



LES PARTICIPANTS, DONT DES CHEFS PYGMEES, A UN ATELIER DE VALIDATION DE LA RECHERCHE ORGANISE A L'UNIVERSITE UCB-UEA

# ANALYSE DES DYNAMIQUES DES CONFLITS AUTOUR DU PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA (PNKB)

**1ER JUILLET 2021**

Cet article a été produit pour une revue par l'Agence Américaine de Développement International (USAID). Il a été préparé par la Consortium UCB-UEA pour le Management Systems International (MSI), A Tetra Tech Company.

(THIS PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK)

# PERSPECTIVES POUR UNE COHABITATION PACIFIQUE ENTRE LE PNKB, LES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES ET LES AUTRES COMMUNAUTES RIVERAINES

Auteurs: Consortium UCB-UEA : Wenceslas Busane Ruhana Mirindi, Philippe Kaganda Mulume-Oderhwa avec la consultance de Justin Sheria Nfundiko, Jean-Paul Mushagalusa, Nicole Mugoli Menemene, Joséphine Maramuke Bashige, et Clément Mutewa Wakandwa.

Sous contrat de AID-OAA-I-13-00042/Task Order Numéro AID-660-TO-16-00004

USAID's Solutions for Peace and Recovery

## **AVERTISSEMENT**

Les opinions exprimées par les auteurs dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les vues de l'agence des Etats-Unis pour le développement international ou du gouvernement des Etats-Unis.

(THIS PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK)

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>IV</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>I</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
CONTEXTE ET MOTIVATION .....	3
OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	4
<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>4</b>
FONDEMENT THEORIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS.....	4
LE PNKB.....	5
1.2. DYNAMIQUES DES CONFLITS .....	6
1.3. CONFLITS AUTOUR DU PNKB.....	7
1.4. LA TRANSFORMATION DES CONFLITS.....	7
<b>DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE, DE LA POPULATION CIBLE ET DE L'ECHANTILLON .....</b>	<b>7</b>
ECHANTILLONNAGE ALEATOIRE .....	9
COLLECTE DES DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES .....	10
ANALYSE DES DONNEES.....	11
RESTITUTION -VALIDATION DES RESULTATS ET CONFERENCES SCIENTIFIQUES.....	11
ELABORATION DU RAPPORT FINAL.....	11
<b>REVUE DE LA LITTERATURE.....</b>	<b>12</b>
<b>SOCIOGENESE DES CONFLITS AUTOUR DU PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA.....</b>	<b>14</b>
L'ANEANTISSEMENT DES DROITS FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES SUITE AUX CONQUETES D'AUTRES PEUPLES ET AUX MESURES ETATIQUES DE DOMANIALISATION DES TERRES .....	15
L'ANEANTISSEMENT DES DROITS FONCIERS DES PYGMEES SUITE AUX CONQUETES D'AUTRES PEUPLES .....	15
L'ANEANTISSEMENT DES DROITS FONCIERS DES PYGMEES SUITE AUX TRANSACTIONS FONCIERES FAITES A LEUR INSU.....	16
L'ANEANTISSEMENT DES DROITS FONCIERS DES PYGMEES SUITE AUX MESURES ETATIQUES DE DOMANIALISATION DES TERRES.....	16
LES RESTRICTIONS CONSECUTIVES AUX MESURES DE CONSERVATION DE LA NATURE ..	17
L'EXPULSION DES ESPACES CLASSES AUX FINS DE CONSERVATION DE LA NATURE..	17
LES RESTRICTIONS DE L'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES A LA SUITE DES MESURES DE CONSERVATION DE LA NATURE .....	17
<b>TYPES DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB ET LEURS RELATIONS SYSTEMIQUES.....</b>	<b>18</b>
CONFLITS FONCIERS.....	19
CONFLITS LIES AU VOL DES CULTURES ET AUTRES PRODUITS D'ELEVAGE.....	21
LA DISCRIMINATION .....	22
AUTRES TYPES DES CONFLITS .....	23
4.1. CONFLITS LIES A LA DESTRUCTION DES CULTURES PAR LES ANIMAUX DU PARC	23
4.2. LA DECONSIDERATION DES TRADITIONS DES PA ET CONFLITS MATRIMONIAUX	24

<b>CAUSES PROFONDES DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB : DES DYNAMIQUES MULTIPLES A LA COMPLEXITE CAUSALE .....</b>	<b>24</b>
LES CAUSES DES CONFLITS SELON LE CRITERE DE LA TEMPORALITE.....	25
CAUSES LOINTAINES.....	25
CAUSES RECENTES OU ACTUELLES.....	26
CAUSES DES CONFLITS SELON LE CRITÈRE DE LEUR NATURE.....	28
CAUSES HISTORIQUES ET ENVIRONNEMENTALES .....	28
CAUSES JURIDIQUES.....	28
CAUSES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES .....	28
CAUSES PSYCHOLOGIQUES .....	29
CAUSES POLITIQUES.....	29
CAUSES ECONOMIQUES.....	30
<b>ACTEURS DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB : DES ROLES CONTROVERSES A LA PARTICIPATION AUX CONFLITS .....</b>	<b>31</b>
IDENTIFICATION ET DEFINITION DES ACTEURS PAR RAPPORT AUX CONFLITS AUTOUR DU PNKB.....	31
CLASSIFICATION DES ACTEURS.....	32
ACTEURS DIRECTS.....	32
ACTEURS INDIRECTS.....	33
LES CONNECTEURS .....	34
LES DIVISEURS .....	35
2.2.3 LES TIREURS DES FICELLES.....	36
<b>CONSEQUENCES DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB : COMPRENDRE LA FRAGILITE SOCIOECONOMIQUE ET L'EXCLUSION SOCIALE DANS LES ZONES AUTOUR DU PNKB.....</b>	<b>37</b>
CONSEQUENCES POSITIVES DES CONFLITS.....	37
CONSEQUENCES NEGATIVES DES CONFLITS.....	39
CONSEQUENCES SOCIOECONOMIQUES.....	42
CONSEQUENCES SUR LE PLAN EDUCATIF.....	42
LES CONSEQUENCES DU POINT DE VUE DES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES.....	43
<b>INITIATIVES DE COHABITATION PACIFIQUE ET DE REGLEMENT DES CONFLITS ENTRE LE PNKB ET LES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES .....</b>	<b>44</b>
LES INITIATIVES LOCALES DE GESTION DES CONFLITS.....	45
NEGOCIATION, SENSIBILISATION ET MEDIATION .....	45
ATTRIBUTION DES TERRES AUX MENAGES DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES DANS LES CONCESSIONS COMMUNAUTAIRES GERES PAR LES CHEFS DE CHEFFERIE.....	45
LES INITIATIVES ÉTATIQUES DE GESTION DES CONFLITS ENTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES, LE PNKB ET LES AUTRES COMMUNAUTÉS RIVERAINES AU TOUR DU PNKB.....	46
LES INITIATIVES DU PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA.....	46
LE PROGRAMME DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE DU PNKB PAR LA MISE EN PLACE DES COMITES DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE (CCC).....	46
PROGRAMME DE SCOLARISATION DES ENFANTS DES PAP.....	47
ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU.....	49

LA POLITIQUE DE CONSERVATION MILITARISEE ET LA JUSTICE .....	49
LES INITIATIVES ORGANISATIONNELLES DE GESTION DES CONFLITS ENTRE LE PNKB ET LES PAP .....	51
ACQUISITION DES TERRAINS ET CONSTRUCTION DES CAMPMENTS POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES .....	51
DIALOGUE ET PLAIDOYER .....	52
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>55</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE I : RECOMMANDATIONS ISSUES ET VALIDEES PAR LES PARTIES PRENANTES A LA RECHERCHE .....</b>	<b>63</b>
AU PNKB .....	63
A L'ETAT CONGOLAIS : INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES NATIONALES ET PROVINCIALES .....	63
AUX ORGANISATIONS SOUS REGIONALES ET AUX ETATS DE LA REGION DES GRANDS LACS .....	64
AUX ONGS HUMANITAIRES ET DE DEFENSE DES DROITS DES PAP .....	64
AUX AUTORITÉS ADMINISTRATIVES ET AUX AUTORITÉS TRADITIONNELLES LOCALES .....	65
AUX COMMUNAUTES ET LEADERS PAP .....	65
AUX AUTRES COMMUNAUTÉS RIVERAINES .....	66
<b>ANNEXE 2 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION DU CONFLIT DE KAHUZI BIEGA: PRIORITES DES ACTIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE .....</b>	<b>67</b>
OBJECTIF .....	67

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACR	Autres Communautés Riveraines
ADELIPO	Action de Développement et la promotion des droits humains et de gestion des Intérêts des Pygmées Originaires de la République Démocratique du Congo
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération
CNRD	Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie
DDRRR	Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réintégration et Réinstallation des groupes armés étrangers
ERND	Environnement, Ressources Naturelles et Développement
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FGD	Focus Group Discussion
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
ISTD	Institut Supérieur des Techniques de Développement
JIPA	Journée Internationale des Peuples Autochtones
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LINAPYCO	Ligue Nationale des Associations des Peuples Autochtones Pygmées du Congo
MSI	Management Systems International
ONGs	Organisations Non gouvernementales
PA	Peuples Autochtones
PI	Peuples Indigènes
PAIJA	Programme d'Accompagnement Judiciaire et Administratif
PAP	Peuples Autochtones Pygmées
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIDP	Programme Intégré pour le Développement du Peuple Pygmée
PNKB	Parc National de Kahuzi-Biega
RAPY	Réseau des Associations Autochtones Pygmées
RDC	République Démocratique du Congo



REPALEAF	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestier en RDC
ROPAC	Réseau des Organisations Paysannes et Autochtones du Congo
SOCEARUCO	Société Civile Environnemental Agro-Rurale du Congo
SOLIFEM	Solidarité Féminine contre la pauvreté
UCPUED	Union Communautaire des Pygmées Unis pour l'Évangélisation et le Développement
UEFA	Union pour l'Émancipation de la Femme Autochtone
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization/Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USAID	United States Agency for International Development
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Worldwide Fund for Nature/ Fonds Mondial pour la Nature



## RESUME EXECUTIF

Cette étude établit une relation entre les conflits autour du PNKB et les dynamiques globales, conjoncturelles ou contextuelles, d'ordre social, politique, économique et écologique. Elle est ainsi motivée par la nécessité de comprendre et d'expliquer l'état actuel de production des conflits autour du PNKB, c'est -à-dire des oppositions entre le PNKB, les peuples autochtones pygmées (PAP) et les autres communautés riveraines. Ainsi, sont mis en évidence, dans une approche systémique, les types, les causes, les acteurs, les conséquences et les initiatives de régulation des conflits. La finalité de cette étude est de proposer des pistes de solutions opérationnelles pour la paix durable, la cohésion sociale et le développement local dans les zones autour du PNKB habitées par les peuples autochtones pygmées.

Sans rompre avec les études antérieures intéressées aux aspects socioéconomiques et juridiques autour du PNKB tels que révélés dans la revue de la littérature, la présente étude a la spécificité d'analyser les dynamiques actuelles de cette conflictualité dans la perspective de transformation des conflits.

Pour saisir cet objet complexe, l'étude a opté pour une approche mixte combinant la méthodologie qualitative et la méthodologie quantitative appuyées par l'approche systémique de transformation des conflits de John Paul Lederach. La collecte des données primaires et secondaires ainsi que leur analyse ont été réalisées grâce aux étapes opérationnelles de définition claire de l'objet d'étude, de la problématique et des objectifs, la détermination de la zone d'étude et de l'échantillon, la revue de la littérature, la collecte des données qualitatives, la collecte des données quantitatives, le traitement et l'analyse des données, la rédaction du rapport préliminaire, la restitution et la validation des résultats et l'élaboration du rapport final. La zone d'étude est constituée de deux territoires, Kabare et Kalehe précisément dans les villages de Bulolo, Chahoboka, Buyungule, Cibuga et Muyange (Kabare) et de Bukubi, Tchulabihao, Rwamikundu, Bumoge, Cifunzi, Kasheke, Lemera, Bulembo, Bachigoka, Bishulishuli, Bushushu, Musinga et Buzunga (Kalehe).<sup>1</sup> Au total 911 participants à l'étude comme répondants ont été atteints dont 279 dans l'enquête qualitative et 632 dans l'enquête quantitative.

A l'issue des processus méthodologiques, plusieurs résultats significatifs ont émergé. En effet, les conflits les plus récurrents autour du PNKB sont principalement liés au foncier. Ce résultat représente plus de 65% de réponses exprimées lors de nos enquêtes quantitatives. Il est aussi abondamment souligné dans les données qualitatives. Entre le PNKB et les peuples autochtones pygmées ainsi que les autres communautés riveraines, le conflit foncier est en fait exacerbé par l'interdiction d'accès aux ressources naturelles dont regorge le PNKB et l'extension des limites de ce dernier. Ce conflit s'est enraciné suite à l'impréparation des peuples autochtones dans le processus de leur délocalisation en dehors du PNKB mais aussi à la suite des manipulations par divers acteurs. Entre les autres communautés riveraines et les Peuples autochtones pygmées, le conflit foncier est davantage dû aux occupations anarchiques des espaces par les ménages des PAP, au non-accès à la terre et aux déguerpissements intempestifs des ménages PAP dans les espaces occupés.

En ce qui concerne les causes, les résultats de l'étude les regroupent selon un double critère : le critère de la temporalité et le critère de la nature. Le premier critère met en évidence les causes lointaines (déguerpissement des PAP du parc sans préparation préalable, sans une compensation foncière ou

---

<sup>1</sup> Conformément au droit en vigueur, le village est la plus petite entité territoriale rurale. Il est la subdivision du groupement qui est lui-même une subdivision de la chefferie ou du secteur.

mesures d'accompagnement ) et les causes récentes ou immédiates ( le manque des terres par les PAP, la précarité économique, l'exploitation illégale des ressources par les PAP et les ACR dans le PNKB, le sentiment de discrimination et d'exclusion chez les PAP, le non-respect des engagements pris en faveur des PAP par le Gouvernement et ses partenaires, l'instrumentalisation des PAP et les associations locales des PAP). Selon le critère de la nature des causes, la recherche a pu déterminer les causes suivantes : les causes historiques et environnementales, les causes juridiques, les causes socio-anthropologiques, les causes psychologiques, les causes économiques et les causes politiques.

En ce qui concerne les acteurs, l'étude a identifié les acteurs directs et les acteurs indirects en fonction de leurs positions dans la production des conflits. Le premier type est constitué de l'Etat congolais comme pouvoir régulateur, le PNKB / ICCN comme pouvoir organisateur et de gestion, la communauté des PAP et les autres communautés riveraines ainsi que les concessionnaires autour du PNKB. Le second type est formé des acteurs connecteurs (la communauté internationale, les ONGS, le PNKB) ; des diviseurs (les ONGs nationales, les élites et associations des PAP) et les tireurs des ficelles (les opérateurs économiques et politiques, les groupes armés).

Certes, les conséquences de ces conflits sont nombreuses aussi bien sur les individus que sur la structure sociale. Les conséquences négatives touchant à la fois les dimensions économiques, socioculturelles, écologiques, etc. l'emportent sur les conséquences positives. Il s'agit notamment de la dégradation de la biodiversité du parc, de l'accentuation de la pauvreté des populations de la zone d'étude, du faible niveau de scolarisation, des violences, etc.

Face à la persistance des conflits et aux multiples conséquences qui en découlent, plusieurs acteurs ont mis en place des initiatives de résolution des conflits. Les actions des uns et des autres sont caractérisées par le manque de synergie et surtout par des contradictions idéologiques et d'actions. Le PNKB, les ONGs nationales, les autorités traditionnelles, les pouvoirs publics ont entrepris des actions tels que l'octroi de quelques terrains aux PAP, la construction des structures sanitaires, le programme de scolarisation, etc. Cependant, ces initiatives ont atténué partiellement quelques problèmes d'ordre matériel sans apporter la paix durable et la cohabitation pacifique entre le PNKB, les PAP et les autres communautés riveraines.

Pour le retour rapide de la paix, de la cohésion sociale autour du PNKB ainsi que pour le développement local de cette zone, les recommandations programmatiques suivantes fondées sur l'approche de la transformation des conflits s'avèrent pertinentes :

1. Créer un cadre permanent de dialogue regroupant toutes les parties prenantes autour du PNKB y inclus les PAP ;
2. Elaborer une cartographie complète des parties prenantes/ acteurs autour du PNKB ;
3. Elaborer la cartographie des ménages PAP ;
4. Organiser un dialogue social intra-peuples autochtones pygmées pour remettre la cohésion sociale au sein de leur communauté ;
5. Engager les autorités locales, provinciales et nationales, par voie de plaidoyer, à trouver des solutions progressives aux problèmes des PAP ;
6. Renforcer les programmes de scolarisation des enfants PAP et créer des programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle pour les adultes ;

7. Mener une recherche action participative assortie des actions de relèvement économique et sociale des ménages PAP ainsi que de construction des infrastructures sociales et économiques (écoles, centres de santé, marchés, etc.).

## INTRODUCTION

### CONTEXTE ET MOTIVATION

Créé en 1970 par ordonnance n° 70/316 du 30 novembre 1970 et devenu site du patrimoine mondial de l'humanité depuis 1980, le PNKB s'étend sur trois Provinces de l'Est de la R.D.C., à savoir le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et le Maniema. C'est ainsi que le PNKB possède des limites avec les territoires de Kabare, Kalehe, Walungu, Shabunda et Walikale. L'écologie du PNKB combine une faune et une flore diversifiée et complexe ainsi qu'un sous-sol riche en minerais. L'exploitation du foncier, de la flore et de la faune et autres ressources naturelles, d'une part, ainsi que l'affirmation culturelle des peuples autochtones / Pygmées, d'autre part, constituent les enjeux qui fondent les conflits autour du PNKB. Ces enjeux lient contradictoirement les aspects institutionnels (dispositions légales en matière de gestion des parcs ; le fonctionnement du PNKB) et les aspirations d'autodétermination des populations riveraines, particulièrement des peuples autochtones/pygmées.

En effet, par l'Ordonnance n° 75/238 du 22/07/1975 portant extension du PNKB, la superficie de ce dernier est passé de 60.000 à 600. 000 ha. Par cette mesure, la chefferie de Ninja avait perdu le  $\frac{3}{4}$  de son étendue (Mudinga, 2013). Des contestations dans les espaces institutionnels (Parlement, Ministère) et dans l'opinion (lettre des habitants de Ninja) ont tenté en vain de solliciter la modification de cette ordonnance au regard de son caractère illégal et de ses effets négatifs sur les populations. Par cette volonté de l'Etat de créer le parc, les populations, surtout les PAP, ont été obligés de quitter les zones intérieures qu'elles occupaient.

Le développement récent de conflit est caractérisé par des violences entre les pygmées et les gardes-parc du PNKB à la suite de leur retour en masse dans les aires du parc et des actes de destruction de la biodiversité (abattage d'arbres, braconnage) ainsi que la plus grande vulnérabilité des pygmées. Il va sans dire que la cause des peuples autochtones/ pygmées d PNKB semble faire objet de manipulations et récupération par de nouveaux acteurs pour des intérêts souvent divergents. A cet effet, il se développe autour du PNKB des alliances, contre-alliances ou divergences entre plusieurs acteurs dont les plus remarquables sont l'Etat à travers le PNKB/ICCN, les organisations de défense des droits de l'homme, les organisations de protection de la nature et les initiatives organisationnelles locales.

Dans le temps passé comme actuellement, ce problème semble avoir préoccupé l'ICCN et d'autres acteurs. En effet, plusieurs solutions ont été mises en œuvre pour mettre fin aux divers conflits autour du PNKB. Elles combinent les approches coercitives, de sensibilisation-conscientisation et d'actions d'appui socioéconomique en faveur des peuples autochtones/pygmées et autres communautés riveraines du PNKB. Cependant, les résultats des interventions en termes de transformation des conflits ou de paix durable se sont avérés mitigés sinon inefficaces. Au lieu de créer un climat de collaboration entre acteurs, les solutions envisagées ont davantage exacerbé les attitudes, les logiques violentes aux conséquences multiples aussi bien sur la flore et la faune du PNKB que sur les peuples autochtones/pygmées et autres communautés riveraines du PNKB.

La problématique de cette étude est d'abord centrée sur la complexité des dynamiques des conflits autour du PNKB. Elle comprend aussi les perspectives de solutions efficaces à mettre en place pour le retour de la paix et de la cohabitation pacifique entre le PNKB et les populations riveraines, surtout les peuples autochtones/pygmées. La question principale est de savoir quels sont les facteurs qui expliquent les dynamiques des conflits autour du PNKB et les mécanismes efficaces pour construire une paix durable entre le PNKB et les peuples autochtones pygmées et autres communautés riveraines. Les questions secondaires sont les suivantes :

- Quels sont les types des conflits entre le PNKB et les peuples autochtones/pygmées et autres communautés riveraines ?
- Quelles sont les causes profondes de ces conflits autour du PNKB et leurs conséquences socioéconomiques ?
- Quels sont les acteurs clés des conflits autour du PNKB et leurs interactions systémiques ?
- Quels sont les mécanismes organisationnels et institutionnels appropriés pour mettre fin à ces conflits, et promouvoir la cohésion sociale et la stabilité des peuples autochtones/pygmées ?

## **OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

L'objectif principal de cette étude est de documenter et d'analyser les dynamiques des conflits autour du PNKB et de formuler des propositions efficaces pour résoudre de manière durable ces conflits.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Identifier les types des conflits et les causes profondes de chaque conflit ;
- Identifier les acteurs clés des conflits autour du PNKB et leurs positions (connecteurs, diviseurs) et leurs liens systémiques ;
- Déterminer et discuter les conséquences de ces conflits ;
- Formuler des recommandations innovantes et opérationnelles d'intervention pour la transformation des conflits autour du PNKB, pour la cohésion sociale et le relèvement économique des populations riveraines du PNKB, et particulièrement les peuples autochtones et pygmées.

## **METHODOLOGIE**

### **FONDEMENT THEORIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS**

Pour atteindre les objectifs de recherche ci-dessus énumérés, une démarche méthodologique appropriée, rigoureuse et opérationnelle a été mise en place en fonction des constats empiriques, de l'orientation théorique et des objectifs. L'ensemble de la démarche méthodologique est fondé sur l'approche systémique de transformation des conflits telle que conçue par J.P. Lederach (1995 ; 2014). En effet, l'analyse systémique est justifiée par la nécessité de déterminer et d'analyser les réseaux de connexion dans la manifestation des conflits autour du PNKB, les acteurs et leurs positions. Pour Lederach (1995), la consolidation transformative de la paix maintient et prolonge le changement à la fois personnel et systémique. Le concept de réseaux relationnels a permis de déterminer l'organisation sociale et les représentations collectives des communautés riveraines par rapport au PNKB ; les alliances

et les contre-alliances dans la manifestation des conflits et dans la recherche des solutions. Le concept d'acteurs a été éclaté pour identifier les individus, les groupes (associations, communautés), les institutions dans leurs rôles de diviseur, de connecteur ou de régulateur de la situation de conflit. Outre une conceptualisation appropriée sur le conflit et la violence, l'approche de transformation des conflits de Lederach oriente la pensée dans une perspective systémique sur les mécanismes de résolution et/ou de transformation des conflits entrepris par différents acteurs pour régler la crise autour du PNKB. La recherche de solution par la transformation des conflits vise à restructurer les relations sociales non propices à la paix ( Lederach, 1995, p. 14)

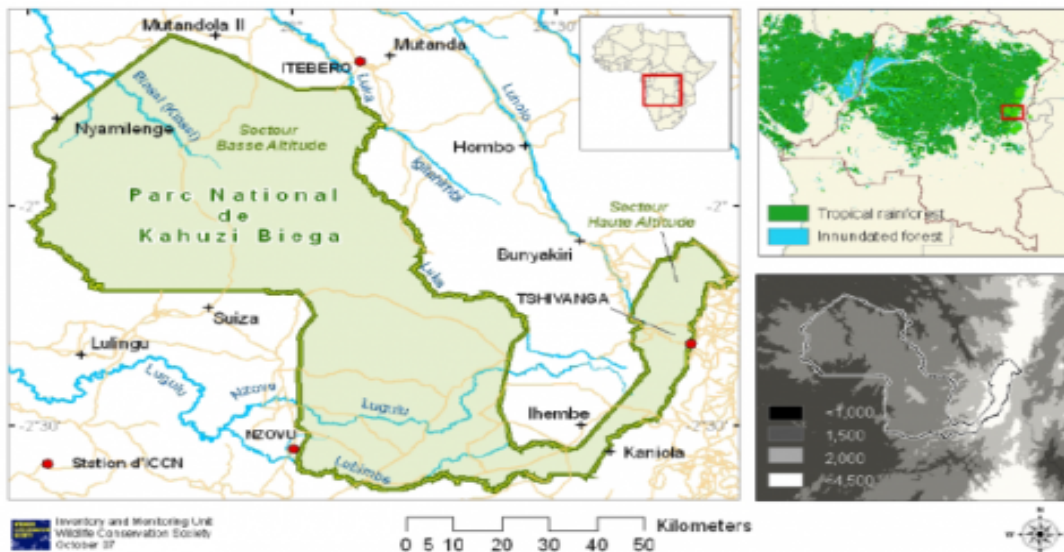
Pour cette étude, les concepts suivants méritent un éclaircissement : le PNKB, les dynamiques des conflits, les conflits fonciers et la transformation des conflits.

## LE PNKB

Créé en 1970, le PNKB peut être défini à la fois comme un espace et comme une institution. En tant qu'espace, le PNKB couvre, conformément à l'ordonnance de 1975, une superficie de 600 000 ha. Il est divisé en deux grands blocs, la haute et la basse altitudes reliées par un couloir comme indique sur la figure ci-dessous.

### <sup>2</sup>FIGURE I : PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA

Le PNKB est l'une de grandes aires protégées de la RDC. Il regorge de beaucoup des ressources de



flore, de faune et des minerais. Citant plusieurs auteurs, Kujirakwinja et al ( 20..) indique que le PNKB est parmi les trois aires protégées importantes pour la conservation de la biodiversité du « Rift Albertin » avec 136 espèces de grands mammifères (dont 15 endémiques du Rift Albertin), 335 espèces d'oiseaux dont 29 endémiques, 69 espèces de reptiles dont 7 endémiques, 44 amphibiens dont 13 endémiques, 1171 espèces de plantes dont 218 endémiques (Hall et al., 1997 ; Plumptre et al., 2003). Selon l'UNESCO, le parc a été également reconnu comme un Centre de diversité pour les plantes par

<sup>2</sup> Kujirakwinja et al, renforcement de capacités des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles à travers la résolution des conflits sensibles à la conservation à l'est de la République Démocratique du Congo, Virtigon 2013, p.16.

l'UICN et le WWF en 1994 avec au moins 1 178 espèces répertoriées dans la zone de haute altitude, la partie basse restant encore à inventorier. Le parc est un des rares sites d'Afrique subsaharienne où la transition floristique et faunique de basse à haute altitude est observable. Il comprend, en effet, tous les stades de végétation forestière allant de 600 m à plus de 2 600 m, des forêts denses humides de basse et moyenne altitudes aux forêts submontagnardes jusqu'aux forêts montagnardes et de bambou (<https://whc.unesco.org/fr/list/137/> consulté le 06.12.2020). Le PNKB est également riche en ressources minières. En effet, le rapport annuel de l'ICCN (2008) notait qu'une grande partie du secteur de la basse altitude notamment vers Nzovu, Itebero et Lulingu possède des anciens gisements des minerais exploités par les sociétés minières à l'instar de la SOMINKI et aujourd'hui, cette partie est l'objet de la convoitise des exploitants miniers artisanaux pour le creusage des minerais comme le Coltan (Colombo tantalite), l'or, etc. Toutefois, dans un rapport de mission conjointe de suivi, l'CCN (2017) souligne qu'il n'existait encore en 2016 que 2 carrés miniers actifs alors qu'il y en avait 47 répertoriés en 2013.

Sur le plan international, en 1980, le PNKB a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en fonction du critère x<sup>3</sup>. Cependant, en à la suite de l'insécurité grandissante causée par les rebellions et les bandes armées depuis 1996, le PNKB a été placé en 2017 comme site du patrimoine mondial en péril.

En tant qu'institution, le PNKB, comme toutes les aires protégées en RDC, est régie par divers textes légaux qui en fixent les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement. En effet, au terme de l'article 4 du Décret n° 10/15 du 10 avril 2010 fixant les statuts d'un établissement public dénommé Institut Congolais pour la Conservation de la Nature en sigle « I.C.C.N. », ce dernier a pour objet la conservation de la nature dans des aires protégées in et ex situ. A ce titre, il est chargé notamment : d'assurer la protection de la faune et de la flore ; de valoriser la biodiversité en favorisant la recherche scientifique et en facilitant les activités d'écotourisme conformément à la législation en vigueur et dans le respect des principes fondamentaux de la conservation ; de réaliser ou de faire réaliser les études et d'en assurer la vulgarisation à des fins scientifiques et didactiques dans le domaine de la conservation.

Dans les dynamiques des conflits sous analyse, le PNKB est analysé comme une institution, un acteur en interactions systémiques avec les autres acteurs que sont notamment l'Etat, les PAP, les communautés riveraines, etc.

## I.2. DYNAMIQUES DES CONFLITS

Ancrées dans les traditions sociologiques classiques (Durkheim, Mauss, Parsons, Merton, Marx, Weber, etc.) contemporaines (Bourdieu, Touraine, Sorokin, Balandier, etc), l'étude des dynamiques sociales est fondée sur le postulat du mouvement de la société qui s'accompagnent des chocs, des contradictions, des dysfonctions ou des adaptations, de changement. En général, l'analyse des dynamiques des conflits met en évidence les types des conflits et leurs causes, les acteurs et les conséquences en lien avec les dynamiques de la société. Il n'est pas aisé d'aborder toutes les dynamiques autour d'une situation. Ainsi, sans appauvrir la complexité des faits, cette étude aborde quelques aspects contextuels et conjoncturels des dynamiques suivantes : socioculturelles (pauvreté, manque des terres, pratiques religieuses, médiation- plaidoyer) ; politiques (intégration dans le pouvoir politique local, provincial et national), des dynamiques économiques (Exploitation anarchique

---

<sup>3</sup> Critère (x) : Le Parc national de Kahuzi-Biega abrite plus d'espèces de mammifères que tout autre site du Rift Albertin. Il est le deuxième site le plus important de la région aussi bien pour les espèces endémiques qu'en termes de richesse spécifique. Le parc compte 136 espèces de mammifères, parmi lesquelles le gorille de plaine de l'Est qui est la vedette et 13 autres primates comprenant des espèces menacées comme le chimpanzé, le colobe bai, et les cercopithèques de l'Hoest et d'Hamlyn. D'autres espèces extrêmement rares des forêts de l'est de la RDC y sont aussi présentes telles que la genette géante (*Genetta victoriae*) et la genette aquatique (*Genetta piscivora*). Des mammifères caractéristiques des forêts d'Afrique centrale vivent aussi dans le parc comme l'éléphant de forêt, le buffle de forêt, l'hylochère et le bongu.



des ressources naturelles et la constitution des réseaux économiques d'influence) ; de gestion du PNKB ( la politique conservation stricte). En outre, l'étude se limite aux conflits les plus récurrents observés dans la zone et qui sont déterminés par les dynamiques actuelles, notamment les conflits liés au foncier et ses dérivés.

### **I.3. CONFLITS AUTOUR DU PNKB**

L'approche actionnaliste de Touraine (1965) considère un conflit comme est une relation antagoniste entre deux ou plusieurs acteurs dont l'un et l'autre a tendance de dominer les chances sociales de l'une de parties. La conflictualité est à la base des dynamiques culturelle, sociale, politique et économique. Dès lors, l'existence d'un conflit suppose en effet deux conditions apparemment opposées : d'une part, des acteurs, ou plus généralement des unités d'action délimitées par des frontières, et qui ne peuvent donc être des « forces » purement abstraites ; de l'autre, une interdépendance de ces unités qui constituent les éléments d'un système.

Dans cette perspective actionnaliste et systémique, les conflits autour du PNKB sont des antagonismes, des contradictions fondés sur le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles du PNKB et manifestés à la fois sous les formes violentes (arrestations, tueries, déguerpissement, etc.) et non violentes (négociations, médiations, actions en justice) entre les PNKB/ICCN et les communautés riveraines, particulièrement les peuples autochtones pygmées et entre ces derniers et les autres communautés locales.

### **I.4. LA TRANSFORMATION DES CONFLITS**

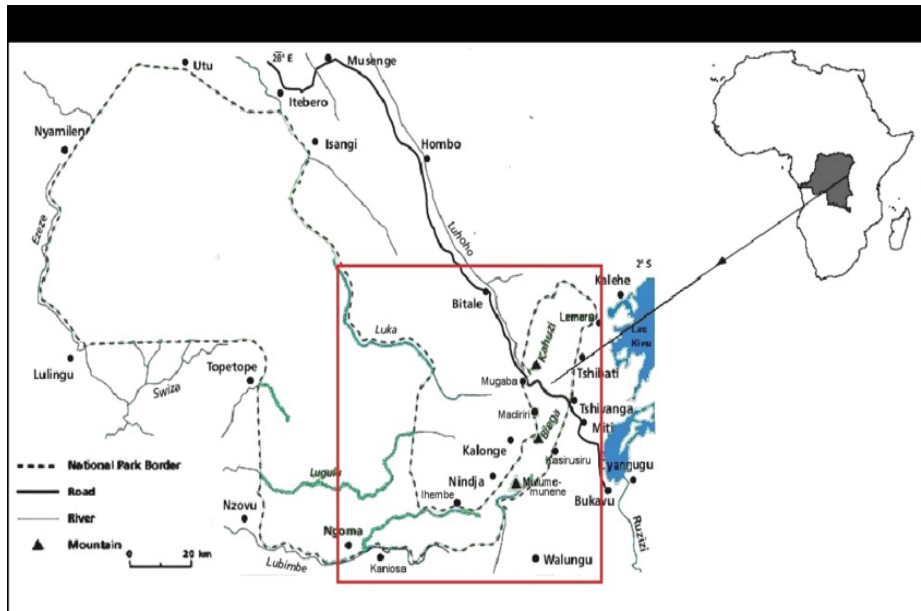
L'on doit à John Paul Lederach dans une abondante œuvre la conceptualisation et la théorisation de la transformation des conflits. La transformation de conflit vise une paix positive.

La transformation des conflits autour du PNKB consiste en un processus de changement structurel dans lequel sont engagés tous les acteurs des conflits. Ce changement touche à la fois les perceptions, les attitudes et les comportements des acteurs en vue d'une paix positive et du développement local. Cette nouvelle philosophie s'écarte des logiques de conflictualité qui caractérisent actuellement les interactions sociales en faisant émerger les nouvelles perspectives de bâtir la paix pour tous et par tous.

## **DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE, DE LA POPULATION CIBLE ET DE L'ECHANTILLON**

Le champ géographique de cette étude comprend les zones situées autour du PNKB dans les territoires de Kabare et de Kalehe.

**4FIGURE 2 : ZONES AUTOUR DU PNKB**



En fonction de la présence significative des ménages des peuples autochtones pygmées, les données ont été collectées dans les villages suivants par territoire :

- Territoire de Kalehe : Bukubi, Tchulabihao, Rwamikundu, Bumoge, Cifunzi, Kasheke, Lemera, Bulembo, Bachigoka, Bishulishuli, Bushushu, Musinga et Buzunga.
- Territoire de Kabare : Bulolo, Chahoboka, Buyungule, Cibuga et Muyange.

L'échantillonnage a été fait à deux niveaux : échantillonnage à choix raisonné et l'échantillonnage probabiliste. L'échantillonnage à choix raisonné a permis de déterminer le nombre de sujets à contacter dans l'enquête qualitative. Ainsi, sur la base des critères de résidence dans le milieu, de position sociale, d'appartenance à la communauté PAP ou une autre communauté riveraine, 279 personnes ressources dans les catégories suivantes : autorités traditionnelles et locales, enseignants, chefs religieux, médecins et infirmiers, agriculteurs, leaders des associations locales des PAP, etc. Au total, 195 individus ont été rencontrés par interviews individuelles et 84 personnes au moyen des focus groups ont été réalisés dans la zone d'étude et dans la ville de Bukavu selon la répartition ci-dessous.

**TABLEAU I : REPARTITION DES INTERVIEWS ET FOCUS-GROUPS**

Activité	Kabare	Kalehe	Bukavu	Totale
Interview individuelle	57	109	2 9	1 9 5
Focus group	24	36	2 4	8 4

<sup>4</sup> Carte du Parc National du Kahuzi-Biega (MUBALAMA, 2010) et localisation du PNKB dans la carte de la RDC. Le cadre rouge indique la zone de la présente étude.

<b>Activité</b>	<b>Kabare</b>	<b>Kalehe</b>	<b>Bukavu</b>	<b>Totale</b>
Totale/ participants	81	145	53	279

Compte tenu du contexte de la pandémie de covid-19, le nombre de participants par focus group était limité à 12 sujets au maximum.

## ECHANTILLONNAGE ALEATOIRE

Ce procédé a permis de déterminer un échantillon de 632 sujets adultes et membres des ménages situés dans les villages habités par des PAP. Ces sujets ont été contactés. Ainsi, une enquête ménage a été menée dans les villages/localités situés dans et autour du PNKB. Pour avoir un échantillon suffisamment représentatif la démarche menée a consisté d'abord à établir une liste exhaustive des villages/localités situés dans un rayon de 10 km autour du parc. Par la suite, étant donné l'impossibilité de couvrir tous les villages/localités, 17 villages/localités ont été tirés aléatoirement. Pour calculer les nombres des ménages à enquêter dans chaque village/localité, les données des estimations de la population obtenue à la Division provinciale de la santé ont été utilisées. Le nombre minimal de ménages à enquêter par village/localité a été déterminé à l'aide de la formule suivante :

$$n = \frac{Z^2 N p (1 - p)}{(N - 1) e^2 + 9(N - 1)}$$

Avec :

n : la taille minimale de l'échantillon ;

Z : valeur critique correspondant à un niveau de confiance donné (1,96 pour un niveau de confiance de 0.95) ;

N : le nombre total de ménage par village/localité ;

p : proportion de l'indicateur principal (0.5 par défaut) ;

e : la marge d'erreur.

**TABLEAU 2 : TAILLE ET DISTRIBUTION DE L'ECHANTILLON**

	<b>Population</b>	<b>Nombre estimé de Ménages<sup>5</sup></b>	<b>Nombre de Ménages Enquêtes</b>
Chahoboka	2634	527	36
Buloho	2634	527	36
Cibuga	837	167	27

<sup>5</sup> Le nombre de ménages de chaque village a été estimé en considérant qu'un ménage compte en moyenne 5 personnes.

	<b>Population</b>	<b>Nombre estimé de Ménages<sup>5</sup></b>	<b>Nombre de Ménages Enquêtes</b>
Buyungule	837	167	27
Muyanze	2496	499	36
Rwamikundu	703	141	25
Bumoga	1444	289	32
Cifunzi	4051	810	38
Kashesha	1121	224	30
Bitale	1937	387	34
Bunyakiri	999	200	29
Bushushu	2043	409	34
Kaesheke	1466	293	32
Cibanja	1527	305	32
Musinga	1527	305	32
Ishoku	2033	407	34
Ihoka	2033	407	34
		<b>Totale</b>	<b>548</b>

## **COLLECTE DES DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES**

La collecte des données qualitatives a été menée du 13 juillet au 15 août 2020 dans la zone d'étude et à Bukavu au moyen des méthodes d'observation, d'entretien, de focus group et de la technique de photo.

Pour l'observation et la prise des photos, il s'est agi d'observer in situ les réalités liées aux conflits dans la zone en mettant l'accent sur les espaces occupés, l'habitat, la qualité de vie, les infrastructures disponibles, l'exploitation des ressources, l'agriculture, les marchés, etc. Pour illustrer certains aspects frappants de la vie des populations cibles, des photos ont été prises par les chercheurs après consentement libre et éclairé des enquêtés.

En ce qui concerne les entretiens individuels, des séances d'échanges semi-structurés ont été organisés auprès des individus sélectionnés d'avance au moyen d'un guide d'entretien. Un entretien durait entre 60 – 90 minutes en moyenne.

Quant aux entretiens de groupe, des personnes bien identifiées étaient invitées à participer aux séances de discussion animées par un ou deux chercheurs au moyen des questions guides. Une séance de focus group durait entre 90 – 120 minutes.

Réalisée du 25 août au 02 septembre 2020, la collecte des données quantitatives a permis de recueillir des données sur des faits et des opinions auprès de 632 ménages choisis aléatoirement dans la zone d'étude. Avant la mise en œuvre de l'enquête quantitative, un questionnaire a été élaboré et testé. En plus, 15 enquêteurs ont été recrutés et formés pour appuyer les chercheurs dans l'administration du questionnaire. Les données quantitatives ont été collectées grâce au logiciel de collecte des données Kobo Tool Box. Les enquêteurs ont utilisé des tablettes paramétrées pour y transcrire les informations fournies par les enquêteurs. Grâce à ces tablettes et à la plateforme virtuelle de stockage, toutes les informations étaient géolocalisées et stockés avant le traitement et l'interprétation.

## **ANALYSE DES DONNEES**

Les données qualitatives ont été analysées par la méthode d'analyse de contenu. En effet, toutes les données brutes ont été transcrites par les chercheurs avant le procédé d'interprétation au moyen d'une matrice ad hoc. Cette démarche a permis de relever les résultats le plus significatifs en termes des faits, d'opinions et des significations subjectives et objectives des acteurs d'une part, et d'associer les résultats à une littérature existante et accessible d'autre part.

En ce qui concerne les données quantitatives, elles ont été analysées au moyen des logiciels d'analyse des données SPSS et Excel.

## **RESTITUTION -VALIDATION DES RESULTATS ET CONFERENCES SCIENTIFIQUES**

En date du 10 novembre 2020, les parties prenantes, à travers quelques représentants sélectionnés, ont pris part à la séance de restitution – validation des résultats significatifs de l'étude. En plus, deux journées scientifiques ont été organisées du 16 au 17 novembre 2020 pour soumettre aux débats scientifiques certains résultats de l'étude. Les deux activités ont abouti à la validation des résultats mais aussi à la précision de certaines informations moins élucidées par les résultats communiqués.

## **ELABORATION DU RAPPORT FINAL**

Le processus de restitution-validation des résultats a été suivi par l'élaboration du rapport final. Le draft a été soumis à la relecture commentée du partenaire avant un regard des lecteurs extérieurs. Leurs observations et commentaires ont permis d'améliorer la qualité de la présente version finale du rapport.

## REVUE DE LA LITTÉRATURE

Une partie de la littérature scientifique revient sur le contexte de la création des aires protégées en Afrique centrale (Aili Pyhala, 2016 ; Doumenge C., 2015 ) et dans le monde (Colchester, 2003). Elle relève les limites qu'ont connu les mécanismes de leur implantation, avant et pendant la colonisation ainsi qu'au lendemain des indépendances. Le grand nombre des aires protégées s'explique par la prise de conscience par la communauté internationale des menaces à la biodiversité, traduisant l'intérêt grandissant accordé à la protection de l'environnement en général et aux écosystèmes spécifiques en particulier. Cette situation a amené aussi plusieurs Etats africains à créer des aires protégées sur leur territoire. Toutefois, dans la plupart des cas, le choix et les modalités de zonage des aires protégées ont été faits sans précautions suffisantes, entraînant notamment la délocalisation des peuples autochtones sans mesures d'accompagnement. Cette réalité explique divers conflits liés à la mise en place des zones de conservation ( Menge-Medou, 2002; FPP, 2008).

La littérature importante sur le PNKB (Cholchester, 1994 ; Deroche, 2008 ; Kapupu, 2001 ; WA, 2001 ; Nobirabo, 2009) illustre bien ce dilemme de déséquilibre entre les projets étatiques de conservation et les droits des autochtones. Elle aborde, entre autres, les thèmes suivants : l'économie locale chez les pygmées (Wilondja & Radjabu, 2017; Mapendano, 2001 ;Kulondwa, 2001 ; Muley & al., 2003), les contextes juridiques du PNKB (ERND, 2015; Mudinga, Ngendakumana, & Ansoms, 2013 ; Lapika, 2009 ; Barume, 2003; Nobirabo, 2009 ; Couillard & Jérémie, 2009 ; Milenge, 2014), la socio-anthropologie et l'histoire des peuples autochtones du PNKB (Deroche, 2008 ; Hauser, 1953 ; Bulambo, 1999 ; Kahindo, Lejoly & Mate, 2001 ; Lewis, 1999 ; Maret, Schebesta, 1936) , la sociologie des conflits autour du PNKB (Nelson & Lindsay, 2003 ; Jethro, 2014 ; ERND, 2015 ; Lyombo & Sinafasi, 2017) ainsi que les interventions de développement ou de transformation des conflits autour du PNKB (ICCN, 2019; Fréguin-Gresh, 2017; Nishuli & al., 2012 ; Kujirakwinja, Shamavu, & al., 2013). La plupart de ces études relèvent que l'expulsion des autochtones pygmées a transformé le PNKB en espace des conflits et décrivent l'enjeu foncier comme le facteur qui détermine essentiellement la dynamique de ces conflits. Presque toutes les études socio-anthropologiques affirment que les pygmées (Bacwa, Bambuti, Batwa) sont les tout premiers habitants des forêts de l'Afrique centrale, qu'ils y menaient un mode de vie traditionnel (Bahuchet, 1991) dominé par le nomadisme (World Bank, 2009 ; Gustave, 2008), expliquant ainsi leur fort attachement aux espaces occupés, en particulier la forêt qu'ils considèrent comme un tout en termes de protection de leurs pratiques traditionnelles (Kapupu, 2001). C'est de ces forêts qu'ils ont été expulsés au profit de la domanialisation et de la conservation de la nature.

S'agissant du contexte juridique du PNKB, celui-ci est souvent relevé, dans de nombreuses études, comme l'élément déclencheur des conflits qui opposent le PNKB aux autochtones pygmées et aux populations riveraines. En effet, ce cadre normatif conflictogène est constitué des lois et conventions , de l'époque coloniale comme celle d'après l'indépendance instituant un régime d'interdictions mais jugées contraires aux droit légitimes des autochtones et des population riveraines. Mais les textes les plus controversés demeurent essentiellement les ordonnances n°70-316 du 30 novembre 1970 et n°75/238 du 22 juillet 1975 portant respectivement création et extension du PNKB. Plus particulièrement, l'Ordonnance n° 75/238 du 22/07/1975 en étendant la superficie du PNKB de 60.000 à 600. 000 ha a, en plus de l'expulsion des PA, entraîné la perte de  $\frac{3}{4}$  de la superficie de la chefferie de Ninja. Des démarches sus évoquées, à divers niveaux, pour corriger cette situation sont jusque-là restées vaines. Réalisée sans consultation préalable ni mesures d'accompagnement, l'expulsion a affecté économiquement les autochtones pygmées. Ils ont perdu leurs droits fonciers (droits de jouissance et

de propriété), leur droit de chasse et de pêche, leurs droits de circulation, leurs droits de culture, leurs droits de paysage, leurs droits de coupe de bois sur toute l'étendue de terres érigées en Parc. Ainsi souffrent-ils de la marginalisation, de la spirale de pauvreté, d'insécurité alimentaire, d'exécutions extrajudiciaires, de la rupture de leurs liens avec leurs sites spirituels, de la privation d'accès à la justice et des voies de recours et d'une éducation quasiment absente (Isumbisho, 2020). Forcés de se sédentariser (Ndih, 2004 ; Guillermou, 1992), ils sont devenus une main d'œuvre bon marché pour les communautés d'accueil (Lewis, 2001 ; Ndih, 2004 ; Wilondja et Radjabu, 2017) et s'adonnent à des activités « peu rentables, précaires et à faible investissements (Wilondja et Radjabu 2017 ; Banque Mondiale, 2009 ; Ndih, 2004 ; Guillermou, 1992 ; Lewis, 2001 ; Lewis, 2001 ; ICCN, 2008 ; Wilondja-As-Ngobobo et Radjabu, 2017 ; FPP, RRN, & DGPA, 2016).

Cette situation a provoqué des conflits difficilement solubles entre autochtones pygmées, gestionnaires du parc et riverains, voire avec l'administration locale. Il en résulte beaucoup d'incompréhension, de révolte et de comportements prédateurs liés à un très fort sentiment de confiscation de la ressource. Dès lors, le PNKB fait l'objet de multiples convoitises de la part des braconniers, des défricheurs, voire des mouvements rebelles et des forces armées (UICN-PNKB, Juin 2017). Ces populations demeurent affectées par les conséquences dramatiques de ces conflits, dont la violence même à grande échelle est devenue cyclique, voire chronique. Ces conflits mobilisent la société en des blocs presque antagonistes et s'actualisent à travers diverses modalités. Les revendications se sont encore plus amplifiées avec la reconnaissance internationale des droits des autochtones. Celle-ci se manifeste à deux niveaux : normatif et jurisprudentiel. Au niveau normatif, de nombreux instruments juridiques, notamment la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaissent expressément les droits des autochtones à leurs terres ancestrales dont ils ne peuvent être dépossédés sans leur consentement et indemnisation préalable. Au niveau jurisprudentiel, face à la méfiance de certains tribunaux nationaux à l'égard des droits des autochtones, les juridictions des droits de l'homme admettent désormais le droit à la restitution des terres ancestrales expropriées sans compensation y compris au nom de la constitution d'une réserve faunique »<sup>6</sup> ; et soulignent en outre qu'un titre foncier n'est pas un prérequis à son existence ».<sup>7</sup>

En vue de mitiger ces conflits récurrents autour du PNKB, de nombreuses initiatives, à la fois institutionnelles et privées, ont été mises en œuvre. Elles sont liées au changement radical intervenu ces dernières décennies et qui vise à concilier protection des aires protégées et développement afin que les populations vivantes autour des aires protégées se sentent concernées. Elles prennent souvent deux formes : les projets intégrés de développement et de conservation (Menge-Medou, 2002). Sur le plan institutionnel, il a été question, dès 1985, de la mise en place de l'approche conservation intégrée au développement (CoCo) (ICCN et al, 2008) ; ensuite en 2000, furent ainsi lancées les premières structures de gestion participative. Et depuis lors, de nombreuses autres stratégies ont été appliquées notamment sur la résolution des conflits en 2011 ou de discussions de haut niveau organisées en 2015 et en 2019 (ICCN, Cohabitation pacifique entre le PNKB et les populations riveraines. Dialogue de haut niveau sur la Cohabitation pacifique entre le PNKB et les populations riveraines, 2019) durant lesquelles

---

<sup>6</sup> Communication 276/2003, 4 février 2010, Centre de Développement des Droits des Minorités agissant au nom de la Communauté Endorois c. Kenya, [www.ihdra.org].

<sup>7</sup> Sawhoyamaya Indigenous Community v. Paraguay. Jugement du 29 mars 2006, Série C No. 146, para. 128. Voir également Yakye Axa Indigenous Community v. Paraguay. Jugement du 17 juin 2005, Série C No. 125 ; et Moiwana Village v. Suriname. Jugement du 15 juin 2005, Série C No. 124 ; Forest Peoples Programme, Aires protégées et droits des peuples autochtones, « Obligations juridique internationale applicable », février 2008, p.6.

plusieurs recommandations furent adoptées en vue de la cohabitation pacifique Parc et Communautés riveraines y compris les PA.

S'agissant des initiatives privées, elles résultent essentiellement d'un appui apporté par les ONGs soit au PNKB, soit aux autochtones pygmées selon que leur domaine d'intervention est la conservation de la nature ou la défense des droits autochtones. Mais toutes ces initiatives n'ont pas produit les résultats escomptés pour des raisons largement documentées par cette littérature.

Dès lors, les dynamiques de conflits demeurent actives et se sont amplifiées d'abord en 2018 par le retour des PAP dans le PNKB et ensuite, par le récent incident du 30 novembre 2020 survenu à Kabamba lors d'une manifestation des autochtones réclamant la libération de leur chef Douze présumé auteur de plusieurs attaques dans le PNKB. Les échauffourées ont fait 4 morts parmi lesquels trois pygmées et un militaire FARDC et plusieurs blessés dans les deux camps, lesquels ont été enterrés le 1er décembre 2020, à Kabumbiro, territoire de Kalehe.

Cette recrudescence des conflits relève l'absence d'une étude approfondie sur les dynamiques axée particulièrement dans une approche de transformation des conflits en vue de solutions durables. La présente étude analyse ces dynamiques en lien avec la permanence et la production des conflits autour du PNKB. Elle démontre que ces dynamiques sont tantôt économiques, politiques, sociales, voire à forme nouvelle mais en lien systémique avec les conflits. Premièrement, les dynamiques économiques sont essentiellement liées à l'exploitation des ressources naturelles tels les minerais, les bois, etc. (UICN-PNKB, Juin 2017) et dont la motivation demeure les réseaux à la fois national et provincial. Deuxièmement, les dynamiques politiques résultent de l'exclusion et l'absence de la représentativité au sein des institutions provinciales, nationales et au processus électoral (BM, 2009). En effet, cette dernière est désormais utilisée comme un moyen d'intégration des PAP dans de nombreux pays. C'est notamment le cas du Burundi dont la Constitution pourvoit par cooptation certains sièges au Parlement et au Sénat au profit des autochtones pygmées. Troisièmement, les dynamiques sociales qui attisent les conflits autour du PNKB sont, entre autres, des revendications violentes des PAP, le non-respect des engagements issus des forums de haut niveau (échec de différents dialogues) dont le plus récent remonte à 2019.

Enfin, les nouvelles dynamiques autour du PNKB sont essentiellement liées à sa politique de conservation stricte à la place de la conservation communautaire, les initiatives des groupes armés chez les PA ainsi qu'à l'incursion des concessionnaires dans les limites du PNKB.

## **SOCIOGENESE DES CONFLITS AUTOUR DU PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA**

Les conflits autour du PNKB mettent en scène essentiellement les gestionnaires du parc, les peuples autochtones pygmées (PAP), les autres communautés riveraines (ACR) composées en majorité des populations bantoues. Les concessionnaires fermiers et les opérateurs économiques, essentiellement dans les secteurs minier et forestier apparaissent aussi dans une certaine mesure.

La toile de fond des conflits affiche la divergence d'intérêts et des pratiques qui s'est progressivement installée à la suite des changements opérés sur le plan de l'occupation spatiale des terres qui sont devenues parc national d'une part et de l'autre, sur les modes d'accès aux ressources naturelles du fait de la politique de la conservation de la nature. Cet état de choses, qui culmine aujourd'hui en des



conflits d'une ampleur significative, prend racine dans trois faits historiques majeurs : la conquête par les populations bantoues des espaces jadis occupés par les pygmées, les mesures étatiques (pouvoir colonial et Etat congolais indépendant) de domanialisation des terres et le classement de certains espaces à des fins de conservation de la nature. Les premier et deuxième faits ont eu pour conséquence l'anéantissement des droits fonciers des populations pygmées. Le troisième fait a eu pour conséquence de réduire l'étendue du droit d'accès aux ressources naturelles disponibles dans les espaces érigés en aires protégées aux fins de conservation de la nature. Tous ces faits ont favorisé l'émergence des conflits entre les pygmées, les autres communautés et les gestionnaires des aires protégées, en l'occurrence le Parc National de Kahuzi-Biega du fait de la privation des droits fonciers, des moyens de survie et d'un cadre d'épanouissement socio-culturel. Cet état de choses s'est amplifié au fil du temps par manque de politique adéquate de mitigation des conflits engendrés.

## **L'ANEANTISSEMENT DES DROITS FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES SUITE AUX CONQUETES D'AUTRES PEUPLES ET AUX MESURES ETATIQUES DE DOMANIALISATION DES TERRES**

### **L'ANEANTISSEMENT DES DROITS FONCIERS DES PYGMÉES SUITE AUX CONQUETES D'AUTRES PEUPLES**

Les conflits entre les pygmées et les autres communautés tirent leurs racines dans l'histoire très ancienne. En effet, les pygmées sont incontestablement présentés comme les premiers habitants des forêts d'Afrique centrale malgré l'absence de repères précis dans l'histoire. Ce fait est confirmé notamment par les récits oraux qui sont constants et unanimes à ce sujet<sup>8</sup>. Les pygmées ont donc occupé depuis des temps immémoriaux, avant tous les autres peuples, les terres qui deviendront plus tard l'actuelle République Démocratique du Congo. Ils ont ainsi le statut de premiers occupants et ont exercé des attributs des droits fonciers notamment l'usage et la jouissance des terres même s'ils ne peuvent pas brandir, pour des raisons évidentes, des titres établis suivant le droit moderne pour en faire foi.

L'histoire renseigne aussi que les pygmées ont été repoussés vers des régions décrites comme les plus défavorisées à la suite de l'arrivée des populations bantoues numériquement et technologiquement plus fortes.<sup>9</sup> L'étendue de l'espace occupé par les pygmées a été ainsi réduite du fait de l'arrivée d'autres peuples.<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> « La première occupation du pays demeure incontestablement celle des Pygmées. Si ce fait est général pour l'ensemble du Zaïre, il faut reconnaître qu'ailleurs le souvenir de cette occupation n'est pas toujours aussi évident. Dans cette région en effet, l'élément pygmée est omniprésent dans les récits oraux », I. Ndaywell è Nziem, *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p.218.

<sup>9</sup> « L'arrivée des Bantu eut pour effet de refouler les autochtones vers les régions les plus défavorisées. L'aspect agressif de ce contact est évident. Il transparaît dans l'attitude chargée de mépris sinon de condescendance que les Bantu affichent parfois encore. Ceux-ci prennent toujours soin, malgré ce contexte de métissage, d'entretenir le clivage entre les deux communautés. Ainsi, pour se débarrasser de l'enfant qui insistait pour que les contes lui soient racontés pendant la journée, pour l'effrayer, on le menaçait de ne plus grandir, c'est-à-dire de se voir réduit au rang de pygmée », I. Ndaywell è Nziem, *Op.cit.*, p. 51.

<sup>10</sup> « Ainsi, l'histoire de la relation entre les Pygmées et les bantous est aussi et peut-être d'abord faite de métissage, d'intégration technique et culturelle. Elle est aussi marquée par le refoulement et l'assujettissement. En effet, les franges forêts-savanes les plus propices à la vie traditionnelle où vivaient les Pygmées leur sont ravies et ils pénétreront désormais plus loin dans la forêt où toujours les Bantous les suivront, pour y établir leur mainmise sur les terroirs et en devenir progressivement les propriétaires héréditaires. Sur la base de ces enracinements villageois, les bantous développeront des structures sociales et

## L'ANEANTISSEMENT DES DROITS FONCIERS DES PYGMEES SUITE AUX TRANSACTIONS FONCIERES FAITES A LEUR INSU

L'histoire relativement récente renseigne des transactions foncières faites à l'insu des pygmées mais qui ont eu pour effet de réduire l'étendue des droits fonciers de ces derniers. Avant même la formation de l'Etat indépendant du Congo, des contacts ont été signalés entre des européens (missionnaires et commerçants) et des populations locales. Des chefs locaux ont vendu des terres à des européens, y compris parmi celles qui se trouvaient dans les espaces occupés par des pygmées, sur la base des contrats au contenu discutable<sup>11</sup>.

D'autres terres des communautés locales, dont les pygmées, ont été acquises par des européens sous le régime de terres sans maître. Suivant leur mode de vie consistant à se déplacer d'un endroit à l'autre à la recherche du gibier ou des ressources forestières, les pygmées quittaient temporairement un espace sans l'idée de l'abandonner définitivement. A leur retour, ils étaient désagréablement surpris d'apprendre que leur ancien espace avait été attribué à d'autres personnes pour l'avoir considéré comme des terres sans maître. Cette situation était accentuée par le fait que les pygmées ne disposaient pas d'un système d'individualisation ou de marquage de terres occupées comparables aux mécanismes de droit moderne de bornage ou de mise en valeur.

## L'ANEANTISSEMENT DES DROITS FONCIERS DES PYGMEES SUITE AUX MESURES ETATIQUES DE DOMANIALISATION DES TERRES

Un autre fait majeur qui a beaucoup contribué à dépouiller les pygmées de toute propriété foncière est la mesure étatique de domanialisation des terres.

L'Etat indépendant du Congo a décrété la propriété privée et la propriété étatique des terres. La propriété privée pouvait être individuelle ou collective. Toutes les autres terres font partie du domaine de l'Etat. Les populations pygmées n'ont pas pu bénéficier de la reconnaissance des droits fonciers probablement à cause de leur mode de vie qui n'assure pas le marquage ou la matérialisation de leur occupation foncière. Les pygmées n'ont donc pas pu avoir des terres reconnues malgré les normes protectrices de l'Acte final de la Conférence de Berlin qui prévoyait, en son article 6 « la préservation des modes de vie des populations indigènes et des tribus » et de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 1885 qui prévoyait que « nul n'a le droit de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent ».

L'Etat congolais, après l'indépendance, a décrété à son tour la nationalisation du sol, supprimant ainsi toute propriété foncière privée au seul profit de la propriété foncière étatique (Loi du 20 juillet 1973). Il a décidé, dans la même foulée, que toutes les terres des communautés locales, dont les pygmées, sont domanialisées, c'est-à-dire qu'elles font désormais partie du domaine privé de l'Etat. Cette mesure, qui ne laisse désormais qu'un droit de jouissance aux membres des communautés locales, souffre encore d'un flou important dans la mesure où les modalités de jouissance n'en ont jamais été précisées.

---

politiques hiérarchisées et étendues sur de vastes espaces inter-villageois, tandis que les Pygmées conserveront jusqu'à nos jours un mode d'organisation égalitaire et très peu hiérarchisé. Ils perdront peu à peu leurs langues, pour acquérir les langues d'origines bantous ou soudanaises de leurs voisins, tout en créant des dialectes pour leur propre usage », Banque mondiale, *République Démocratique du Congo, Cadre stratégique pour la préparation d'un Programme de développement Pygmées*, Rapport n°51108-ZR, Décembre 2009, pp.14 et 15.

<sup>11</sup> « Ceux-ci sont caractérisés par des malentendus quant à la nature des droits transférés : alors qu'il s'agissait plutôt de vente pour les européens, il s'agissait plutôt d'une autorisation d'occuper un terrain pour les chefs traditionnels congolais », P. Nobirabo Musafiri, « Dépossession des droits fonciers des autochtones en RDC : perspectives historiques et d'avenir », *Les droits fonciers et les peuples des forêts d'Afrique. Perspectives historiques, juridiques et anthropologiques*, Forest Peoples Programme, Juin 2009, p. 2.

## LES RESTRICTIONS CONSECUTIVES AUX MESURES DE CONSERVATION DE LA NATURE

### L'EXPULSION DES ESPACES CLASSES AUX FINS DE CONSERVATION DE LA NATURE

L'un des faits susceptibles d'avoir exacerbé les conflits autour du PNKB est l'expulsion des personnes qui habitaient les terres classées comme parc national.

Les mesures de conservation de la nature à l'époque coloniale ont certes prévu des restrictions aux droits des populations mais n'ont pas systématiquement provoqué le déplacement forcé de ces dernières. Elles prévoyaient même des dérogations au profit des populations ayant leur habitat dans les forêts concernées par les mesures de conservation. Ce fut le cas également des mesures adoptées après l'indépendance où l'ordonnance-loi de 1969 sur la conservation de la nature interdisait des activités humaines dans les parcs nationaux sauf pour les populations qui y avaient leur habitat.

C'est plutôt la mise en application des mesures de conservation qui n'ont pas tenu compte des dérogations prévues au profit des populations pygmées et autres qui avaient leur habitat dans les terres classées dans la catégorie de parc national. C'est le principal problème rencontré au PNKB d'où les pygmées ont été expulsés vers la fin des années 1970 et le début des années 1980 par plusieurs méthodes les abandonnant ainsi à l'errance (ERND, 2017). A partir de ce moment, les pygmées qui habitaient dans les terres devenues PNKB ont cessé d'avoir une adresse fixe, un habitat stable, un grenier suffisant et même un espace d'épanouissement culturel pour se contenter des solutions les unes aussi précaires que les autres.

Cette situation est très difficilement vécue ou ressentie d'autant plus que l'expulsion n'a pas été précédée d'une information claire et encore moins de mesures de relocalisation et de réinstallation adéquate et préalablement évaluées par toutes les parties prenantes. D'aucuns vont jusqu'à déclarer qu'il s'est bel et bien agi de la violation de la loi foncière de 1973 et de la loi sur l'expropriation pour cause publique de 1977 qui prescrivent respectivement l'enquête préalable de vacances de terres et l'indemnisation préalable et équitable en pareilles circonstances (S. Mugangu, 2008).

La rancœur des pygmées peut être encore accentuée par le fait qu'ils s'estiment être victimes de deux poids deux mesures. En effet, des populations bantoues qui se sont retrouvées également dans les limites du PNKB lors de son extension en 1975 ont refusé de se délocaliser et les gestionnaires du parc n'ont jamais pu rien y faire. C'est le cas notamment de deux tiers de la Chefferie de Nindja qui se retrouvent en plein dans les nouvelles limites du parc (S. Mugangu, 2008).

Dépourvus de tenure foncière, les pygmées sont réduits à occuper des terres appartenant aux autres communautés riveraines majoritairement bantoues sous plusieurs modalités notamment des contrats de bail dont les obligations ne sont pas toujours faciles à honorer, ce qui culmine à terme en des conflits plus ou moins violents.

C'est le cumul de toutes ces difficultés qui a été présenté comme la justification du retour forcé dans le PNKB par les pygmées en 2018 (Rapport du Dialogue de haut niveau, 2018) et tout récemment encore en 2020.

### LES RESTRICTIONS DE L'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES A LA SUITE DES MESURES DE CONSERVATION DE LA NATURE

Les mesures de conservation de la nature ont entraîné non seulement la perte de la tenure foncière mais aussi les restrictions de l'accès aux ressources naturelles. Il n'est pas autorisé, en effet, d'opérer un

quelconque prélèvement dans le parc national au vu de son statut de conservation intégrale. Cette situation pose énormément problème au vu de la pauvreté quasi généralisée des pygmées qui vivaient des prélèvements alimentaires dans la forêt du parc sans frais. Ils en prélevaient également des ressources médicamenteuses ou aux fins d'artisanat pour fabriquer de menus produits comme des paniers à vendre afin de subvenir à leurs divers besoins.

Cette situation débouche à des conflits dans la mesure où certains pygmées tentent alors de se procurer frauduleusement des ressources dans le parc, ce qui les expose à la répression des gardes commis à la surveillance du parc. Certains pygmées choisissent, à défaut d'accéder au parc et à ses ressources, de voler des produits agricoles des autres populations riveraines, ce qui aboutit également à des confrontations parfois violentes.

### TYPES DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB ET LEURS RELATIONS SYSTEMIQUES

Autour du PNKB, il existe des conflits qui perturbent la paix et la cohésion sociale entre le PNKB et les populations riveraines, plus particulièrement les peuples autochtones pygmées. Pour une intelligibilité de ces conflits, ce chapitre se propose d'élaborer la typologie des conflits les plus récurrents et de déterminer les liens systémiques avec les dynamiques sociales, économiques, politiques et de cogestion du PNKB.

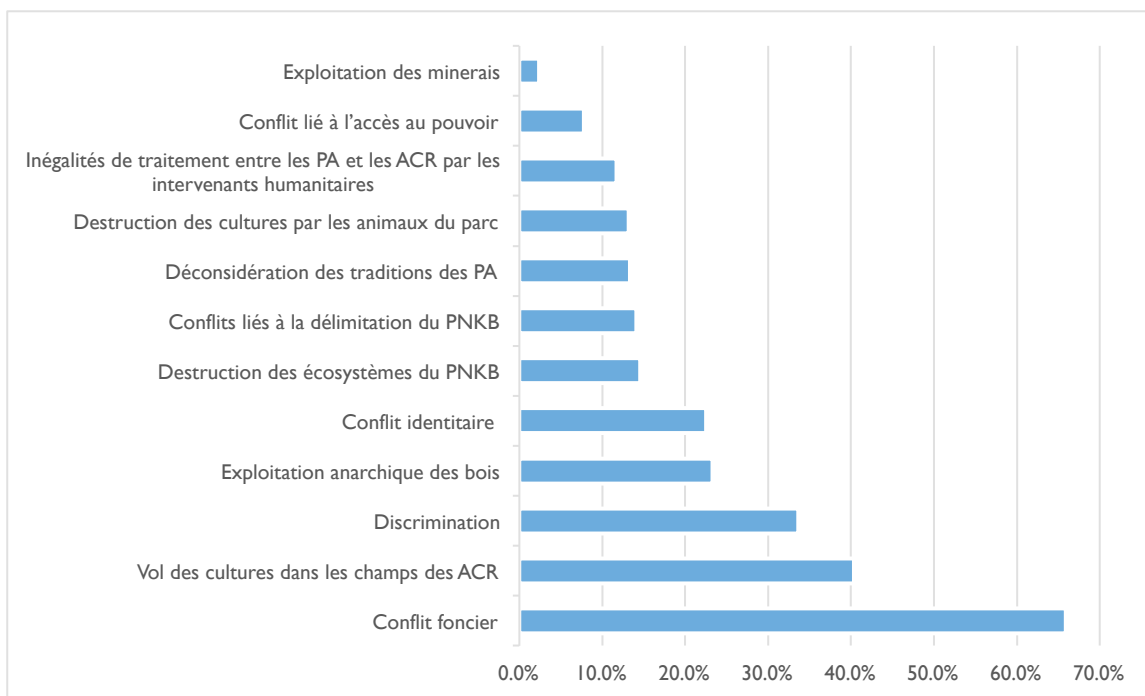
FIGURE 3 : LES MOTS QUI REVIENNENT LE PLUS DANS CETTE TYPOLOGIE DES CONFLITS



Analyse depuis nos données

Selon les résultats de cette étude, il s'observe autour du PNKB plusieurs conflits et certains sont plus récurrents entre le PNKB et les communautés riveraines, particulièrement les PAP que d'autres. Le graphique ci-dessous en donne la distribution statistique.

**FIGURE 4 : CONFLITS LES PLUS RECURRENTS ENTRE LE PNKB ET LES PAP ET AUTRES COMMUNAUTES RIVERAINES**



Base des données de l'enquête quantitative

Cette figure présente le conflit foncier en tête des conflits les plus récurrents avec plus de 65% d'accord des répondants. Le vol des cultures et la discrimination viennent avec plus de 30% d'accord. D'autres conflits comme l'exploitation anarchique des bois et autres ressources du parc, le conflit lié à la délimitation du PNKB, la déconsidération des traditions des PAP, la destruction des cultures par les animaux du parc, les inégalités de traitement par les intervenants humanitaires et autres viennent ensuite. Ces résultats sont corroborés par certaines études antérieures où il a été noté que dans Kabare et Kalehe, les conflits entre PNKB et populations riveraines portent souvent sur les terres, les bois, les champignons, les plantes médicinales, les minerais, les champs, l'élevage, (Radar N. et al, 2012) d'une part ; les mépris, la dévalorisation des cultures, les dénis de droit, les violences et les spoliations (Banque mondiale, 2007).

Selon les résultats significatifs éclairés par les dynamiques mises en exergue dans cette étude, les sections ci-dessous analyse les conflits fonciers, les conflits liés aux vols des cultures et autres produits d'élevage, la discrimination, les conflits liés à la destruction des cultures par les animaux du parc, les conflits liés à la déconsidération de la culture et aux contradictions matrimoniales.

## CONFLITS FONCIERS

Les conflits fonciers ici, comme l'a si bien dit le rapport de la commission Justice et Paix de Bruxelles (2017), supposent tous les conflits qui sont liés à des parcelles de terre – son sol et son sous-sol – et qui impliquent au moins deux parties ayant des revendications opposées sur ces parcelles.

Ce type de conflit se vit, se sent, fait couler encre et salives depuis plus d'une décennie maintenant au Sud-Kivu (Mugangu, 2008 ; Pourtier, 2009 ; Justice et paix, 2017). Comme à plusieurs endroits au Sud-Kivu, les territoires de Kabare et de Kalehe figurent parmi ceux où se vit ce conflit le plus (ADEPAE et

Kaganda, 2014). Faisant partie de ces deux territoires, le PNKB et ses alentours n'échappent pas à cette réalité. Le conflit foncier représente plus 65% de réponses exprimées lors de nos enquêtes quantitatives et plus souligné par les répondants des interviews individuelles et des focus groups. Le conflit foncier est ainsi le principal conflit le plus récurrent autour du PNKB et oppose, d'une part, le PNKB, les PAP et les autres communautés riveraines et, d'autre part, les PAP et les autres communautés riveraines.

Entre le PNKB et les PAP et les autres communautés riveraines, le conflit foncier est, en fait, l'interdiction à ces derniers d'accéder aux ressources naturelles du PNKB, le déguerpissement du parc, et l'extension des limites du parc. Ainsi, pour les PAP, l'objet du conflit est essentiellement le foncier comme on peut le lire dans la déclaration ci-après «...notre combat c'est la terre et rien d'autre. Que la limite soit faite à partir de Kalago.» (Entretien du 14/07 au 21/07/2020 avec un PAP). L'expression du conflit foncier est marquée par des déguerpissements successifs et quasi-total<sup>12</sup> des PAP et des actions répressives des PAP et des membres d'autres communautés en cas d'accès au parc pour y tirer des ressources ou pour des besoins culturels.

Les faits liés au foncier qui opposent le PNKB aux PAP et aux autres communautés riveraines sont l'exploitation anarchique des bois, l'extraction illégale des minerais et le braconnage. Plusieurs études et rapports ont démontré la destruction systématique des écosystèmes du PNKB par l'exploitation illégale des bois et des minerais ainsi que le braconnage pendant la période des rébellions ( Oli Brown et Robert Kasisi, 2007). Des avancées significatives de protection ont été constatées dans la période récente avant le retour des PAP au parc en 2018 qui a de nouveau occasionné la destruction de la faune, de la flore et l'exploitation des minerais. Les contradictions des perceptions, des politiques, des comportements autour du PNKB expliquent les conflits fonciers. En effet, pour les PAP, le PNKB représente leur « terre ancestrale » avec laquelle ils entretiendraient des liens mythiques et culturels d'une part, mais aussi une ressource communautaire pour leurs activités économiques. Ainsi, selon cette représentation, l'exploitation des ressources que procurent le PNKB, relèverait du droit des PAP comme en témoigne ce propos : « Le PNKB est notre terre donnée par Dieu comme il l'a fait pour les autres communautés. C'est le PNKB qui a pris la terre de nos ancêtres. Il ne peut pas nous interdire de couper les bois ou les feuilles médicinales »(FGD du juillet 2020 à Kalonge).

D'après un responsable du PNKB, « les PAP sont plus impliqués dans les actes de braconnage ou d'abattage d'arbres, et moins dans l'extraction des minerais où ils sont utilisés par d'autres personnes » (Interview du 28/7/2020 à Bukavu).

Le déguerpissement est à la base du statut de « locataire foncier permanent » des PAP. Quelques PAP ont pu se procurer des espaces par achat mais souvent ils sont en conflit avec leurs voisins à cause de manœuvres de spoliation. Ceux qui louent des terres sont dans une relation de « maître-esclave » (Guillermou, 1992 ; Yaifono, 2019). Le retour massif et forcé des PAP dans le PNKB en 2018 à cause du non respect des engagements pris par l'Etat pour leur allouer des terres mais aussi pour l'allègement des mesures de conservation stricte a exacerbé ce conflit foncier, et entraîné des conséquences lourdes.

Contrairement aux communautés riveraines qui se plaignent de la réduction de leurs espaces par l'extension du parc : « le PNKB a prolongé ses limites dans nos champs » (FGP du juillet 2020 à Miti/Kabare), les PAP manquent des terres pour le logement, pour la pratique des activités économiques et socioculturelles : « Nous n'avons pas la terre pour nous loger ou pour faire les champs » (entretien

---

<sup>12</sup> Il existe encore quelques ménages PAP dans les périmètres non sécurisés du PNKB, surtout du côté de Nindja.

du 15/7/2020 à Kalonge). Les résultats des enquêtes quantitatives citent ce conflit foncier entre PA et PNKB au taux de 80%. En accord avec les résultats de plusieurs auteurs qui ont travaillé sur la question des PA dont Yaifono (2019) qui souligne clairement que les PA comptent sur la forêt pour leurs revenus, leurs médicaments et leur identité culturelle, la question du foncier est fondamentalement liée à la création du parc et la sortie des PAP en son sein. En plus des communautés PAP et autres, le PNKB et les concessionnaires s'accusent mutuellement de spoliation. Un répondant d'une ONG humanitaire nous a renseigné que « parmi ces grands fermiers se disant spoliés, certains disent vrai mais d'autres profitent de la situation pour étendre leurs domaines. » Ce manque de délimitation claire et visible par tous plonge les voisins directs au PNKB dans une guerre qui a été violente vers 2017 avec les grands fermiers. Plusieurs vaches auraient été saisies par les éco-gardes lors du déguerpissement des fermiers des espaces dits du PNKB. C'est pour cela que d'aucuns affirment la nécessité de revoir les limites du parc dans ce processus de recherche de cohésion sociale durable<sup>13</sup>.

Entre les PA et les autres communautés riveraines (ACR), le conflit des limites des parcelles ou des champs est permanent. Le statut de locataire<sup>14</sup> des PAP ne leur donne pas beaucoup d'ouverture et d'espace de décision. Ce statut les restreint en terme d'utilisation du sol et les rend faibles dans les contestations éventuelles face aux propriétaires fonciers des communautés voisines. En plus des propriétaires, certains intervenants humanitaires, à en croire un répondant de Buyungule « agissent malignement et achètent des parcelles en leurs propres noms quand ils obtiennent des financements. A la fin des projets, ils viennent revendre certaines parties et cela met en colère les pygmées concernés. D'autres, locataires ou non, sont tout simplement spoliés et déguerpis par leurs voisins plus puissants. »

Dans une certaine mesure, les autres communautés riveraines sont victimes du manque des terres par les PAP parce que certains voient leurs parcelles (surtout voisines) occupées anarchiquement par ces derniers au nom du nomadisme culturel. En en croire un répondant de Katana, « *tout commence, souvent par l'utilisation pour la culture que le PAP initie sur les parcelles voisines et après s'en suivent des constructions* » (FGD de juillet à Katana)

A côté et en conséquence du conflit foncier, d'autres conflits sont récurrents et mettent en mal la cohésion sociale entre les communautés autour du PNKB comme c'est notamment le conflit lié au vol des cultures, la discrimination des PAP.

## **CONFLITS LIES AU VOL DES CULTURES ET AUTRES PRODUITS D'ELEVAGE**

Selon Lewis (2001) le vol des cultures est aussi un conflit sérieux dans les zones autour du PNKB. Il oppose la communauté PAP et les autres communautés riveraines. Il se produit lorsqu'un PAP ou un groupe des PAP s'accapare des produits agricoles des communautés voisines pour y prendre des récoltes, généralement, pour l'alimentation. « Nous sommes poussés par la faim » déclarent tous les PAP rencontrés dans les entretiens qualitatifs et dans l'enquête quantitative. En général, les PAP n'ont pas d'autres sources de revenu à part la force de travail agricole entraînant l'accentuation de la pauvreté au sein de leur communauté. Comme le notent les ONGs de défense des peuples autochtones pygmées (2014), « les conditions dans lesquelles ils vivent sont très précaires justifiées par leur état de pauvreté

---

<sup>13</sup> Ceci sera davantage renseigné dans le chapitre portant sur les mécanismes de résolution et / ou de transformation des conflits.

<sup>14</sup> Plus de 60% des répondants ont souligné cette réalité.



et de vulnérabilité. » Ceci est marqué dans la philosophie de Lewis (2001) qualifiant les PAP des sociétés à « retour-immédiat »<sup>15</sup>.

Tout en étant en conflit avec les auteurs PAP et leur communauté sur ces vols permanents, les victimes attribuent la responsabilité de ces violences au PNKB du fait qu'il a interdit l'accès au parc aux PAP. En effet, « lorsque les PAP étaient dans le parc, nous avons cultivé et récolté des haricots bien secs, c'était exceptionnel et une vraie joie pour tous les villages » ( Entretien du juillet à Muyange). Ce phénomène devient de plus en plus répandu au point que les PA en ont fait une véritable occupation. Ils volent en équipe en plein jour, souvent armés des machettes et de lances. Actuellement , ils sont passé de la simple cueillette (vol) dans les champs à la chasse des animaux domestiques.

Outre les facteurs matériels sus-évoqués, on peut bien attribuer ce comportement à une inadaption économique au mode de vie sédentaire ; il apparaît comme une survivance de la cueillette. Une femme du village de Chahoboka a affirmé « avoir perdu 2 de ses poules en une semaine, la semaine suivante, ses enfants ont vu un PA en train de lancer une pierre sur une autre poule, il l'a tué mais la dame l'a prise pour la manger avec ses enfants. Elle a tout de suite compris comment ses 2 autres poules étaient perdues. » Dans ce rapport de conflit, les PAP dénoncent un excès dans certaines accusations : « Nous les pygmées ne volons pas des bétails, les bantous volent entre eux et nous accusent (...), aussi, nous ne volons que le jour, le vol de nuit dans les champs et les maisons sont essentiellement commis par les bantous. » Ce conflit a des effets négatifs sur la cohésion sociale.

## LA DISCRIMINATION

En interrogeant Wikipédia, nous apprenons que la discrimination, ici, sociale est un processus lié au fait d'opérer une distinction concernant une personne ou une catégorie sociale en créant des frontières dites « discriminantes », c'est-à-dire produisant un rejet visant à l'exclusion sociale sur des critères tels que l'origine sociale ou ethnique, la religion, le genre, le niveau de son intelligence, l'état de santé, etc. Cette discrimination sociale se vit autour du PNKB et met en mal la cohésion sociale entre le PNKB et les communautés riveraines, et entre ces dernières entre elles.

Entre PAP et ACR, ce conflit lié à la discrimination (Plus de 45%) est aussi vieux que l'introduction des sociétés PAP dans les agglomérations déjà occupées par les ACR. Cette discrimination s'est accentuée avec le fait que les pygmées, venant mains bredouilles, sont « obligés » à se sédentariser pendant que le muntu s'est déjà bien installé et a déjà amassé suffisamment dans la même contrée (Guillermou, 1992 ; Lewis, 2001 ; Ndi, 2004 ; World Bank, 2009).

Le pygmée du PNKB est invité ou forcé à rejoindre les habitants des groupements proches du parc pendant que ces derniers ont déjà une structure bien organisée, des us et coutumes bien connus de tous, des interdits aussi, etc. Le pygmée vient, avec sa culture propre à son peuple et est obligé de vivre avec ce peuple plus ou moins moderne. Le pygmée subit tous les reproches imaginables : ne se lave pas régulièrement ; vit misérablement et sans gêne ; n'exerce pas les métiers demandant beaucoup de force

---

<sup>15</sup> Elles sont mises en contraste avec les sociétés agricoles, pastorales ou capitalistes dites de 'retour différé' dans lesquelles le travail est investi sur de longues périodes avant qu'une récolte soit produite ou consommée, où il est organisé de façon hiérarchique et où il les biens vitaux sont des possessions individuelles



physique ; vole et est violé(e) ; il est analphabète et primitif, etc. Tout ceci vaut au pygmée une grande méfiance de la part des bantous.

En plus, les PAP sont discriminés à cause du traitement particulier leur réservé par l'Etat et les ONGs. Le pygmée est qualifié par les membres des communautés riveraines « d'une personne appartenant au gouvernement » car on le nourrit souvent ; on leur donne de l'argent souvent ; ils cultivent librement le chanvre ; ils sont rarement emprisonnés lorsqu'ils commettent des erreurs . » Le muntu juge bon de ne pas s'associer au pygmée et le pygmée renforce cette distance sociale en ne s'associant pas aux autres. Ils interdisent à leurs enfants de ne pas entretenir des relations avec ceux des bantous. Les autres communautés estiment « que le pygmée ne se sent à l'aise et heureux qu'à côté des siens. » Les résultats trouvés par GITPA (sd), Ndih (2004 ), Lewis (2001) corroborent cette observation.

Par ailleurs, les membres des autres communautés ont une autre perception de la discrimination. En effet, ils se considèrent comme des oubliés parmi les riverains du PNKB par l'Etat et par les ONGs. Ils ne sont ni consultés en cas de prise de décision ni informés officiellement de nouvelles dispositions ; ils ne sont même pas alignés en cas de dons humanitaires issus du (ou transitant par le) PNKB. Ils sont, selon un répondant « ceux qui vivent avec les PAP et qui supportent leurs excès de boisson, de chanvre, Mais quand de grands échanges doivent avoir lieu, la société civile vivant avec les PAP est oubliée, etc. Aussi, lorsque de nouveaux emplois sont à pourvoir, les autres villages (les regas précisément) sont sollicités mais les hommes de Kabare et Kalehe sont mis de côté ».

La discrimination positive réservée aux PAP renforce l'attitude de méfiance de la part des autres communautés riveraines. Les dynamiques organisationnelles de soutien aux PAP ainsi que les interventions du PNKB en faveur de quelques PAP en excluant les autres communautés riveraines, notamment dans le domaine de l'éducation, expliquent le renforcement de ce sentiment de méfiance envers les PAP.

A la suite de Guillerrou (1992), il s'observe que les conflits fonciers et la discrimination sont les plus violents parce que la réaction des uns et des autres est faite avec plus d'énergie de génération en génération. Ils font partie des réalités quotidiennes de ces peuples en interaction conflictuelle avec le PNKB.

A côté de ces conflits, les résultats de l'étude ont relevé d'autres types de conflits qui continuent à mettre à mal la cohésion sociale et la paix autour du PNKB. Il s'agit notamment de la destruction des cultures par les animaux du parc, de la déconsidération de la culture pygmée et des conflits matrimoniaux.

## **AUTRES TYPES DES CONFLITS**

### **4.1. CONFLITS LIES A LA DESTRUCTION DES CULTURES PAR LES ANIMAUX DU PARC**

Les animaux du parc, surtout les babouins, échappent des fois à la vigilance des éco-gardes et vont ravager les cultures des communautés locales. Cet incident date de depuis longtemps et n'est pas près de s'arrêter vu l'inexistence d'une zone tampon entre le parc et les terres des particuliers et des communautés locales. D'après nos enquêtes, le PNKB ne paye plus les dommages causés par les animaux sauvages du parc dans les champs des paysans riverains comme il le faisait jadis. Cela pousse certains exploitants à ne plus exploiter leurs champs les plus proches du parc.

## 4.2. LA DECONSIDERATION DES TRADITIONS DES PAP ET CONFLITS MATRIMONIAUX

Les PAP, malgré plusieurs années de vie en dehors de la forêt, l'actuel PNKB, restent attachés à leur culture. Dans leurs interactions avec les autres communautés locales, ils valorisent l'identité culturelle pygmée dont les valeurs sont transmises de générations en générations par la tradition orale. Comme le dit Lewis (2001) les pygmées du PNKB ont eu accès au parc jusqu'à très tardivement, relativement à leurs homologues rwandais et burundais et cela rend encore rigide leur abandon de poursuivre quelques activités primordiales au sein du parc. Même ceux qui n'ont pas connu le parc comme milieu de vie sont fortement de cet avis sur base des explications reçues de leurs parents. Cependant, les répondants PAP et les autres communautés locales reconnaissent une déconsidération de la culture pygmée jugée primitive et ésotérique. Les PAP ne sont pas autorisés à pratiquer leurs rites traditionnels sur des espaces loués. De temps en temps, ces pratiques culturelles non acceptées sont à la base des conflits entre individus ou entre communautés. Cette dimension de conflit s'attacherait aux dynamiques civilisationnelles pour lesquelles les PAP sont considérés par les autres communautés locales comme étant inadaptés. Ceci renforce le sentiment de discrimination et de violence symbolique ( Bourdieu, 1995) assez permanent dans la communauté des PAP d'une part, mais aussi un sentiment de domination légitime de la part des autres communautés sur les PAP.

En ce qui concerne les conflits matrimoniaux, ils se caractérisent par des mésententes autour de la dot ou de l'entretien de l'épouse. Les communautés locales accusent les PAP d'épouser par rapt des femmes sans verser la dot, à cause de la pauvreté, tandis que les PAP reprochent leurs voisins de ne pas verser la dot par mépris et de ne pas entretenir convenablement leurs épouses pygmées à cause de la stigmatisation: « Je ne peux pas accepter que mon fils épouse une pygmée, et s'il le fait par désobéissance, je ne donnerai jamais la dot à ses parents » a déclaré un répondant bantou à Kalonge. Les époux des voisins sont aussi taxés d'utiliser les femmes PAP comme des esclaves et de les répudier avec leurs progénitures après quelques années d'union conjugale. Pour les PAP, épouser une femme bantoue est un atout d'intégration et un honneur : « Nous les jeunes pygmées, malgré la pauvreté, nous épousons, parfois de force, les femmes bantoues pour se faire accepter et se faire respecter » ( FGD du juillet 2020 à Miti). Plusieurs tensions sociales autour des questions matrimoniales et de tolérance culturelle affectent la cohésion sociale entre la communauté des PAP et les autres communautés locales.

## CAUSES PROFONDES DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB : DES DYNAMIQUES MULTIPLES A LA COMPLEXITE CAUSALE

Les causes des conflits autour du PNKB s'abreuvent aux dynamiques économiques, sociales, politiques, de conservation qui expliquent aussi bien les représentations conflictogènes comme les comportements conflictuels des acteurs. Les conflits dans et autour du PNKB ne sont pas, de prime abord, de valeurs mais d'intérêt dont la plupart ne sont pas liés à l'existence du parc mais plutôt ceux liés à la cohabitation entre le PNKB et la population riveraine (Radar N. et al, 2012).

Les causes des conflits ne sont ni homogènes ni statiques. Elles varient d'un village à l'autre et d'un territoire à l'autre. Ainsi, les besoins des populations riveraines qui peuvent être les causes des conflits ne sont pas nécessairement les mêmes chez les populations riveraines de la haute altitude que pour celles de la basse altitude, bien qu'il y ait des similarités.

Les résultats de la recherche tant qualitative que quantitative nous conduisent à subdiviser les causes des conflits autour du PNKB en deux catégories : les causes selon le critère de la temporalité (causes

lointaines et les causes récentes) et les causes selon le critère de la nature (causes immédiates ou récentes).

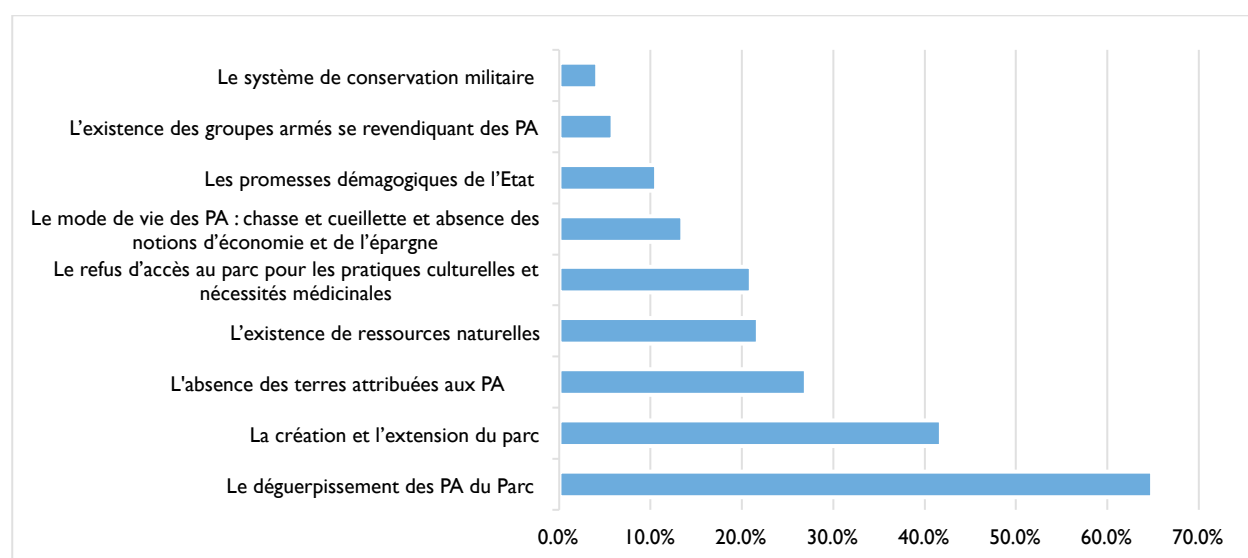
## LES CAUSES DES CONFLITS SELON LE CRITERE DE LA TEMPORALITE

D'après ce critère, l'on peut distinguer les causes lointaines et les causes récentes ou immédiates.

### CAUSES LOINTAINES

Les causes lointaines constituent l'origine du conflit entre le PNKB et le peuple autochtone pygmée ainsi que les autres communautés riveraines autour du PNKB.

**FIGURE 5 : CAUSES LOINTAINES DES CONFLITS AU TOUR DU PNKB**



Selon les résultats ci-dessus, le déguerpissement des communautés PAP et l'extension du parc sont les causes lointaines des conflits autour du PNKB. Ces causes sont évoquées dans la sociogenèse de ces conflits telle qu'analysée plus haut (IV). D'autres causes avec une valeur statistique significative mais consécutives aux deux premières sont notamment le manque des terres par les PAP et les convoitises sur les minerais existant aux PNKB.

La politique environnementale congolaise avait opté pour la création en 1970 du Parc National de Kahuzi-Biega avec comme conséquence le déguerpissement des populations habitant à l'intérieur des périmètres définis dont les peuples autochtones pygmées. Cependant les mesures d'expulsion des populations à l'intérieur du PNKB n'ont pas été suivies par des mécanismes compensatoires, notamment du point de vue foncier pour faciliter un nouveau départ intégratif social, économique, culturel et politique des communautés expulsées. Ces résultats sont similaires à ceux trouvés par Rutakayingabo, Muhigwa, Mubalama, Alinirhu et Ramamonjina (2020); Kujirakwinja, Shamavu, Twendilonge, Balagizi, & Muhigwa, (2013) et Mudinga, Ngendakumana, & Ansoms, (2013).

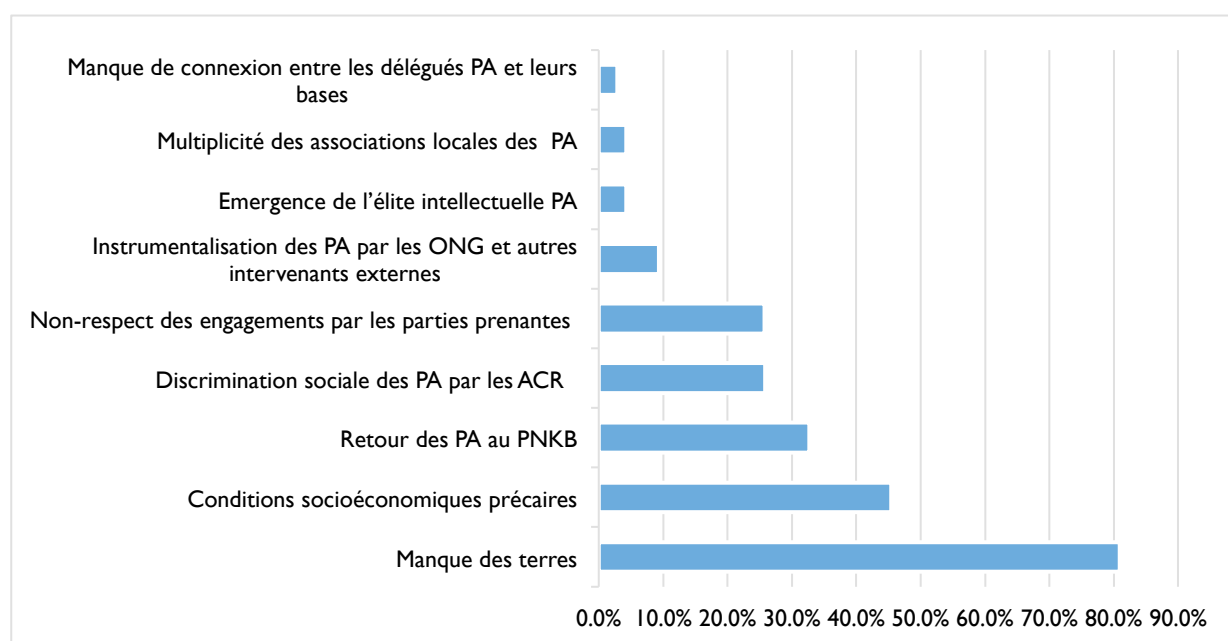
Ce déguerpissement a éloigné les Peuples Autochtones Pygmées des espaces considérés comme leur 'cadre naturel de vie' mais aussi les a poussés à la poursuite de leur mode de vie traditionnel (la cueillette) dans les champs des autres communautés riveraines. Il s'observe, autour du PNKB, deux types de civilisation, celle de la houe et celle rattachée à la lance. La civilisation de la lance représente le mode de

vie des peuples autochtones pygmées. Ce dernier se résume en la chasse, au ramassage, à la pêche et à la cueillette. Dans les représentations des peuples autochtones pygmées, il ressort une autorisation tacite d'exercer les activités de ramassage, de cueillette, de chasse et de la pêche partout où les ressources sont disponibles. Ce qui engendre l'absence de la notion des biens privés ainsi que celle de frontières ou de limites. Cet état de choses met en difficulté les pygmées déguerpis du PNKB car ils sont chaque fois en conflits avec les membres d'autres communautés riveraines. Ils s'adonnent au vol dans les champs d'autrui parfois munis d'armes blanches.

## CAUSES RECENTES OU ACTUELLES

Ainsi qu'il ressort des résultats quantitatifs, les causes récentes ou immédiates des conflits entre le PNKB et les peuples autochtones pygmées ainsi que les autres communautés riveraines sont les suivantes par ordre d'importance dans la distribution ci-dessous : le manque des terres par les PAP, la précarité économique, l'exploitation illégale des ressources par les PAP et les ACR dans le PNKB, le sentiment de discrimination et d'exclusion chez les PAP, le non-respect des engagements pris en faveur des PAP par le Gouvernement et ses partenaires, l'instrumentalisation des PAP par les ONGs et les associations locales des PAP.

**FIGURE 6 : CAUSES RECENTES OU ACTUELLES DES CONFLITS AU TOUR DU PNKB**



Ce graphique indique les causes récentes des conflits autour du PNKB dont les principales sont le manque des terres par les PAP et la précarités de leurs conditions de vie ; les deux étant suivies par le retour des PAP dans le PNKB.

Le lien entre les causes lointaines et récentes des conflits autour du PNKB présente un continuum justifié par une certaine permanence des facteurs conflictogènes émergents mais dynamiques, notamment la socialisation des PAP à la revendication sur fond de la violence symbolique et de la victimisation, l'influence des groupes armés, l'influence des marchés économiques nationaux et régionaux, l'incapacité au PNKB d'apporter des solutions aux cahiers des charges socioéconomiques des

PAP et des autres communautés riveraines, l'insuffisance des terres communautaires dans les zones de retrait des PAP, l'affirmation du traditionalisme<sup>16</sup> chez les communautés locales et chez les PAP, etc.

Cinquante ans après l'expulsion de la première cohorte des PAP du PNKB, les ménages pygmées vivent dans une errance permanente dans les zones autour du PNKB, particulièrement dans les Territoires de Kabare et de Kalehe au Sud-Kivu. Ils n'ont pas des terres d'installation définitive mais plutôt ils louent des terres, généralement exigües, pour l'habitat et pour l'agriculture au moyen de leur force de travail sur la base des contrats précaires. Les terres provisoirement occupées ne permettent pas aux ménages PAP d'exercer des activités économiques durables (essentiellement l'agriculture et l'élevage), entraînant ainsi leur pauvreté et leur exploitation par les membres des autres communautés locales. De même, l'augmentation de la population dans certaines zones autour du PNKB, particulièrement dans le territoire de Kabare, a réduit sensiblement la disponibilité des terres à telle enseigne que plusieurs ménages des communautés locales n'ont pas suffisamment des terres pour les activités agricoles et l'habitat.

Les conditions précaires de vie incitent les ménages PAP à retourner au PNKB, en dépit des mesures d'interdiction d'y accéder et des dispositifs sécuritaires dissuasifs, pour chercher certaines ressources essentielles à leur équilibre économique, social et psychologique. « Nous retournons au PNKB pour chercher de quoi faire vivre nos familles » ( FGD du juillet 2020 à Kalonge). Pour les communautés riveraines se trouvant également dans la pauvreté, elles cherchent à trouver quelques ressources dans le parc.

Dans les communautés des PAP, l'exploitation des ressources au PNKB est perçue comme un acte légitime et un droit. Par contre, pour le PNKB, toute présence humaine dans les périmètres du parc pour raison d'exploitation est une violation de la loi passible des sanctions prévues par la loi. De cette contradiction de perceptions et d'intérêts naissent des conflits permanents entre les PAP et le PNKB d'une part, entre le PNKB et les communautés locales d'autre part. Dans les communautés des PAP, ces conflits sont un moyen de pression pour revendiquer leurs droits violés par l'Etat congolais et la communauté internationale qui, à en croire un Chef des PAP, « les ont chassés du PNKB et n'honorent par leurs engagements compensatoires anciens et récents » (entretien de juillet 2020 à Buyungule).

La situation de précarité des PAP et les revendications subséquentes sous-tendent les motivations des projets d'action sociale des organisations humanitaires et de défense des droits des PAP. Au-delà du plaidoyer et des actions à caractère humanitaire, certaines organisations instrumentalisent les PAP pour des fins de leur maintien et de mobilisation des financements extérieurs. Cette posture dichotomique

---

<sup>16</sup> Action traditionnellement orientée est une *affirmation consciente et délibérée des normes traditionnelles, en pleine connaissance de leur nature traditionnelle, alléguant que leur mérite provient de cette transmission traditionnelle depuis une orientation initiale sacrée*. E. Shils : « Tradition and Liberty : Antinomy and Interdépendance », *Ethics*, 18 (3), 1958, pp. 160-161. Ainsi, les communautés autour du PNKB, y compris les PAP développent ce protectionnisme des traditions qui limitent l'acculturation. C'est dans ce sens que Weber souligne que *...partout où se manifeste le traditionalisme, la sainteté de la tradition, l'accent est mis uniquement sur l'activité et sur l'action économique telles qu'elles sont héritées des aïeux... Ce qui agit encore plus Fortement, c'est la stéréotypisation magique de l'activité, la crainte profonde d'introduire le moindre changement dans le mode de vie auquel on est accoutumé...* M. Weber cité P. Bourdieu , « La société traditionnelle. Attitude à l'égard du temps et conduite économique », *Sociologie du Travail*, 5 (1) , 1963, p. 42.

des ONGs est soulignée à la fois par leurs bénéficiaires PAP, les autorités locales et le PNKB. En effet, selon une autorité coutumière de Kalehe, « les ONGs profitent de la situation des PAP pour se faire de l'argent » (entretien du 27/7/2020 à Kalehe). Dans le même ordre d'idées, un responsable du PNKB n'a pas hésité de préciser ce qui suit : « ce sont les ONGs qui entretiennent cette situation des conflits entre les PAP et le PNKB » (entretien d'août 2020 à Tshivanga).

## CAUSES DES CONFLITS SELON LE CRITÈRE DE LEUR NATURE

Selon le critère fondé sur la nature, l'on peut distinguer les causes suivantes : les causes historiques et environnementales, les causes juridiques, les causes socio-anthropologiques, les causes psychologiques, les causes économiques et les causes politiques.

### CAUSES HISTORIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Les causes historiques et environnementales sont notamment la création du PNKB, son érection en patrimoine commun de l'humanité et l'extension des limites du PNKB au détriment des populations environnantes y compris les PAP ainsi que la nécessité de protéger les écosystèmes situés dans cet espace érigé en parc pour un intérêt environnemental. Toutes les communautés autour du PNKB, y compris les autorités locales situent l'origine des conflits dans la création du PNKB et surtout de l'extension de ses limites qui a entraîné l'expulsion des PAP et des communautés locales du PNKB ainsi que l'expropriation des terres des populations riveraines comme l'atteste ce propos d'une autorité traditionnelle : l'extension du PNKB a été trop préjudiciable aux PAP et aux communautés paysannes locales, et est à la base de tous les conflits que nous déplorons aujourd'hui. (Entretien du 28.7.2020 à Kabare).

### CAUSES JURIDIQUES

Les causes juridiques résident dans le régime des interdictions, jugées inadmissibles par les PAP car contraires à leurs droits légitimes, dans le régime des dérogations à ces interdictions ainsi que dans le régime des garanties dont le bénéfice n'a jamais été appliqué au profit des PAP. Le régime des interdictions consiste en la série d'activités humaines non autorisées dans les aires protégées de la catégorie de conservation intégrale à l'instar des parcs nationaux. Les interdictions apparaissent de manière constante dans les textes de l'époque coloniale comme ceux d'après l'indépendance. Il y a lieu de citer la Convention relative à la conservation de la faune et de la flore du 8 novembre 1933, le Décret du 26 novembre 1934 portant création de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo, l'Ordonnance-loi 69-041 du 22 août 1969 et la loi n° 14-003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.

Malgré le régime restrictif, les textes ont prévu la garantie d'une procédure d'indemnisation préalable et de réinstallation dans des conditions équivalentes mais qui n'a jamais été d'application.

### CAUSES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES

Sous cette catégorie, la recherche a mis en exergue les représentations du PNKB par les PAP comme référentiel fondamental du système culturel pygmée, la culture du nomadisme chez les PAP, l'augmentation de la population PAP autour du PNKB, le non accès aux structures sociales de base

(écoles, centres de santé, etc.), l'instrumentalisation de la cause PAP par les ONGs, la dynamique associative dichotomique et dysfonctionnelle chez les PAP. Les deux dernières causes sont interdépendantes.

En effet, la mobilisation de quelques leaders PAP par les ONGs pour la défense de leurs droits auprès des juridictions ou des instances politiques nationales et internationales est perçue comme une instrumentalisation : « Ce sont ces ONGs qui trompent les PAP pour leurs intérêts de financement en les dressant contre l'Etat a déclaré un élu provincial » (entretien d'août 2020 à Bukavu). De leur côté, certains leaders PAP et des autres communautés riveraines accusent les ONGs de détournement des fonds destinés aux PAP à des fins personnelles comme le confirme cette déclaration enregistrée dans tous les entretiens qualitatifs : « Les ONGs s'enrichissent avec les fonds destinés aux PAP. » Cette conviction est à la base de la création des associations propres aux PAP. Lesdites associations agissent en ordre dispersé et créent de nouveaux conflits au sein des communautés des PAP : « Nous avons créé notre association pour avoir des financements comme les ONGs de Bukavu mais les blancs<sup>17</sup> ne nous invitent pas » (entretien avec un chef d'une association des PAP à Kalonge : juillet 2020). En outre, pour une autorité coutumière de Kalonge, « il existe des conflits ouverts entre le représentant des PAP de Kalonge et les leaders des associations et entre ces dernières elles-mêmes à cause des intérêts auprès des ONGs qui prétendent les aider. »

## CAUSES PSYCHOLOGIQUES

L'on peut noter une forte conscience du lien entre l'espace constituant le PNKB et l'existence du PAP comme culture et comme peuple, la violence symbolique permanente et transmise, le sentiment d'exclusion, d'exploitation, de discrimination et de marginalité chez les PAP.

Dans la mémoire collective des PAP, il existe un espoir d'un avènement de reconquête du PNKB par les PAP. Ils continuent à croire que ce patrimoine mondial leur appartient comme l'a déclaré un étudiant PAP rencontré à Bukavu : « le parc nous appartient, nous attendons un jour, lorsque le gouvernement congolais mourra, pour que nous récupérons notre champ ».

## CAUSES POLITIQUES

Le manque de structures politiques propres et la non-intégration des PAP dans les structures politiques traditionnelles des communautés riveraines, l'absence de représentation dans les instances politiques provinciales et nationales, le non-respect des engagements pris par l'Etat en faveur des PAP sont des causes interdépendantes des conflits autour du PNKB. Il n'existe pas des politiques de discrimination positive des PAP en RDC. Ce qui ne favorise pas l'accès au pouvoir ou aux instances de prise des décisions à tous les niveaux. Selon un chef local des PAP de Kalehe, la communauté des PAP n'a aucun représentant dans les institutions même dans l'administration à Bukavu. Ce fait développe chez les PAP un sentiment d'exclusion et de discrimination de l'Etat contre leur groupe social. Dans d'autres pays comme au Burundi, la cooptation des Batwa (pygmées) ou leur nomination au gouvernement est utilisée comme une stratégie d'intégration et de mitigation des conflits.

---

<sup>17</sup> Le « blanc » exprime ici le bailleur.



## CAUSES ECONOMIQUES

Les causes économiques sont notamment le manque des terres pour les activités agricoles, la précarité des conditions de vie, la faible intégration des PAP dans les emplois formels, les convoitises des ressources naturelles du PNKB.

Les aspects fonciers ainsi que la précarité des conditions de vie et la désintégration économique des communautés riveraines du PNKB, surtout les PAP ont été éclairés dans les points précédents. A ce niveau, l'on se limiterait à noter que ces conditions incitent les communautés riveraines à chercher à accéder aux ressources du parc comme substitut au manque d'autres opportunités économiques à exploiter. Les ressources naturelles du PNKB font objet de convoitise et alimentent les conflits en fonction des intérêts divergents des acteurs<sup>18</sup>.

Il se dégage de l'analyse causale ci-dessus que les causes des conflits sont interreliées et interdépendantes au point qu'il semble difficile d'en déterminer la hiérarchie comme on peut le lire dans les propos ci-dessous exprimés par un membre de la communauté des PAP lors d'un focus-group à Kalehe : « ...par manque des terres et surtout notre tradition, nous ne cultivons pas..., nous récoltons dans les champs, dans notre imaginaire nous connaissons que tout nous appartient... Etant pauvres, nous n'avons rien pour donner comme Kalinzi (droit coutumier d'accès à la terre)...notre déguerpissement dans le parc nous a imposé un autre mode de vie, En vue de faire pression au gouvernement Congolais et pour répondre aux besoins vitaux, nous avons, après concertation, décidé de retourner dans notre champs (PNKB) notre mère nourricière. (FGD du 6/10/2018). » Elles sont dépendantes des dynamiques contextuelles (fragilité de l'Etat, pauvreté, etc.) ou conjoncturelles (rébellions, groupes armés, etc.). Toutefois, il y a lieu de remarquer que l'expulsion des PAP du PNKB non précédée d'une sensibilisation et sans compensation foncière conséquente, le manque des terres pour l'habitat et l'exploitation agricole ainsi que l'instrumentalisation de la situation des PAP autour du PNKB par les ONGS et associations locales semblent très déterminantes dans la production des conflits entre le PNKB et les PAP et les autres communautés riveraines.

En somme, l'analyse ci-dessus met l'accent sur la complexité, la pluralité et l'interdépendance entre les causes des conflits entre le PNKB et les PAP et autres communautés riveraines. Plusieurs acteurs sont impliqués dans ces conflits dont les causes viennent d'être élucidées ci-dessus.

---

<sup>18</sup> Ainsi que le note Mudinga ( op.ct.), le parc National de Kahuzi Biega à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) continue de subir des pressions anthropiques malgré les efforts de cogestion entrepris avec les populations locales à partir des années 1985. Selon Nishuli (com. pers.), Chef du parc, le nombre des gorilles est passé de 258 à 130 en 2000, à 100 en 2004 et à 119 en 2009 ; celui des éléphants est passé de 350 à 2 traces en 2004 dans la seule partie de haute altitude. La situation en basse altitude est restée très peu maîtrisée, suite à la présence des groupes armés qui y sèment une forte insécurité (Nishuli, 2009). Le boom du Coltan en 2001 aurait déversé plus de 10 000 creuseurs miniers dans le parc (Meder, 2001). On estime par ailleurs que « chaque année environ 10 000 sacs de charbon de bois sont vendus, rien que dans la partie nord du territoire de Kabare. Ceci représente près de 1 700 arbres et correspond à plus de 90 ha de déforestation dans la seule région du corridor » (D'Souza, 2003). Plusieurs conflits autour du PNKB sont liés à la gestion et à l'accès aux ressources naturelles. Plusieurs auteurs font le même constat à ce sujet tel que mentionné par Kujirakwinja et ses compagnons. En effet, les conflits liés aux ressources naturelles peuvent générer d'autres conflits sociaux allant au-delà des conflits parc-population (Gleditsch, 1998 ; Uge and Ellingsen, 1998 ; Buug and Gates, 2002), marqués par l'exploitation des ressources qui opposeraient farouchement les gestionnaires des aires protégées aux communautés riveraines et leurs leaders. L'accès, la rareté et l'utilisation des ressources génèrent plusieurs conflits entre utilisateurs eux-mêmes, entre communautés locales et décideurs politiques d'une part et d'autre part les autorités politico-militaires et les gestionnaires des aires protégées (Baker et al., 2003).



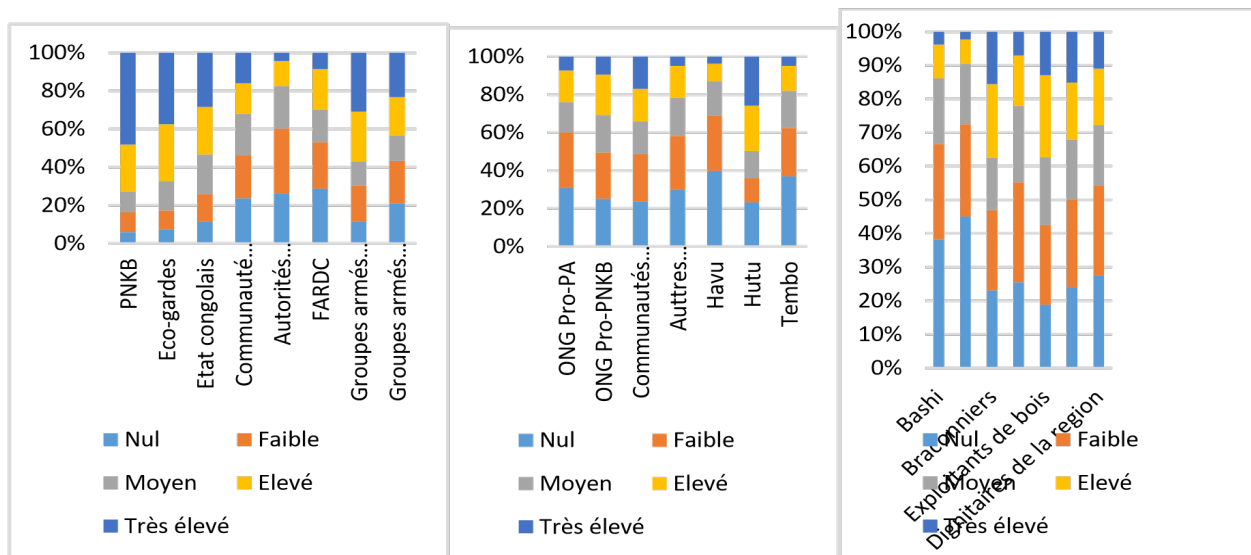
## ACTEURS DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB : DES ROLES CONTROVERSES A LA PARTICIPATION AUX CONFLITS

Le PNKB est à la fois une ressource matérielle, un symbole pouvant justifier les actions et perceptions des acteurs pour des intérêts divers, convergents ou contradictoires. Les acteurs et leurs rôles identifiés dans les dynamiques actuelles sont perceptibles dans des réseaux systémiques conscients ou inconscients en harmonie ou en contradiction avec l'institué. Considérant l'autonomie des acteurs, Crozier et Friendberg (1977) notent avec pertinence que même dans des situations de contrainte, non seulement les hommes ne s'adaptent pas passivement aux circonstances, mais ils sont capables de jouer sur elles et les utiliser beaucoup plus souvent qu'on ne croit et de façon active. Ainsi, telle règle ou telle prescription formelle qui apparaissent comme des contraintes sont détournées de leur sens par les acteurs pour se défendre et se protéger. Dans la présente étude, les acteurs sont déterminés par rapport à leurs actions qui influencent la production des conflits. En d'autres termes, l'analyse des acteurs des conflits autour du PNKB est fonction des rôles qu'ils jouent dans la production desdits conflits. Ce chapitre va essentiellement identifier et définir les acteurs (1) et discuter, par une approche classificatoire et systémique, leurs rôles respectifs dans la production des conflits autour du PNKB (2).

### IDENTIFICATION ET DEFINITION DES ACTEURS PAR RAPPORT AUX CONFLITS AUTOUR DU PNKB

Les résultats de l'étude ont mis en évidence les acteurs suivants : les communautés PAP et les autres communautés riveraines, l'Etat congolais, le PNKB, les ONGs, les concessionnaires, les groupes armés, les exploitants miniers, les exploitants du bois, les dignitaires, les associations et les élites des PAP et la communauté internationale. La signification de leurs rôles dans la production des conflits est exprimée dans les graphiques ci-dessous.

**FIGURE 7 : IMPORTANCE DU ROLE DES ACTEURS DANS LES CONFLITS AUTOUR DU PNKB**



Selon les distributions statistiques ci-dessus, plusieurs acteurs sont impliqués dans les conflits autour du PNKB. Leurs rôles sont jugés nul, faible, moyen, élevé ou très élevé à différents niveaux. Il ressort clairement que le rôle de l'Etat/ PNKB suivi des groupes armés locaux et étrangers, de la communauté

des PAP et autres communautés riveraines, des exploitants du bois et des exploitants miniers est jugé très élevé ou élevé dans la production des conflits autour du PNKB.

## CLASSIFICATION DES ACTEURS

La classification des acteurs ci-haut identifiés peut se faire selon le critère de leurs positions dans les conflits. Ainsi, l'on peut distinguer les acteurs directs et les acteurs indirects. Les acteurs directs sont des acteurs en conflits ouverts à cause de la divergence des intérêts autour du PNKB. Quant aux acteurs indirects, ce sont des personnes morales ou physiques qui accordent des appuis à la conservation de la biodiversité du PNKB et / ou des soutiens aux actions revendicatrices des PAP d'une part et des personnes morales ou physiques qui profitent des actions conflictuelles menées entre le PNKB et les PAP et autres communautés riveraines d'autre part. Les acteurs indirects exploitent ces conflits pour répondre à leurs intérêts idéologiques, politiques et économiques.

### ACTEURS DIRECTS

Les acteurs directs identifiés sont principalement l'Etat congolais, le PNKB, la communauté des PAP et les autres communautés riveraines ainsi que les concessionnaires.

Les conflits du PNKB constituent des évidences sociologiques pour lesquelles la responsabilité de l'Etat est engagée en tant que pouvoir organisateur du PNKB et pouvoir régulateur de la paix et de la cohésion sociale. Par l'extension du PNKB en 1975, l'Etat congolais a créé un conflit avec les populations riveraines dont les PAP. Cette extension des limites du PNKB est considérée par plusieurs recherches, y compris celle-ci (voir supra) comme une des causes principales des conflits entre le PNKB et les PAP en particulier. En plus de la protection du PNKB, l'Etat congolais a le devoir de pourvoir aux besoins de fonctionnement du PNKB dont il est le pouvoir régulateur. Cependant, « depuis plusieurs années, l'Etat congolais n'apporte pas sa part attendue pour le bon fonctionnement du PNKB. En général, déclare-t-on, l'Etat congolais ne donne plus des subsides nécessaires pour le fonctionnement du PNKB, ce qui est contraire à ses obligations en tant que pouvoir régulateur » (entretien d'août 2020 à Bukavu). En outre, la sécurisation du PNKB n'est pas entièrement assurée car des groupes armés continuent à occuper certaines zones.

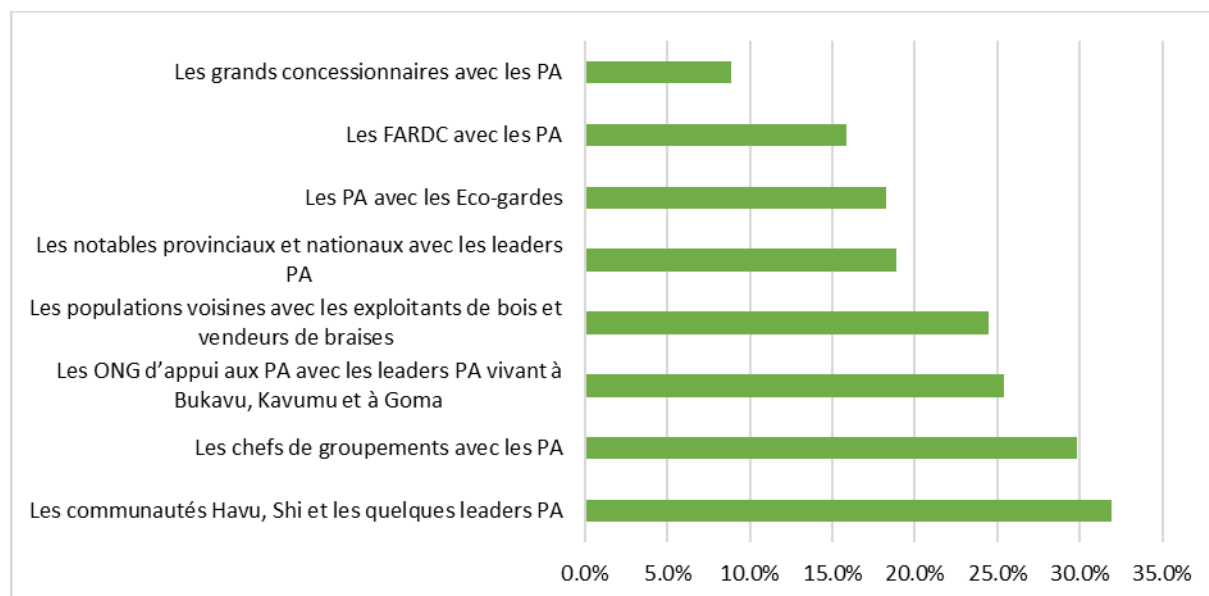
En outre, les instances provinciales et locales, plus particulièrement le pouvoir traditionnel (Chef de chefferie, Chef de groupement, Chef de village) sont de plus en plus concernées par les conflits de par leur position d'autorité de proximité et leur rôle de régulateur de l'ordre social : « Ici à Kalonge, on ne voit pas ce que le Gouvernement provincial fait en faveur des PAP. Il nous a envoyé l'armée pour nous tuer en 2018 au PNKB. Il ne nous aide pas à faire respecter les accords signés avec l'Etat congolais. Le Mwami a refusé de nous donner la terre ; nous louons la terre au prix de notre force de travail auprès des Barongeronge » (entretien de juillet avec un leader d'une association des PAP à Kalonge ).

Le PNKB agit suivant les logiques de conservation de la nature telles dictées par les lois nationales et la législation internationale. Son mode d'intervention couplé à ses faiblesses structurelles ou fonctionnelles justifie son rôle prééminent dans les conflits avec les PAP et les autres communautés riveraines. Les dispositifs administratifs et coercitifs mis en place assurent certes la préservation de la biodiversité mais attisent aussi l'hostilité des communautés riveraines, des concessionnaires et d'autres exploitants contre le PNKB.

La communauté des PAP et les autres communautés riveraines sont guidées par les logiques de droit à la terre (un espace de vie) et de liberté collective de jouissance des ressources offertes par cet espace. En réalité, il ressort de tous les focus groups réalisés que toutes les communautés environnant le PNKB en tirent illégalement des ressources naturelles, principalement par la coupe des bois, l'exploitation artisanale des minerais et le prélèvement des plantes médicinales. Il s'observe, paradoxalement, que dans certains cas, les autres communautés riveraines (Bahavu, Barongeronge, Batembo, Hutu pour le Territoire de Kalehe ; Bashi pour le Territoire de Kabare), exploitent anarchiquement des ressources naturelles au PNKB en complicité avec les PAP tandis que dans d'autres cas, ils sont en conflits récurrents pour des raisons diverses (conflits fonciers, vol des cultures, mariages forcés ou sans dot ; ruptures de mariage, etc.).

Dans la conflictualité avec le PNKB, les PAP ont construit des alliances diverses, plus ou moins durables, comme indiqué dans le graphique ci – dessous.

**FIGURE 8 : ALLIANCES ENTRE LES PAP ET LES AUTRES ACTEURS**



Le graphique ci-dessus indique que les PAP collaborent avec des acteurs directs et indirects dans les actions qui sont à la base des conflits qui les opposent au PNKB. Ils collaborent davantage avec les autres communautés mais aussi avec les autres acteurs individuels et collectifs de la structure sociale aux niveaux local, provincial, national et régional. Ces alliances sont souvent conscientes avec comme objectifs de se doter de plus de capacité à accéder aux ressources naturelles.

### ACTEURS INDIRECTS

Cette catégorie d'acteurs peut être subdivisée dans les trois sous catégories suivantes : les connecteurs, les tireurs des ficelles et les diviseurs.

## LES CONNECTEURS

### LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Sous cette catégorie, l'on trouve les Etats et les ONGs internationales agissant dans la coopération bilatérale et multilatérale. En tant qu'institution, le PNKB a plusieurs partenaires internationaux qui appuient financièrement, techniquement et scientifiquement la conservation, et dans une moindre mesure la résolution des conflits. Selon l'ICCN (2017), l'ICCN - PNKB bénéficie d'un appui technique et financier de partenaires internationaux, notamment la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit), la KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau), la Banque mondiale, la Wildlife Conservation Society (WCS) et l'UNESCO. Plusieurs autres acteurs internationaux interviennent directement ou par l'intermédiaire des ONGs nationales aussi bien dans la conservation que dans la résolution des conflits. Il s'agit, entre autres, de la coopération suisse, du WWS, du WSC, de la GIZ, du Club RFI, de la coopération belge, etc. La position des intervenants internationaux est émaillée des controverses qui peuvent s'expliquer par les contradictions des idéologies dans le système international.

Les ONGs internationales accordent des financements aux ONGs nationales de défense des droits des peuples autochtones pygmées. C'est dans ce cadre que ces derniers sont accompagnés dans le procès contre l'Etat congolais auprès de différentes juridictions dont la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples dans la revendication de leurs droits. En plus, plusieurs projets à caractère social et humanitaire des ONGs nationales sont financés par la communauté internationale à travers la coopération multilatérale. Dans les zones occupées par les PAP, l'on peut voir quelques infrastructures sociales (écoles, centre de santé, logements sociaux, etc.) construites par certaines ONGs nationales avec le financement des partenaires extérieurs. Les bilans mitigés des projets financés depuis plus de dix ans ont créé une crise de confiance entre les leaders PAP et des communautés locales et les ONGs nationales de mise en œuvre. La même crise de confiance se manifeste entre le PNKB et les communautés riveraines, surtout les PAP. La politique de participation dans la gestion communautaire n'avait pas produit les résultats escomptés faute d'un *ancrage local de la dynamique participative et des facteurs structurels* (Mudinga, 2014).

La même critique sociale n'épargne pas la communauté internationale perçue comme le commanditaire à la fois de l'expulsion et de l'exploitation des PAP. En effet, de la connaissance locale enregistrée à partir des focus groups de Kabare et Kalonge, l'on retient une conscience collective sur « le blanc » représenté par Deschriver (Conservateur honoraire) comme le planificateur de l'expulsion des PAP du PNKB. Malgré cette perception négative, les participants aux interviews et aux focus groups semblent néanmoins placer leur espoir dans la communauté internationale pour résoudre les problèmes des communautés des PAP.

### LES ONGS NATIONALES SCIENTIFIQUES, HUMANITAIRES OU DE DEFENSE DES DROITS DES PAP

Les ONGs nationales de mise en œuvre des projets et programmes en faveur des PAP ont, par la stratégie de plaidoyer, incité à une prise de conscience nationale et internationale sur des problèmes multiformes des PAP autour du PNKB. En plus, les projets qu'ils soumettent aux bailleurs permettent de mobiliser des moyens pour apporter tant soit peu des solutions aux problèmes socioéconomiques des PAP autour du PNKB.

Plusieurs ONGs à caractère humanitaire et social et à caractère scientifique apportent leur appui à la conservation de la biodiversité du parc, aux problèmes humanitaires et socioéconomiques des PAP, à l'assistance juridique des PAP, etc. On peut citer, notamment dans le domaine humanitaire et socioéconomique : UEFA, ERND, ARPJ, SOCEARUCO. En outre, certains programmes spécifiques conduits par des ONGs mettent en œuvre des actions en faveur des PAP comme stratégies d'intervention dans les zones occupées par ces derniers. C'est notamment le cas du Projet Pro-routes et d'autres programmes conduits par les organisations comme WWF, WCS, Primates Expertise, etc.

L'influence des ONGs dans les interactions conflictuelles est remarquable. A titre illustratif, en mai 2020, plus de 100 organisations nationales et internationales avaient signé la Déclaration de solidarité avec les peuples autochtones emprisonnés en RDC<sup>19</sup>. Au niveaux national et local, il existe d'autres réseaux organisationnels. C'est le cas de la LINAPYCO au niveau national ou du RPY au niveau local ou provincial. A ce sujet, la Banque Mondiale (2009) précise qu'il existe un important mouvement de la société civile en soutien aux peuples autochtones Pygmées. Dans chaque province concernée, dans les secteurs administratifs les plus sensibles, des ONG se sont mobilisées qui mènent des activités au bénéfice des Pygmées. Pour la plupart, ces ONG sont regroupées dans le réseau nommé « Dynamique Pygmée » (...) Ce réseau dispose depuis 2005 d'un financement de la Rainforest Foundation qui lui a permis de conduire des ateliers provinciaux et nationaux de sensibilisation, de plaidoyer et de défense des droits des Pygmées. D'autres réseaux existent et sont actifs.

## LES DIVISEURS

Dans cette sous-catégorie, on peut de nouveau aligner certaines ONGs nationales de défense des droits des PAP ou d'action humanitaire et de relèvement socioéconomique ainsi que les élites et les associations locales des PAP. Dans cette catégorie, on trouve certains acteurs organisationnels qui participent au rôle instrumental en mobilisant les opinions et les actions des PAP contre le PNKB.

En effet, l'approche de la conflictualité utilisée par certaines ONGs nationales encourage davantage le maintien d'une situation de confrontation, d'opposition entre les PAP et le PNKB plutôt que la recherche des solutions concertées et durables. Elles se constituent en partie aux côtés des PAP au lieu de jouer le rôle médiateur ou conciliateur dans la recherche des solutions durables. A cet effet, certaines ONGs se positionnent comme des diviseurs. Leur crédibilité et confiance s'effritent au fur et à mesure auprès du PNKB et des bénéficiaires. A ce sujet, Brot für die Welt, Evangelischer Entwicklungsdienst, Misereor (2003) cités par Barbara Müller, Martin Petry, Dr. Klaus Seitz (2010) soulignent que les organisations humanitaires perdent leur crédibilité dans les zones de conflits si elles se placent sous la protection déclarée d'une des parties en conflit et sont identifiées avec elles.

En ce qui concerne les élites PAP et les associations locales des PAP, les résultats de l'étude montrent qu'elles attendent la conflictualité plutôt qu'elles ne participent pacifiquement à la recherche des solutions. Les jeunes élites PAP diplômés du secondaire et des études supérieures (graduat)<sup>20</sup> sensibilisent leur communauté à la revendication fondée sur les mêmes constructions collectives endogènes de

---

<sup>19</sup> <https://initiativeforequality.org/declaration-de-solidarite-avec-les-peuples-autochtones-emprisonnes/>

<sup>20</sup> Le nombre de jeunes diplômés PAP est encore faible. D'après notre observation, plus ou moins six jeunes pygmées ont pu fréquenter les études supérieures jusqu'au niveau de graduat. Leurs études ont été appuyées par le PNKB et certaines ONGs nationales.

marginalisation, d'exploitation. Quant aux associations locales des PAP dont certaines sont animées par des jeunes élites, il s'observe qu'elles sont alignées aux logiques contestataires, et participent aux divisions sociales entre les communautés des PAP et entre ces dernières et les autres communautés riveraines. Elles cherchent à mobiliser l'attention des partenaires extérieurs sur elles par des canaux et stratégies parfois peu orthodoxes et se constituent en bloc d'opposition contre les ONGs nationales jugées « exploitantes ». La création de plusieurs associations PAP sans synergie est un indicateur parlant du manque de cohésion sociale entre PAP et d'objectifs précis.

### 2.2.3 LES TIREURS DES FICELLES

#### **LES OPERATEURS ECONOMIQUES LOCAUX, NATIONAUX ET REGIONAUX**

Pour leurs intérêts commerciaux et financiers, les opérateurs économiques locaux, nationaux et régionaux incitent les PAP à se révolter pour retourner au PNKB. D'après l'observation faite par l'étude, les PAP facilitent aux opérateurs économiques l'exploitation des bois et des minerais dans le PNKB, surtout en cas de révolte comme ce fût le cas entre mars 2018 et mars 2020. Une autorité coutumière de la Chefferie de Buhavu <sup>21</sup>a noté avec insistance qu'il y aurait des firmes étrangères, notamment dans la RGL qui achetaient les bois et les minerais du PNKB exploités illégalement par les groupes armés et les exploitants locaux sous la couverture des PAP.

Dans le même ordre d'idées, un député provincial a souligné que « les exploitants illégaux au sein du PNKB ont des réseaux nationaux et régionaux qui les financent et les protègent » (Entretien du 12 août 2020 à Bukavu). Ces exploitants illégaux sont en conflit avec le PNKB mais ils influencent/instrumentalisent aussi certains membres de la communauté des PAP et certaines personnes des autres communautés riveraines aux pratiques illégales contre le PNKB. Le PNKB est également envahi par certains concessionnaires qui érigent des champs ou étendent leurs fermes d'élevage dans les périmètres du PNKB. Selon un cadre de l'administration de l'ICCN, le PNKB a un « problème avec des fermiers qui ne veulent pas quitter le PNKB » (entretien de juillet 2020 à Kabare).

#### **LES HOMMES POLITIQUES**

Pour des fins politiques, certains hommes politiques se servent de la cause des PAP pour attirer leur électorat, en faisant prévaloir dans leurs communications politiques ce qu'ils considèrent être des violations des droits des PAP avec des promesses d'y apporter des solutions.

#### **LES GROUPES ARMES LOCAUX ET ETRANGERS**

Depuis 2006, le PNKB a connu une incursion des hommes armés relevant de plusieurs obédiences et commandements pour des objectifs divergents et contradictoires. Les troupes rebelles et gouvernementales ainsi que les groupes armés ont occupé de vastes étendus du PNKB pendant plus d'une décennie. Actuellement, on y trouve surtout des groupes armés locaux (maï-maï) et étrangers (FDLR) : Nous avons identifié quelques groupes armés locaux estimés à 5 encore actifs dans le PNKB en plus des éléments FDLR ET CNRD qui sont des groupes armés étrangers a déclaré un chef traditionnel de Buhavu ( Entretien du 27 juillet 2020 à Ihusi).

---

<sup>21</sup> Entretien du 27/7/2020 à Kalehe

La présence des activités militaires a entraîné la destruction systématique de la biodiversité du PNKB à travers le braconnage, la déforestation, l’empiétement des terres du parc par l’agriculture, l’exploitation illégale des minerais, etc. Il est difficile de déterminer avec précision le nombre de groupes armés actifs actuellement dans le PNKB à cause de plusieurs processus de scission et de reconfiguration. Les plus cités par diverses sources sont les FDLR (groupe armé étranger) et les Raia-mutomboki (groupes armés locaux). Les groupes armés sont ainsi définis comme des acteurs des conflits du fait de leur implication directe dans l’exploitation illégale des minerais, des bois et des produits de la faune d’une part et du fait de leur collaboration avec les PAP dans les actions de destruction de la biodiversité du PNKB. Sous l’influence des groupes armés locaux et étrangers, il est né, pour la première fois, après l’évènement de retour forcé des PAP au PNKB en 2018, un groupe armé local dirigé par un leader pygmée et constitué d’un petit nombre des PAP.

D’après un renseignant rencontré à Kalehe, les groupes armés collaborent avec des opérateurs économiques des villes de Goma et de Bukavu pour l’achat des minerais et des bois issus du PNKB (interview individuelle du 26 .7.2020 à Kalehe).

## **LES GRANDS CONCESSIONNAIRES**

Ils sont davantage en conflit avec le PNKB à cause de l’extension des limites dans leurs concessions. Les liens systémiques entres ces différents acteurs sont assurés essentiellement par les intérêts idéologiques et matériels que procurerait l’espace érigé en PNKB ainsi que les enjeux économiques, politiques, sociaux et culturels que représenterait le PNKB.

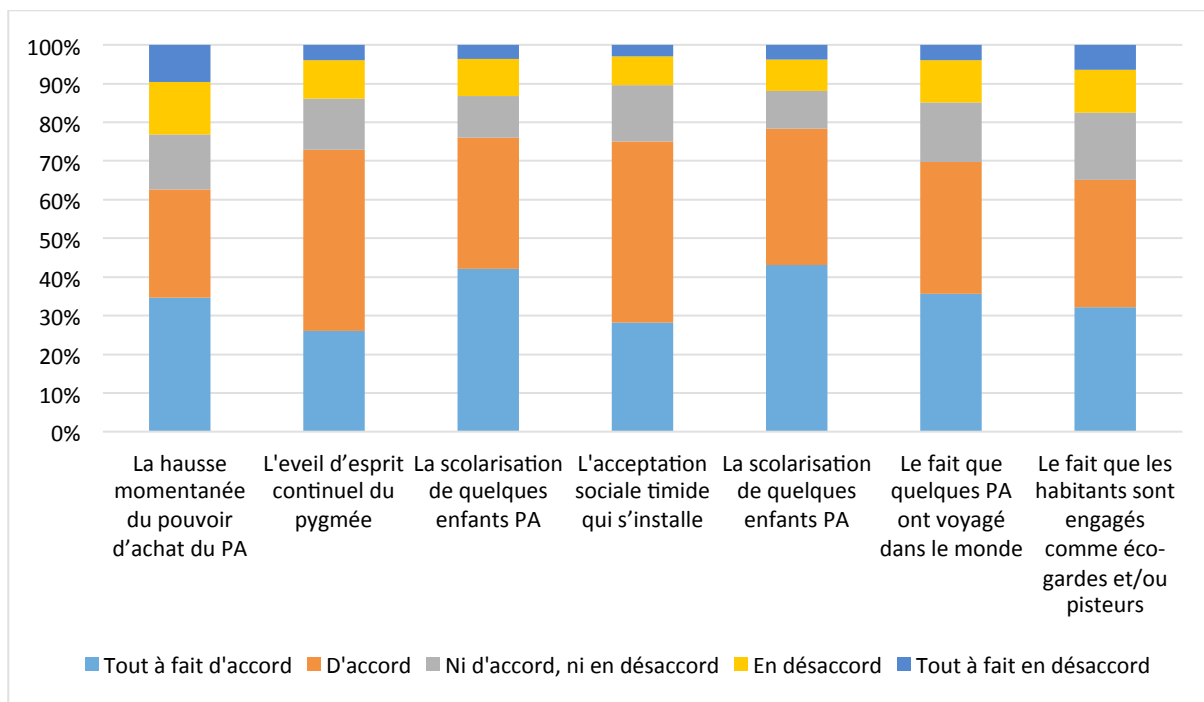
## **CONSEQUENCES DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB : COMPRENDRE LA FRAGILITE SOCIOECONOMIQUE ET L’EXCLUSION SOCIALE DANS LES ZONES AUTOUR DU PNKB**

Les conflits autour du PNKB sont à la base de plusieurs conséquences sur les plans matériel, culturel et humain. Elles peuvent être analysées sous trois dimensions : socioculturelle, éducative et socio-économique. Elles sont à la fois positives et négatives.

## **CONSEQUENCES POSITIVES DES CONFLITS**

Les conflits entre le PNKB et les communautés riveraines, particulièrement les PAP a déclenché des ouvertures socio-économiques individuelles et collectives considérées par les répondants de cette étude comme des effets positifs tel qu’indiqué dans le graphique ci-dessous.

**FIGURE 9 : FACTEURS POSITIFS ISSUES DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB**



Le graphique ci-dessus présente quelques facteurs positifs ayant émergé des dynamiques des conflits autour du PNKB, notamment la hausse momentanée du pouvoir d'achat du PA et des membres des autres communautés riveraines par des opportunités économiques entrepreneuriales, l'éveil d'esprit continu du pygmée ou la prise de conscience des problèmes de la communauté des PAP, la scolarisation de quelques enfants autochtones pygmées, l'ouverture de quelques leaders des PAP au monde extérieur par des voyages de plaidoyer, l'intégration socioculturelle progressive, l'accès de quelques membres de la communauté des PAP aux emplois structurés comme la profession d'écogarde, de journaliste, etc.

En parlant de la hausse momentanée du pouvoir d'achat, les conflits ont ouvert une opportunité économique dans la région à partir du commerce de la braise, des planches et des minerais. Ces conflits ont transformé, au cours du passé récent, le mode de vie de quelques PA en adoptant d'autres types d'activités économiques en abandonnant le mode de production traditionnelle de la chasse et de la cueillette.

L'éveil d'esprit continu du pygmée est marqué notamment par la prise de conscience des problèmes et les mutations culturelles. En effet, au fil du temps, quelques leaders pygmées ont développé des capacités de défense des intérêts de leur communauté. Par ailleurs, la mentalité des peuples autochtones pygmées s'adapte aux nouvelles conditions économiques, sociales et culturelles qu'impose la sédentarisation. Les peuples autochtones pygmées changent quotidiennement les représentations et pratiques grâce à cette proximité avec les bantous qui s'est installée depuis leur expulsion du parc. 25% de notre échantillon est tout à fait d'accord que cet éveil d'esprit est une conséquence positive pour les peuples autochtones pygmées. Dans le même ordre d'idées, le député national Rashidi Bukanga Rubin, lors de la journée internationale des peuples autochtones de cette année fait l'appréciation ci-après : « Il y'a un temps, on ne pouvait pas parler des autochtones pygmées dans les grandes réunions. Aujourd'hui nous sommes



près d'avoir une loi pour eux. Nous sommes sur le point d'impliquer toutes les autorités du pays. Ce qui reste à faire, c'est continuer dans cet élan et s'appropriier les acquis, les conserver durablement et aller de l'avant », a-t-il déclaré ( JIPA 2020 : il y'a une évolution positive de la situation des peuples autochtones pygmées de la RDC).

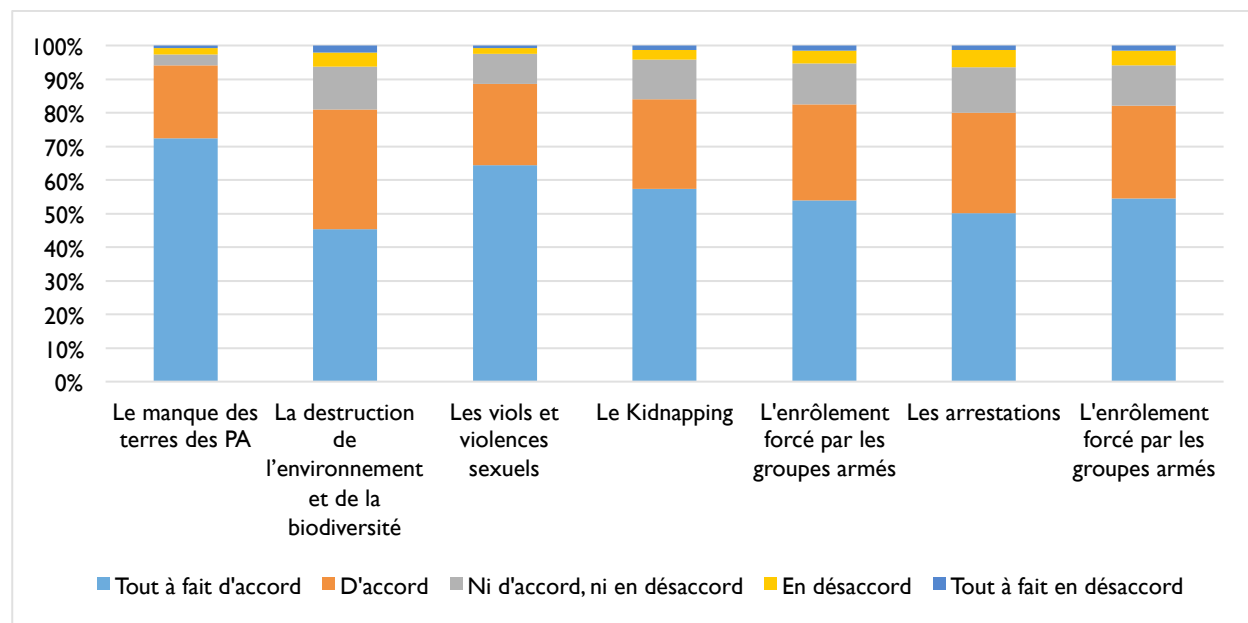
Parlant de la scolarisation, quelques enfants pygmées sont scolarisés par certaines ONGs et par le PNKB. C'est ce qui justifie les réponses favorables de 42% de répondants qui sont tout à fait d'accord que cet accès à l'éducation est une avancée sociale pour les peuples autochtones pygmées. Cependant, le nombre d'enfants dont la scolarité est prise en charge est encore trop faible et ne concerne que les frais d'études et les kits scolaires. Généralement, les enfants de PAP non intégrés dans un programme d'appui ne fréquentent pas l'école par manque des moyens de leurs parents.

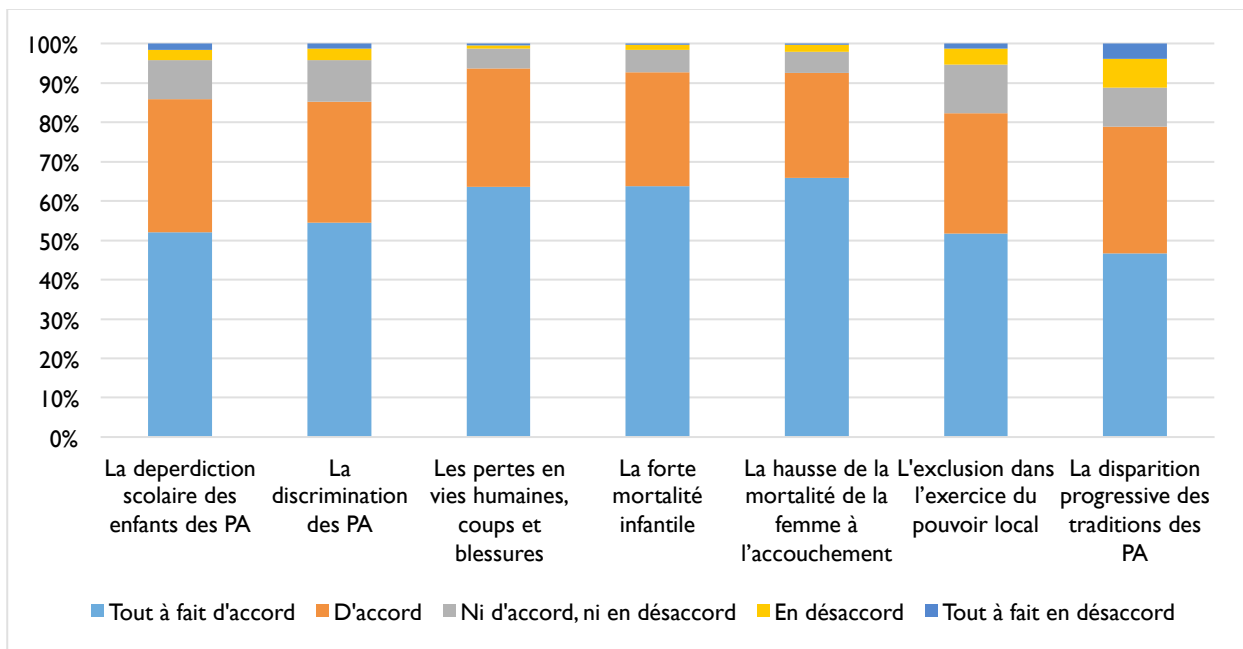
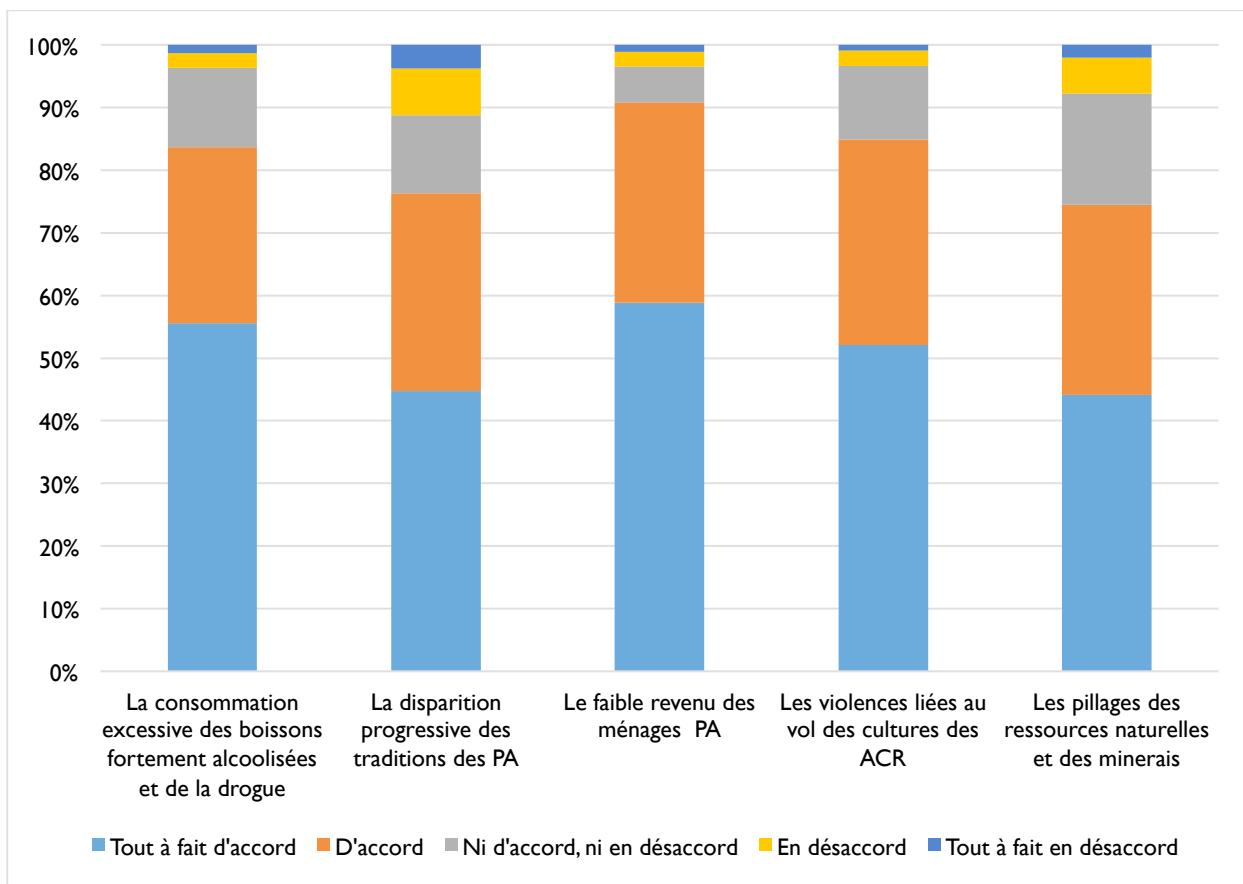
S'agissant des opportunités d'emplois structurés, parmi les mesures de mitigation des conflits prises par le PNKB, il y a le recrutement des membres des communautés des PAP dans des structures ou des organes notamment dans le corps de sécurité et dans l'administration du PNKB. Selon un répondant du PNKB, le PNKB a embauché des PAP parmi les éco-gardes, et très récemment, nous avons placé deux dans l'administration du PNKB. Dans l'enquête quantitative, 32% des répondants sont tout à fait d'accord que cette pratique de recrutement des PAP est très bénéfique pour les peuples autochtones pygmées.

## CONSEQUENCES NEGATIVES DES CONFLITS

Les conséquences négatives sont plus nombreuses et destructrices. Elles ont touché les individus dans leur intégrité physique, dans leur épanouissement social, dans leur organisation sociale et dans l'équilibre psychosocial collectif et individuel.

**FIGURE 10 : FACTEURS NEGATIFS ISSUES DES CONFLITS AUTOUR DU PNKB**





Les distributions ci-dessus indiquent des conséquences négatives de ces conflits autour du PNKB. Il y a lieu de citer, notamment : le manque des terres ; la déperdition scolaire des enfants PAP ; la destruction du tissu social et culturel ; les viols et violences sexuelles ; l'enrôlement forcé dans les groupes armés ;

les arrestations ; les pertes en vies humaines ; des blessures ; la hausse de la mortalité des femmes enceintes et pendant l'accouchement ; la mortalité infantile ; la consommation excessive des boissons fortement alcoolisées, etc. L'analyse de ces conséquences permet de les regrouper sous les dimensions socioculturelle, socioéconomique, éducative et de l'exclusion sociale.

## CONSÉQUENCES SOCIOCULTURELLES

Au fil des années de rupture d'avec la terre traditionnelle, les PAP au Sud-Kivu subissent des chocs culturels liés à des mutations brusques. Les peuples autochtones pygmées soutiennent que leur culture est déterminée par l'écologie du parc : « le mariage peuple autochtone pygmées et la forêt est incontestable et éternel » (ERND INSTITUTE, 2009). Selon notre observation, 71% des personnes rencontrées dans toutes les communautés soutiennent l'effritement du système culturel des « Bambuti » par le changement des coutumes, des mœurs.

Il y a une crise d'identité qui sévit par manque des terres autonomes car en RDC les identités culturelles sont associées à la territorialité. Il s'agit des « identités territoriales » (Bosco Muchukiwa, 2018) appelle des identités territoriales. Ces « déplacés écologiques » minoritaires abandonnent progressivement leur culture pour s'aliéner à celle des autres. Ce choc culturel chez les PAP autour du PNKB est à la base des inadaptations sociales et économiques ainsi que des chocs psychologiques certaines personnes.

Du point de vue culturel, les pygmées s'identifient au parc. Leurs croyances et pratiques religieuses sont déterminées par l'environnement du parc. Le fait de n'avoir pas accès au parc pour des rites culturels crée des frustrations au sein de la communauté des PAP. Parlant de la religion, les initiations, les pratiques religieuses, les rituels funèbres chez les peuples autochtones pygmées se passaient dans le parc. Les pygmées pratiquaient leur religion dans la forêt et y enterraient leurs morts. Ces pratiques religieuses sont en suspens à cause de l'interdiction d'accéder au parc.

Du point de vue médicinal, les peuples autochtones pygmées font toujours recours à la médecine traditionnelle car elle est gratuite et jugée efficace. Le parc est perçu comme une « pharmacie naturelle ». Les autres communautés riveraines étaient soignées par des plantes médicinales venues du parc. Les résultats de l'étude montrent que le nonaccès au parc a eu des conséquences néfastes sur la santé de la mère et de l'enfant, notamment avec la hausse de la mortalité infantile et celle des femmes enceintes telles que cela a été déclaré à plus de 63 % par les enquêtés. Ainsi, la forêt du PNKB était « l'hôpital » et « la pharmacie » pour les peuples autochtones (KAKULE, 2013). Malgré l'interdiction d'accès au parc, certains PAP prennent le risque d'y entrer pour chercher les produits des soins de santé pour les membres de leurs familles. Parfois ces incursions sont sévèrement réprimées par les éco-gardes.

Les Pygmées sont certainement parmi les congolais, y compris ceux dont le mode de vie est sédentaire, la couche sociale la plus ancrée dans la tradition et qui en conserve le plus jalousement les savoirs, les croyances, les rites et les coutumes. Tout ceci est cependant menacé par de nombreux assauts notamment les religions d'origine étrangère comme le Christianisme. Une image négative est projetée sur eux et sur toute leur culture par les « voisins », une négativité intériorisée (Rapport de la banque mondiale, 2009). Après leur expulsion du PNKB et l'extension du parc, le mode de vie (culture) des PAP s'est transformé voire diluée et devenue moins expressive.

## CONSEQUENCES SOCIOECONOMIQUES

Sur le plan économique, les conséquences causées par la création du PNKB aux peuples autochtones pygmées sont notamment le manque d'activités économiques, l'accentuation de la pauvreté, etc. Ils devraient désormais oublier la chasse, la cueillette et leur nomadisme pour s'adapter à un nouveau mode de production économique. Pour survivre, les pygmées sont obligés de se convertir en main d'œuvre agricole sédentaire et à bon marché. Les indicateurs ci-dessous traduisent les situations socioéconomiques de pauvreté et de dépendance économique des PAP dans leurs rapports avec les autres communautés riveraines :

- Misère extrême dans les campements : cette misère se traduit par un habitat de fortune et sans conditions hygiéniques requises ;
- Absence d'activités permanentes génératrices de revenus dans les campements : les recherches sur le terrain montrent que plus de 55% des enquêtés sont tout à fait d'accord que le faible revenu des ménages des peuples autochtones pygmées est une des conséquences négatives de cette expulsion du PNKB.
- Non valorisation de l'économie de subsistance (vente de la drogue) par manque d'espaces ;
- Insécurité alimentaire : Les ménages des PAP mangent une fois par jour. Par manque des champs propres, les PAP s'adonnent régulièrement au vol des cultures pour le besoin d'alimentation. Cette pratique les met en conflit violent avec les autres communautés.
- Le faible revenu des ménages des peuples autochtones pygmées.
- Les pillages des ressources naturelles et des minerais.

## CONSEQUENCES SUR LE PLAN EDUCATIF

Bien que la Constitution de la RDC dispose à son article 43 que « l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics », la plupart d'enfants dans les zones rurales autour du PNKB ne fréquentent pas l'école. Le nonaccès à l'éducation est encore plus accentuée dans les rangs des PAP. Depuis près de trois décennies, les parents payent les frais de scolarité appelés « prime ». Ce facteur structurel limite la fréquentation scolaire des enfants issus des ménages pauvres. En plus il n'y a pas d'école publique dans les zones occupées par les PAP, surtout les zones proches du PNKB.

L'observation révèle que moins de 40% des jeunes autochtones pygmées accèdent à l'éducation. Parmi ceux qui accèdent à l'éducation, la plupart ne terminent pas le cycle primaire. Dans le même sens, une étude de la Banque mondiale (2009) révèle que seulement 18,7% des enfants autochtones pygmées sont inscrits à l'école primaire en RDC (de 6 à 11 ans) comparativement au taux national de 56,1% et que 30,5 % des autochtones (de 15 ans et plus) savent lire et écrire, en comparaison à 65% au niveau national. Cela est dû à la pauvreté extrême dans laquelle les peuples autochtones vivent. Les enfants sont plutôt utilisés comme une main d'œuvre agricole pour l'autosubsistance de la famille comme l'exprime la déclaration ci-après : « Qu'allons-nous faire à l'école quand nos estomacs sont vides ? »

Par ailleurs, les enfants des peuples autochtones pygmées scolarisés ne sont pas épargnés de la discrimination structurelle à l'instar d'autres membres de leur communauté. La discrimination est aussi une des raisons pour laquelle les enfants pygmées n'accèdent pas à l'école. Dans certaines classes, l'on trouve des bancs exclusivement réservés aux élèves pygmées. Dans les écoles, les enfants pygmées forment une minorité et sont découragés en raison de la discrimination et des brimades qu'ils subissent.

Les taux d'analphabétisme sont partout supérieurs à 80 % et ceux des femmes avoisinent les 100% selon notre observation sur le terrain. Les taux de scolarisation des enfants sont très faibles ou ils sont quasi nuls.

La guerre, les mariages précoces, l'alcoolisme et l'addiction au chanvre (des parents mais aussi des enfants, très précocement) sont également des facteurs aggravants de ce processus de déscolarisation. Cette situation est un frein majeur au progrès des communautés en termes de leadership, de capacité relationnelle avec l'administration et leur environnement et d'accès à l'éducation primaire.

## **LES CONSEQUENCES DU POINT DE VUE DES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES**

Les relations avec les autres communautés riveraines et les peuples autochtones pygmées sont loin d'être faciles. Plusieurs divergences les divisent régulièrement. L'histoire des relations entre les PAP et les autres communautés riveraines s'est structurée au départ autour des échanges mutuellement bénéfiques. Mais, ces relations ont pris une nouvelle orientation, notamment avec la sédentarisation progressive des peuples autochtones pygmées. On peut dire qu'une véritable ambivalence caractérise les relations entre les peuples autochtones Pygmées et les Bantu.

L'affirmation de l'identité PA est parfois source de rupture relationnelle. Cela est dû à la discrimination que subissent les PAP de la part des autres communautés riveraines et pour cela ils préfèrent avoir une identité propre à eux. Ils sont souvent coupés du reste du village qui les accueille.

Les résultats quantitatifs révèlent que 43,2% des PAP préfèrent approcher davantage les membres de leur communauté.

La relation entre les peuples autochtones pygmées et les autres communautés riveraines n'est pas seulement fondée sur le conflit et la confrontation, comme le disent la plupart des personnes interviewées ; mais aussi sur l'échange et la complémentarité. Cette dimension de la relation est une composante essentielle de l'histoire et de la culture « autochtones Pygmée ». Elle se présente même comme un mode de vie et un moyen de survie pour cette population. Les peuples autochtones pygmées utilisent cette dimension de la relation avec les autres communautés riveraines pour obtenir des ressources économiques et sociales nécessaires à sa vie et sa survie quotidienne.

L'alcoolisme, associé à la consommation quotidienne de tabac et de chanvre, est souvent relevé pour stigmatiser ces populations qui auraient dégénéré en quittant leurs écosystèmes forestiers originels et en se sédentarisant. Elles auraient perdu leur identité et ne vivraient plus que dans un état d'acculturation (au sens pathologique), consacré à la seule satisfaction de leurs toxicomanies (Epelboin Alain, 1990).

L'addiction alcoolique est un problème de santé publique majeur affectant toutes les sociétés et tout particulièrement les peuples autochtones, ici les Pygmées installés à proximité de lieux d'approvisionnement en alcool. Et ce ne sont pas des hommes seulement, mais aussi des femmes, souvent âgées, qui rentrent chaque jour en titubant à leur domicile. A en croire les déclarations des enquêtés d'autres communautés riveraines, les peuples autochtones pygmées gaspillent l'argent de leur travail ou de la vente de leur gibier et braises dans la consommation excessive des boissons alcoolisées.

On est dans un modèle de relation entre un peuple agriculteur sédentaire et un peuple chasseur-cueilleur mobile en voie de sédentarisation. Cette structure de relation existait et fonctionnait bien

avant la sédentarisation forcée des « Pygmées ». Bien avant la sédentarisation actuelle, les peuples autochtones pygmées et les autres communautés riveraines entretenaient des relations d'échange et de troc : le gibier, l'ivoire et les produits de la forêt collectés par les « Pygmées » étaient échangés contre des habits, de l'alcool et des féculents.<sup>22</sup> Actuellement, les relations entre les peuples autochtones pygmées et les autres communautés riveraines sont fondées sur une dualité de valeurs, de sens et de logiques : une logique d'admiration et de mépris.

L'usure du temps et les changements intervenus dans les modes de vie de deux groupes n'ont pas fait disparaître cette logique de coopération. Dans certaines localités, cette relation a conduit à une certaine convivialité et à une fraternité entre des familles autochtones Pygmées et les autres communautés riveraines.

Mais, cette trajectoire de relation basée sur la coopération et la complémentarité cohabite avec le mépris et le dénigrement, « l'esclavage » et la domination des « Pygmées ». Le mépris et le dénigrement, « l'esclavage » et la domination des « Pygmées » sont fondés sur des préjugés et des complexes entre eux et la volonté de puissance Bantu. Les préjugés et les complexes déteignent encore sur la grande partie des relations entre les « Pygmées » et les Bantu. Les Bantu développent un complexe de « supériorité naturelle » à l'égard des « Pygmées ». Ce complexe sous-tend les préjugés défavorables développés à leur endroit : chosification des « Pygmées », assimilation aux animaux, mépris et déconsidération.

Cette image balancée mais qui pointe exactement les aspects négatifs entre les peuples autochtones pygmées et les autres communautés riveraines, n'est pas celle qui se dégage de l'enquête. Pour elle, en effet, les bantous sont avec les Pygmées dans une relation de domination dure, sociale, politique et culturelle. Cette domination prend des formes multiples, notamment l'exploitation, les stéréotypes, etc.

La culture propre aux peuples autochtones pygmées est en train de disparaître face au modernisme dans lequel ils vivent actuellement et par le contact direct avec les autres communautés riveraines qui les entourent. Ils sont contraints d'adopter des modèles de la société bantoue : religion, mode de vie, habitat et comportements.

## **INITIATIVES DE COHABITATION PACIFIQUE ET DE REGLEMENT DES CONFLITS ENTRE LE PNKB ET LES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES**

Ce chapitre est consacré à la revue de différentes initiatives de paix et de transformation des conflits mises en œuvre. Ainsi, plusieurs initiatives ont été prises pour une cohabitation pacifique entre les PNKB et les communautés environnantes, y compris les PAP ou pour résoudre les conflits récurrents entre le PNKB et les PAP. La diversité desdites initiatives s'explique par la multiplicité des acteurs et la complexité des dynamiques des conflits.

Ces initiatives varient suivant les acteurs qui les mettent en œuvre. De manière générale, elles portent sur le dialogue et la médiation, le soutien aux procédures judiciaires comme les procès, l'achat des terres pour les Peuples Autochtones Pygmées ainsi que les initiatives coercitives. Il s'agit des initiatives

---

<sup>22</sup> Peeters-SELAF, 1993

mises en œuvre par les autorités traditionnelles, les autorités étatiques ainsi que par les Organisations Non Gouvernementales Internationales et d'autres nationales dites « accompagnatrices ». Bien que la paternité de ces initiatives soit reconnue à certaines structures de manière singulière, leur mise en œuvre a suivi une approche systémique telle que nous la découvrons dans les sections développées ci-bas.

## **LES INITIATIVES LOCALES DE GESTION DES CONFLITS**

Ces initiatives concernent les actions des autorités traditionnelles à plusieurs niveaux dans les chefferies de Kabare, de Bulohu et de Buhavu. Elles ont été prises soit par les Chefs de chefferies (Bami) soit par les Chefs de groupements, ou encore par les Chefs de villages et de sous villages. Parmi ces initiatives, il y a lieu de retenir les suivantes : la location des Peuples Autochtones Pygmées dans la cour royale à Kalehe ou dans les concessions assimilées aux propriétés coutumières, les plaidoyers auprès des autorités provinciales, les médiations permanentes avec les peuples autochtones pygmées, les négociations avec les peuples autochtones Pygmées pour leur sortie du PNKB et les sensibilisations permanentes.

### **NEGOCIATION, SENSIBILISATION ET MEDIATION**

Après le retour inattendu des PAP dans le PNKB en 2018, les autorités traditionnelles et territoriales, particulièrement de Kalehe ont entamé des négociations pour les convaincre à libérer les espaces occupés et d'arrêter l'abattage des arbres. Les médiations ont été conduites dans le sens de susciter la collaboration entre les écogardes du PNKB et les Peuples Autochtones Pygmées, en vue de réduire leur méfiance et les risques d'affrontements. Ces négociations ont permis de renouer le contact entre le PNKB et les peuples autochtones pygmées afin de discuter sur les problèmes de fond qui les opposaient.

C'est dans cette perspective que l'on situe les plaidoyers dits permanents<sup>23</sup> des autorités traditionnelles envers les autorités provinciales sur la question des peuples autochtones. Ces plaidoyers ont été parfois faits auprès du PNKB.

### **ATTRIBUTION DES TERRES AUX MENAGES DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES DANS LES CONCESSIONS COMMUNAUTAIRES GERES PAR LES CHEFS DE CHEFFERIE**

Au vu des problèmes fonciers auxquels sont confrontés principalement les PAP, les autorités coutumières ont envisagé la recherche des espaces de terres pour eux pour leur permettre de faire face à l'errance. Par exemple, dans le territoire de Kalehe, les PAP en conflits fonciers avec certaines familles riveraines du PNKB, dans les sous villages de Bulembo, Bacigoka et Musinga, ont obtenu, à titre de location, un espace au sein de la Cour royale à Munanira pour y monter leurs campements.

A Kabare, également, il s'observe que les PAP du village de Buyungule bénéficient de la location des terres par le Mwami, par l'entremise du Chef du sous village de Cibuga. Dans le même contexte, le mwami Kabare, Chef de la Chefferie de Kabare, avait proposé que les concessions des terres autour de l'Institut National des Recherches Agronomiques (INERA) de Mulungu à Miti soient cédées aux peuples

---

<sup>23</sup> Entretien avec un répondant à Kalehe, Juillet 2020.

autochtones pygmées pour résoudre le problème de leur errance. Il s'avère que cette initiative au lieu de régler le véritable problème pour lequel elle a été mise en œuvre, a créé un conflit foncier impliquant la Chefferie de Kabare, la communauté des peuples autochtones Pygmées et l'INERA.

De manière générale, ces mécanismes ont eu l'avantage de gérer partiellement les conflits fonciers survenus entre les PAP et les communautés riveraines. En même temps, ce placement dans la Cour royale a permis de rapprocher les PAP d'autres communautés, en leur permettant de participer aux cérémonies coutumières comme l'exigent les us et coutumes dans les Chefferies de Buhavu et de Kabare.

Néanmoins, ces initiatives traditionnelles restent partielles et n'apportent pas des solutions durables aux problèmes holistiques des PAP. Connaissant un manque des terres, la location dans les concessions royales ne donne pas de garantie quant à leur stabilité et celle de leur progéniture, au regard des mutations qui peuvent surgir dans les structures du pouvoir coutumier. Ces solutions ne s'adaptent pas aux problèmes globaux des peuples autochtones Pygmées en rapport avec leur mode de vie.

## **LES INITIATIVES ÉTATIQUES DE GESTION DES CONFLITS ENTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES, LE PNKB ET LES AUTRES COMMUNAUTÉS RIVERAINES AU TOUR DU PNKB**

Ces initiatives impliquent les actions de recherche et de consolidation de la paix entreprises par les instances étatiques.

### **LES INITIATIVES DU PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA**

Nous nous focalisons particulièrement aux actions menées par l'Institut National de Conservation de l'environnement à travers le parc national de Kahuzi Biega.

### **LE PROGRAMME DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE DU PNKB PAR LA MISE EN PLACE DES COMITES DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE (CCC)**

Le PNKB a mis en place une stratégie de conservation communautaire depuis 2005 avec comme objectif d'arriver à concilier les objectifs de la conservation de la biodiversité de différentes aires protégées et ceux de développement des communautés locales à travers une approche participative (ICCN, 2008). Ce modèle de conservation de la biodiversité est de plus en plus utilisé dans plusieurs pays et suggère de faire participer les communautés locales aux différentes actions et étapes de la conservation des ressources environnementales (Fréguin-Gresh, 2017 ; Bousquet & Page, 2004). Cette participation se fait par le développement des activités sociales et économiques visant le relèvement des communautés riveraines. Dans les groupements et villages autour du PNKB, cette initiative de conservation communautaire est mise en œuvre à travers plusieurs actions en faveur des communautés riveraines comme l'éducation environnementale, la mise en place des comités locaux, les développements des infrastructures sociales comme les écoles et les structures sanitaires (Kujirakwinja, Shamavu, Twendilonge, Balagizi, & Muhigwa, 2013). Ces structures sont des regroupements locaux qui font le relais entre les communautés locales riveraines du PNKB et les autorités du PNKB. Dans les territoires de Kabare et Kalehe, 14 Comités de Conservation Communautaire ont été mis en place par le PNKB dont 7 à Kabare, 2 à Buhavu et 5 à Bulohu (ICCN, 2019).



En termes d'opportunités de transformation des conflits, les Comités de Conservation Communautaires offrent, par leur mission, un espace pour maintenir le dialogue de manière permanente entre les différentes parties prenantes impliquées dans les conflits au PNKB afin de pouvoir échanger régulièrement sur les revendications des unes et des autres. En même temps, ce sont des espaces de sensibilisation dont les autorités locales disposent pour faire passer les messages liés à la conservation des ressources naturelles du PNKB.

En plus, après plusieurs décennies des conflits à la fois manifestes et latents, les Comités de Conservation Communautaires (CCC) peuvent être utilisés comme des espaces d'entretien de la confiance des différentes parties prenantes à travers la mise sur point des activités de relèvement socioéconomique dans les entités.

Les initiatives des Comités de Conservation Communautaires (CCC) constituent une grande opportunité pour la transformation des conflits entre les communautés riveraines du PNKB et le PNKB nonobstant les limites qui les caractérisent comme cela est repris dans les lignes suivantes.

Premièrement, leurs zones d'actions sont limitées. Conçues pour 11 groupements riverains du PNKB, les Comités de Conservation Communautaires (CCC) ne se retrouvent implémentées que dans quelques villages où ils sont effectivement opérationnels (Kujirakwinja, Shamavu, Twendilonge, Balagizi, & Muhigwa, 2013).

Deuxièmement, bien qu'ayant été mis en place pour fonctionner de manière participative, ils accusent un déficit démocratique dans leur fonctionnement. Lors de la désignation des membres de ces comités, le PNKB, en tant qu'institution, préfère garder tacitement une main mise sur les dirigeants en faisant des lobbyings et en finançant les activités préparatoires (Mudinga, Ngendakumana, & Ansoms, 2013). D'autre part, les autorités traditionnelles, comme les chefs de groupement des entités où les Comités de Conservation Communautaires (CCC) sont fonctionnels se montrent très entreprenants pour faire désigner les membres de leur obédience au sein de ces structures, particulièrement pour des enjeux liés à la gestion des fonds destinés aux projets socioéconomiques dans leurs entités. Les mécanismes de désignation des membres des Comités de Conservation Communautaires (CCC) prennent des logiques politiques, voire de survie de différents acteurs intervenants dans la gestion.

Troisièmement, les Comités de Conservation Communautaires se sont révélés peu inclusifs alors qu'ils sont censés représenter toutes les communautés riveraines du PNKB, y compris les catégories marginalisées (ICCN, 2009). Ces comités ne comprennent pas, par exemple, les membres de la communauté des PAP. Pour certains groupes, une fois les discussions faites par les membres participants dans les réunions sur des éventuels projets à mettre en œuvre, les résolutions sont juste communiquées aux PAP, à titre de simple information.

## **PROGRAMME DE SCOLARISATION DES ENFANTS DES PAP**

Parmi les initiatives prises par le PNKB avec certains bailleurs des fonds, figure la scolarisation des enfants issus des ménages des pygmées. Ces appuis ont consisté soit à la réhabilitation des écoles, soit à la prise en charge des frais scolaires ou encore à la fourniture des kits scolaires. Les élèves de différents niveaux d'études issus des ménages des PAP sont concernés par ces initiatives. L'émergence de l'élite pygmée instruite, ayant fréquenté l'école jusqu'au niveau supérieur, est en partie liée à cette initiative. Par exemple, pour l'année scolaire 2017-2018, l'ICCN renseigne avoir fait étudier 346 enfants issus des

familles des peuples autochtones, dont 320 à l'école primaire, 24 à l'école secondaire et 2 à l'université (ICCN, 2019). Malgré cet appui, le taux d'analphabétisme dans les villages des Peuples Autochtones Pygmées atteint encore 80% pour les hommes et 100% pour les femmes (Banque Mondiale, 2009). Bien que cette initiative soit salutaire pour le développement intellectuel au sein de la communauté des peuples autochtones pygmées, elle reste confrontée à plusieurs défis qui limitent son efficacité.

D'abord, les appuis investis dans le domaine scolaire sont tardifs et n'arrivent pas en début de l'année scolaire quand les enfants en ont besoin<sup>24</sup>. Avant la mesure gouvernementale de la gratuité scolaire prise au début de l'année scolaire 2019-2020, les appuis du PNKB et de ses bailleurs des fonds arrivaient en milieu de l'année scolaire, voire à sa fin. Les responsables scolaires n'hésitent pas à renvoyer régulièrement les élèves insolubles issus des ménages des PAP. Outre les frais scolaires, les fournitures scolaires comme les cahiers, mallettes, uniformes sont fournis également en retard.

Ensuite, les enfants issus des ménages des PAP subissent la stigmatisation à la fois par leurs enseignants et leurs condisciples issus d'autres communautés riveraines. Ces discriminations sont dues aux railleries à cause des renvois réguliers pour non-paiement de la prime, de leur état de saleté, du manque d'uniformes et des fournitures scolaires adéquats. Il s'observe, dans certains villages, l'indifférence de certains enseignants qui laissent proférer des railleries orientées vers les élèves Batwa par les autres élèves d'autres communautés riveraines. De même, il est fait mention de la brutalité<sup>25</sup> qui caractérise les enfants des Peuples Autochtones Pygmées qui n'hésitent pas à en venir aux mains en cas de désaccord sur un quelconque sujet.

Enfin, le mode de vie des PAP, caractérisé par l'errance, ne facilite pas la permanence et l'assiduité des enfants aux activités scolaires. En effet, certains enfants des PAP passent plusieurs jours en dehors de la classe à la recherche des moyens de subsistance dans des régions considérées comme riches en ressources vitales. Ils enregistrent des retards importants dans l'assimilation de la matière et dans les évaluations.

La scolarisation des enfants issus des ménages des PAP constitue une initiative de construction durable de la paix dans la mesure où elle s'attaque directement et indirectement à certaines racines des conflits qui les opposent au PNKB et aux autres communautés riveraines du PNKB. L'éducation participe à la destruction de l'ignorance (Messe, 2008), à l'éveil de la conscience sur des questions vitales et à la fourniture des atouts pour limiter la manipulation et l'intoxication par des acteurs qui voudraient alimenter des conflits (Bajaj, 2008) par procuration, pour des intérêts divers.

Le contenu officiel véhiculé dans le système éducatif sur la question des PAP pourrait toutefois être problématique et conduire indirectement à la radicalisation de ces derniers, les faisant passer comme '*les seuls propriétaires*' de la RD Congo. Il s'agit particulièrement des passages repris dans les manuels d'Éducation Civique et Morale, d'Histoire et de Géographie sur les peuplements de la RD Congo et les Migrations (MINEPS, 2005 ; 2007). Il n'est pas bien précisé dans les manuels scolaires à quelle période les autres communautés riveraines ont occupé les espaces constituant leurs villages actuellement. Bien que ne concernant pas directement les initiatives individuelles du PNKB en matière d'éducation et de scolarisation des peuples autochtones, le contenu d'enseignement véhiculé sur la problématique des

---

<sup>24</sup> Entretien avec un chef de famille PAP, Kalehe Juillet 2020

<sup>25</sup> Focus group Mixte à Ihusi, Kalehe, Juillet 2020

peuples autochtones peut s'avérer dramatique sur la cohésion sociale et la radicalisation dans la formulation des revendications. La radicalisation de la jeune élite intellectuelle pygmées sur les questions foncières et d'appropriation des ressources pourrait avoir été rendue possible par les narrations officielles véhiculées dans le système éducatif sur les notions des premiers habitants de la RD Congo. Ceci tenant compte qu'une élite intellectuelle Pygmée se trouve être active dans les mouvements de revendications, parfois violentes.

## ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU

D'autres activités s'inscrivant dans le cadre de l'appui à la conservation communautaire ont été mises en œuvre. Elles concernent les formations en micro crédit rotatif, la formation en activités entrepreneuriales, en sécurisation foncière, en apiculture, en agriculture et en élevage. L'ICCN (2019 : 9) renseigne les réalisations suivantes dans ces domaines :

- Pour le microcrédit rotatif : 30 ménages Batwa ont été formés en gestion de micro-crédit rotatif au cours de l'année 2014;
- Formation de 30 ménages Batwa en activités entrepreneuriales (2015).
- Formation en AGR, sécurisation foncière (membres ADELIPO, 2015).
- Octroi crédits rotatifs pour développer l'apiculture, agriculture (2017, 2018).
- Mise en place du projet « Tutsunge mazingira » (2017-2018).
- Appui à l'élevage de chèvres en stabulation pour les ménages Batwa (2015).
- Achat, distribution de chèvres aux membres de l'UCPUED (2015).
- 50 ménages d'ADELIPO (Kalehe) bénéficient de formations à l'élevage (2016).
- 100 ménages Batwa de Kabare on bénéficiés de 100 caprins géniteurs (1 géniteur ménage, appui par 1 vétérinaire Mutwa.

Quoi qu'importantes pour le relèvement des familles des peuples autochtones, ces activités restent minimales pour le changement d'attitudes des peuples autochtones autour du PNKB. En effet, une étude évaluée à 1167 le nombre des ménages pygmées habitant autour du PNKB (Wilondja-As-Ngobobo & Radjabu, 2017). Les répondants renseignent n'avoir pas été suffisamment sensibilisés sur le bien-fondé de ces activités<sup>26</sup>. Les représentations des peuples autochtones pygmées selon lesquelles tout ce qui est au PNKB et autour leur appartient joue également pour beaucoup dans la non appropriation de ces initiatives, estimant que les partenaires auront toujours des ressources à leur apporter car ils sont les premiers habitants de la RD Congo. Ainsi, la plupart de chèvres remises par exemple dans le cadre de l'appui en élevage ont été consommées par les ménages des peuples autochtones pygmées par manque d'une politique de sensibilisation permanente et d'un suivi régulier. De même, les intrants promis pour l'appui ont été remis longtemps après la formation suivie.

## LA POLITIQUE DE CONSERVATION MILITARISEE ET LA JUSTICE

Les mesures étatiques pour la promotion de la paix au PNKB sont également coercitives. La politique de conservation du PNKB, en vogue actuellement adopte plus une dimension militaire que communautaire. Elle consiste notamment à la militarisation du PNKB ainsi qu'au renforcement de la force coercitive des

---

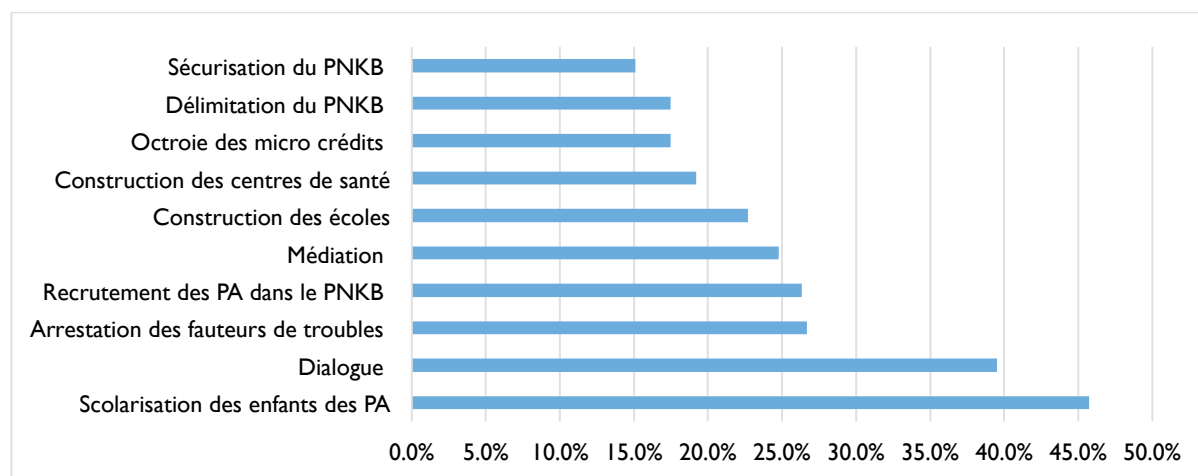
<sup>26</sup> Focus group homogène des PAP à Ihusi, Juillet 2020

Eco gardes. Ce renforcement coercitif est effectué dans le but de punir les entrées non autorisées au PNKB de la part des membres des communautés riveraines pour des activités de braconnage ou de coupe de bois pour diverses raisons. Les confrontations occasionnant parfois mort d'hommes dans le PNKB sont dues à cette option de réprimer violemment les entrées non autorisées dans le PNKB. C'est à ce titre que certains acteurs identifiés comme destructeurs du PNKB, de par leurs actes de braconnage ou de coupe d'arbres, ont été déférés devant les juridictions. Cette interview illustre la perception sur les actions de justice en cours :

« ...nous avons nos frères qui sont condamnés et purgent leurs peines en prison. Le cas illustratif est de KASULA Jean Marie qui est à la prison centrale de Bukavu, sa femme et d'autres. Il y a une action phare en justice civile qui a franchi des étapes et se trouve actuellement à la Cour africaine de droits de l'homme et de peuples. Opposant les PAP à l'ICCN. Les PAP sont accompagnés par l'ONG ERND... ». (Entretien réalisé à Kalehe, Août 2020). »

Au cours de notre enquête, nous avons évalué les connaissances des répondants sur les interventions du PNKB dans le cadre de la résolution de conflits. Leurs réponses sont reprises dans le graphique suivant :

**FIGURE II : MESURES PRISES PAR LE PNKB POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS**



Il apparaît que les répondants reconnaissent majoritairement l'implication du PNKB dans la scolarisation des enfants des PA, sa participation dans les dialogues ou encore dans la construction des infrastructures sociales comme les écoles et les centres de santé.

Bien que les répondants s'expriment majoritairement en faveur des initiatives conduites par l'Institut National de Conservation de la Nature / Parc National de Kahuzi Biega et particulièrement, du dialogue et de la médiation, de la scolarisation des enfants ou encore de l'appui dans les appui en Activités Génératrices de Révenu, le niveau de satisfaction des répondants par rapport aux initiatives de résolution des conflits reste globalement faible. Cet état de choses peut être due aux dysfonctionnements, défis et faiblesses observés dans la mise en place de ces initiatives.

## LES INITIATIVES ORGANISATIONNELLES DE GESTION DES CONFLITS ENTRE LE PNKB ET LES PAP

Certaines ONGs nationales et acteurs sociaux ont mis en place des actions de gestion des conflits entre les peuples autochtones pygmées, le PNKB et les autres communautés riveraines. Il s'agit des initiatives d'appui aux procès judiciaires, à l'éducation, à la dotation des terres aux PAP, à l'amélioration de l'habitat.

### ACQUISITION DES TERRAINS ET CONSTRUCTION DES CAMPEMENTS POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES

Etant donné le problème majeur d'absence des terres pour les peuples autochtones pygmées, certaines organisations non gouvernementales et des églises ont acheté des concessions de terrains en faveur des certains peuples autochtones.

Dans le territoire de Kalehe, les ONG et les Eglises ont acquis des terrains et construit des campements dans les villages suivants :

- l'ONG SOLIFEM dans le village de Kasheke ;
- PIDP dans le sous village de Nyamukubi à Bushusu ;
- la Communauté des Eglises Baptistes au Centre de l'Afrique (CBCA) dans le sous village de Buziralo où, selon un responsable de CBCA, 25 hectares ont été achetés ;
- l'UEFA dans la groupement de Kalonge.

Il ressort aussi des entretiens réalisés à Kalonge, dans le territoire de Kalehe qu'un officier militaire et ancien commandant de la région militaire avait cédé 4 hectares aux Peuples Autochtones Pygmées.

Bien qu'ayant ciblé les réels problèmes de PAP, ces initiatives continuent à se buter à un certain nombre de défis. D'abord, les terrains ont été achetés pour un nombre limité des ménages des PAP. Le nombre de familles accueillies dans les concessions appartenant aux autres communautés riveraines reste important dans les différents villages de Kabare et de Kalehe.

Les campements construits à Kasheke et à Bushushu ne respectent pas les conditions minimales pour une vie familiale. Les maisons construites ne tiennent pas compte de la composition familiale. Elles ne comptent qu'une seule pièce et un espace réduit considéré comme salon et cuisine à la fois. Ensuite, certaines initiatives ont été prises sans consulter au préalable les bénéficiaires sur leurs réels désidératas. Ces photos ci bas illustrent l'état de certaines maisons construites en faveur des Peuples Autochtones Pygmées dans le territoire de Kalehe.



Enfin, certaines concessions et campements qui s'inscrivent dans cette logique, prétendument payées pour les PAP, ne leur appartiennent pas. En pratique, ce sont des biens acquis au nom des responsables des ONG soit au nom des ONG elles-mêmes. Les PAP n'ont pas été dotés des titres pour la sécurisation foncière.

## DIALOGUE ET PLAIDOYER

Les Organisations Non Gouvernementales ont accompagné les dialogues entre les PAP et les autorités congolaises. Ces dialogues ont poursuivi l'objectif de faciliter les échanges entre les autorités (locales, provinciales et nationales) et les PAP sur différentes revendications conduisant aux confrontations régulières.

Parmi les dialogues initiés figurent les suivants :

- Le 2 février 2018 à Miti - Centre), la Mission d'Observation des Nations Unies au Congo (MONUSCO) en collaboration et le gouvernement provincial du Sud-Kivu ont conduit un dialogue ayant réuni les peuples autochtones Pygmées et la communauté des Bashi du territoire de Kabare autour des conflits intercommunautaires entre les peuples autochtones pygmées et la communauté des Bashi. Ce dialogue avait été organisé dans le but de gérer les conflits causés par l'occupation anarchique des terres arables dans ledit territoire (Radio Okapi, 2020). L'enjeu de ce dialogue était centré sur la sauvegarde des acquis de la cohabitation pacifique entre les PAP et les membres de la communauté riveraine Bashi.
- Du 25 septembre au 4 octobre 2014, il y a eu un dialogue à Kavumu, dans le territoire de Kabare entre les Pygmées riverains du PNKB et le Parc National de Kahuzi Biega. A l'issue de ce dialogue, il avait été convenu, dans la feuille de route de mise en œuvre, des engagements pour la création des espaces pilotes en faveur des PAP à l'intérieur du PNKB.
- Enfin, du 19 au 21 septembre 2019, un dialogue de « haut niveau »<sup>27</sup> a été organisé entre les PAP et l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) sur la protection durable du Parc National de Kahuzi Biega et la cohabitation pacifique à Bukavu, à l'Hôtel Panorama, avec

---

<sup>27</sup> Les solutions suivantes ont été proposées au cours de ce forum:

- I. **Au gouvernement central** : - de trouver des terres pour le Peuples pygmées riverain du Parc National de Kahuzi Biega; - Revoir à la hausse le budget alloué à l'Institut Congolais pour la Conservation de la nature en vue de la bonne gouvernance des aires protégées. – De rendre disponible des fonds sociaux pour des projets de reboisement et d'agroforesterie
- II. **Au gouvernement provincial** : - De faciliter les procédures administratives relatives à l'acquisition des terres en faveur des PA ; - Accompagner les forces de sécurité pour réprimer toute sorte de destruction du PNKB. – Accompagner le gestionnaire du PNKB dans la tenue des différentes réunions du cadre de concertation.
- III. **A l'ICCN** : - Renforcer la conservation de la biodiversité conformément aux dispositions de la loi relative à la conservation de la nature. – Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines à travers des projets intégrés de conservation et de développement avec un accent particulier sur les peuples autochtones. – Développer des opportunités d'emploi au sein du PNKB en faveur des communautés riveraines en mettant en place des cadres de concertation (le gestionnaire du PNKB, les chefs coutumiers, les représentants des pygmées et des ONGs accompagnatrices des pygmées). – De prioriser la documentation et la matérialisation participative des limites du PNKB particulièrement dans les secteurs où ces derniers ne sont pas identifiés. – Elaborer un plan de sortie de la forte dépendance des Aires protégées des appuis techniques et financiers des partenaires.
- IV. **Aux chefs coutumiers** : - Soutenir le gouvernement central à travers le gouvernement provincial dans la recherche des nouvelles terres à octroyer aux peuples pygmées et leur sécurisation. – Contribuer à la promotion sociale des peuples pygmées. – Promouvoir les valeurs culturelles des peuples Pygmées. – S'impliquer davantage auprès de l'ICCN dans la conservation des ressources naturelles du PNKB. – Contribuer à identifier les terres pour les projets de reboisement et agro foretretrie au tour du PNKB en faveur des communautés locales et des PA ;



l'accompagnement de l'organisation CAMV (le Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV)).

Toutes ces tables rondes ont retenu, dans leurs déclarations finales, un certain nombre de recommandations. Il s'agit par exemple, de l'attribution des terres aux peuples pygmées riverains, la possibilité pour les peuples pygmées de procéder à la collecte des Produits Forestiers Non Ligneux<sup>28</sup> ainsi que le financement des activités socioéconomiques des riverains, comme les écoles, les hôpitaux et les activités génératrices de revenu.

Ces dialogues ont eu comme forces d'avoir favorisé les échanges directs entre les protagonistes sur leurs revendications respectives relatives aux conflits entre les PAP et le PNKB de manière particulière. Ensuite, ils ont permis l'identification des problèmes et des solutions à plusieurs niveaux communautaires et étatiques. A ce titre, ils ont permis le ciblage des instances pouvant être impliquées dans diverses actions comme les plaidoyers. Ces dialogues ont pu faciliter, dans certains contextes, l'arrêt de la violence et la destruction rapide et avancée des écosystèmes. Enfin, ils ont permis que les problèmes posés par les PAP soient inscrits à l'agenda des thèmes débattus dans certains CDM (Cadre de Dialogue et de Médiation) implémentés dans les villages autour du PNKB comme à Kabare et à Kalehe par des ONGs œuvrant dans la résolution des conflits et les droits de l'homme.

En termes de faiblesses, les aspects suivants peuvent être formulés sur les différents dialogues organisés :

- Ces dialogues se sont révélés être des espaces de promotion de nouvelles revendications, au-delà de celles formulées dans les tables rondes précédentes. Ce qui occasionne le cumul des revendications sans réponse positive et immédiate.
- Les différents dialogues ont permis à certaines organisations accompagnatrices des PAP d'introduire des modèles de revendications extraverties. C'est comme le *mécanisme de Whakatane*<sup>29</sup>, qui consacre un nouveau paradigme de conservation des aires protégées en se focalisant sur la reconnaissance des droits des autochtones et des communautés locales par la résolution des effets des injustices liées à la création des aires protégées. Ces révélations ont donné l'impression d'être des facteurs de radicalisation des revendications portées par les PAP en même temps qu'une opportunité implicite d'instrumentalisation des PA par les ONGs accompagnatrices.

---

<sup>28</sup> Voir plus sur le [http://www.fao.org/3/ae156f/ae156f04.htm#P980\\_57316](http://www.fao.org/3/ae156f/ae156f04.htm#P980_57316)

C'est un produit d'origine biologique autre que le bois, le dérivé des forêt, d'autres terres boisés et d'arbres hors forêt. Les **PFNL d'origine végétale** sont classés en 8 catégories: aliments ; fourrage ; matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques ; matière première pour la préparation de colorants et de teintures ; matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction ; plantes ornementales ; et autres produits végétaux.

Les **PFNL d'origine animale** sont classés en 8 catégories: animaux vivants ; cuirs, peaux et trophées ; miel sauvage et cire d'abeille ; viande de brousse ; matière première pour la préparation de médicaments ; matière première pour la préparation de colorants ; autres produits animaux comestibles ; autres produits animaux non comestibles.

<sup>29</sup> Lire sur ce lien :

<http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2016/08/What%20is%20the%20Whakatane%20Mechanism.pdf> « The Whakatane Mechanism is an IUCN One Programme initiative that supports the implementation of “the new paradigm” of conservation, focusing on situations where indigenous peoples and/or local communities are directly associated with protected areas as a result of their land and resource rights, including tenure, access and use. The mechanism promotes and supports the respect for the rights of indigenous peoples and local communities and their free prior and informed consent in protected areas policy and practice, as required by IUCN resolutions, the Convention on Biological Diversity (CBD), and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP). » consulté le 13.09.2020

- Ces dialogues ont excellé dans la formulation des recommandations opposées catégoriquement aux points de vue des acteurs (parties prenantes) dans les conflits. D'abord, les recommandations soulignent la nécessité de donner la possibilité aux PAP de procéder à la collecte, à l'intérieur du PNKB, des Produits Forestiers Non Ligneux. Il est reconnu que comme patrimoine protégé de l'humanité, le PNKB ne saurait accepter que les activités humaines se passent dans le PNKB. Ensuite, il est instamment recommandé aux chefs coutumiers d'identifier et octroyer des terres aux peuples autochtones. Or, depuis plusieurs années, les chefs coutumiers ont montré qu'ils ne disposaient plus de terres, suite à la pression démographique dans leurs entités. De même, demander aux chefs coutumiers de trouver des terres aux PAP en dehors des limites du PNKB c'est implicitement demander à ces derniers d'abandonner leurs traditions qui restent des éléments importants et centraux qui fondent le pouvoir traditionnel pour les chefferies riveraines, comme au Buhavu et dans le Bushi (Kabare). Les PAP à leur tour ne sont pas prêts à aller en dehors du PNKB d'autant plus qu'ils estiment que c'est leur espace naturel de prédilection.

La revue des initiatives de paix et transformation des dynamiques des conflits conduites au tour du PNKB démontre une pluralité des mécanismes qui opèrent dans des relations plus ou moins systémiques, qui peuvent être expliquées de la sorte :

D'abord, elles sont implémentées sur un même espace territorial. Les initiatives de paix mises en place coexistent dans les différents villages. De fois, elles utilisent les mêmes points focaux dans leurs différentes activités. Par exemple, dans certains villages de Kabare et Kalehe Bunyakiri, l'on note la présence des Cadres de Dialogue et de Médiation (CDM) en même temps que les Comités de Conservation Communautaires (CCC). Les acteurs clés intervenants dans ces deux initiatives passent d'un mécanisme à l'autre et peuvent avoir la possibilité d'apprendre les approches d'intervention de part et d'autre. Dans cette catégorie l'on peut noter les autorités locales comme les chefs de groupement ou des villages ainsi que les responsables des confessions religieuses. Le mode de sélection des participants dans les initiatives locales de développement et ou de la paix mises en place par les acteurs est fondé sur la position sociale qu'occupent les participants, considérés comme des détenteurs des informations, en même temps que des influenceurs et / ou manipulateurs des communautés.

Ensuite, bien que diversifiées, elles bénéficient de l'appui de mêmes bailleurs de fonds. Les acteurs mettant en œuvre les activités de paix et transformation des conflits dans les périmètres du PNKB se bousculent sur le marché de l'aide, auprès des bailleurs de fonds. L'accès au financement est sujet à une compétition selon laquelle les acteurs se mobilisent après le lancement des appels à projets par des bailleurs de fonds. Cette compétition mobilise la réunion de différents critères, notamment l'existence locale dans la zone de mise en œuvre du projet, impliquant la connaissance des réalités ainsi que la réunion des capacités administratives et financières. Cette bousculade sur le marché de l'aide et des fois auprès de mêmes bailleurs de fonds est porteuse des germes de conflictualité (voir sur les mêmes logiques des acteurs, de De Sardan, 1995) dans les zones de mise en œuvre dans la mesure où il est fait mention des certaines logiques et discours teintés de calomnie et de médisance que certains acteurs développent sur d'autres. Ce qui constitue un risque d'appréciation négative des dossiers de financement par les bailleurs.

Comme mentionné ci haut, les applications de demande de financement sont adressées aux mêmes bailleurs de fonds. Certains bailleurs étant des agences de la coopération au développement comme l'agence américaine de coopération au développement (USAID), l'Agence Française de Développement



(AFD) la coopération suisse, la coopération allemande (GIZ), etc. D'autres sont des Organisations Non Gouvernementales qui, à leur tour, captent les fonds de différentes agences susmentionnées.

Enfin, l'arène systémique d'intervention desdites initiatives de paix et de transformation des conflits connaît l'intervention des autorités locales (administratives et coutumières). Les différents intervenants, mettant en œuvre les initiatives de paix dans les zones de l'étude, sont obligés de se rabattre aux mêmes autorités locales pour faire approuver le travail à conduire dans les entités.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette recherche sur les dynamiques des conflits autour du PNKB a permis de constater sur base de la littérature existante l'ancienneté desdits conflits mais dont les manifestations actuelles se structurent autour des dynamiques sociales, politiques, économiques, environnementales, etc qui en expliquent les formes actuelles et leurs conséquences sur la paix et la cohésion sociale ainsi que sur la protection de la biodiversité de ce parc. Dans ces conflits en il s'observe une divergence d'intérêts et de logiques entre le PNKB/ ICCN ( organe de l'Etat chargé de protéger la biodiversité du pays) et les peuples autochtones pygmées et les autres communautés riveraines. D'autres acteurs sont impliqués dans ces conflits dont notamment les ONGs, les opérateurs économiques, les acteurs politiques, etc.

A la genèse de ces Ce processus a conduit à l'expulsion répétitive des peuples autochtones Pygmées du PNKB. L'analyse a su démontrer la récurrence des conflits liés au foncier, et qui constituent le noyau autour duquel se structure les autres conflits analysés. Il s'agit des conflits liés au vol des cultures, les conflits sociaux prenant la forme de discrimination ou encore des inégalités de traitement, des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles, comme le bois et les minerais. La recherche a passé en revue les différentes causes liées à ces conflits et a pu noter qu'il en existe de plus anciennes et de plus récentes. Les causes les plus anciennes, comme on le remarque sont liées au foncier et concernent, entre autres, le déguerpissement des peuples autochtones du PNKB, la création et l'extension du PNKB, l'absence des terres spécifiques allouées aux Peuples autochtones après l'expulsion du parc ou encore le refus de conduire des pratiques traditionnelles au sein du parc.

Il ressort de cette étude que les conflits se fondent dans une logique d'alliances qui se lient et se délient entre les acteurs, selon leurs intérêts objectifs et subjectifs. La position souvent marginale des peuples autochtones reste au centre de ces dynamiques. En effet, étant dans une culture d'attentisme, les peuples autochtones sont régulièrement exposés à la manipulation de toutes les catégories d'acteurs aux conflits identifiés dans cette recherche.

Leur culture caractérisée principalement par l'errance, met à l'épreuve les différents mécanismes et initiatives mis en place par les différents intervenants. La recherche a pu démontrer le caractère également systématique de la dynamique des conflits autour du PNKB qui fait intervenir les couches sociales, politiques et économiques à la fois au niveau local, provincial, national voire international.

Les conséquences de ces conflits sont nombreuses aussi bien au niveau individuel qu'au niveau structurel, et participent au maintien des relations conflictuelles, parfois violentes entre les acteurs. Face à cette situation, des initiatives multiformes ont été engagées mais leurs résultats restent mitigés.

Pour le retour rapide de la paix, de la cohésion sociale autour du PNKB ainsi que pour le développement local de cette zone, outre les recommandations formulées et validées par les parties

prenantes ( voir annexe), les recommandations programmatiques suivantes fondées sur l'approche de la transformation des conflits s'avèrent pertinentes :

1. 1° Créer un cadre permanent du dialogue regroupant toutes les parties prenantes autour du
2. PNKB y inclus les PAP ;
3. 2° Elaborer une cartographie complète des parties prenantes/ acteurs autour du PNKB ;
4. 3° Elaborer la cartographie des ménages PAP ;
5. 4° Organisation d'un dialogue social intra-peuples autochtones pygmées pour remettre la cohésion sociale au sein de leur communauté
6. 5° Engager les autorités locales, provinciales et nationales par voie de plaidoyer à trouver des solutions progressives aux problèmes des PAP ;
7. 6° Renforcer les programmes de scolarisation des enfants PAP, et créer des programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle pour les adultes ;
8. 7° Mener une recherche action participative assortie des actions de relèvement économique et sociale des ménages PAP ainsi que de construction des infrastructures sociales et économiques (écoles, centres de santé, marchés, etc.).

## BIBLIOGRAPHIE

1. AILI PYHALA, A. O. (2016). Aires protégées dans le Bassin du Congo: un échec pour les peuples et la biodiversité? 16-25.
2. AKILIMALI, D. (2013). L'intégration des Batwa au Kivu comme moyen de lutter contre la discrimination et la pauvreté. Cas des Batwa Babuluko de Walikale. Memoire ISTCE.
3. BAHUCHET, S. (1991). Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique centrale. In : Journal des africanistes, tome 61, fascicule 1, 5- 35.
4. BAHUCHET, Serge. (1993). Histoire d'une civilisation forestière II. La rencontre des agriculteurs : les Pygmées parmi les peuples d'Afrique Centrale, Paris, Peeters-SELAF.
5. BAJAJ, M. (2008). Encyclopedia of Peace Education. Charlotte: Information Age Publishing.
6. BANQUE MONDIALE. (2009). République Démocratique du Congo cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des Pygmées, Washington, Rapport No 51108-ZR, 128 P
7. BARBARA, M, PERTY, M, SEITZ C, Transformation des conflits et construction de la paix. Cadre d'orientation de la Diaconie œcuménique, Stuttgart, Dukonisches Werk der EKD e.v, 2010.
8. BARUME, A. K. (2003). En voie de disparition ? Les droits des autochtones en Afrique : Le cas des Twa du Parc National de Kahuzi-Biega, en République Démocratique du Congo.
9. BERTRANT, A. (2013). Une archéologie philosophique des normes environnementales : Biopolitique et droit des peuples autochtones. Revue Générale de Droit, 43(Special Issue), 223-274.
10. BM. (2009). République Démocratique du Congo Cadre Stratégique pour la Préparation d'un Programme de Développement des Pygmées. Etats Fragiles, Conflit & Développement Social Département pour le Développement Durable Région Afrique. Mondiale Banque.
11. BOUSQUET, & PAGE, L. (2004). Multi-agent simulations and ecosystem management: a review. Ecological Modelling, pp 313-332.
12. BULAMBO, I. (1999 ). La situation actuelle des pygmées en République Démocratique du Congo . Recherches africaines,(Centre de Recherche et de Documentation Africaine(CERDAF)).
13. Chantal Shalukoma. (2007). La participation des populations pygmée à la conservation dans le parc de Kahuzi Biega. Dans i. A., Quelles aires protégées pour l'Afrique ? (pp. 436-443).
14. COLCHESTER, M. (1994). Nature sauvage ? Peuples autochtones aires protégées et conservation de la biodiversité. Institut de recherches des Nations unies pour les forêts tropicales.
15. COLCHESTER, M. (1994). Nature sauvage ? Peuples autochtones aires protégées et conservation de la biodiversité. Institut de recherches des Nations unies pour les forêts tropicales.
16. Colchester, M. (2003). Nature sauvage, nature sauvée? Peuples autochtones, aires protégées et conservation de la biodiversité. Uruguay: I.Rosgal SA.
17. Couillard, V., & Jérémie, G. (2009)., Les droits fonciers et les peuples des forêts d'Afrique. FFP.
18. DE SARDAN, O. (1995). Anthropologie et développement : Essai en Socio-Anthropologie du changement social. Marseille, Paris: Karthala.
19. DEROCHE, F. (2008). Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre. Un questionnement pour l'ordre mondial. Paris.
20. DEROCHE, F. (2008). Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre. Un questionnement pour l'ordre mondial,. Paris: L'Harmattan.
21. Désiré Rutakayingabo Mweze, M. B. (2020, avril). Proximité géographique et conflictualité au parc national de Kahuzi-Biega à l'est de la République Démocratique du Congo . IOSR Journal of Environmental Science, Toxicology and Food Technology (IOSR-JESTFT), 14, Issue 4Ser. III, 33-40.

22. Doumenge C., P. F. (2015). Aires protégées d'Afrique centrale – État 2015. OFAC, Kinshasa, République Démocratique du Congo et Yaoundé, Cameroun .:
23. Epelboin Alain (1990), Le regard haché : usage du chanvre et autres produits chez les “Pays” (Pygmées aka de République centrafricaine), in Toxicomanies et recherche du temps perdu, Actes du Colloque Paris 16 & 17 mars 1990 Centre Saint Germain des Prés : 67-77.
24. ERND INSTITUTE. (2009). Les Autochtones Pygmées à la quête de la justice en RDC : cas du procès P.A du parc Kahuzi-Biega contre ICCN et Etat Congolais, SV.
25. ERND. (2015). L'expulsion des populations pygmées du Parc national de Kahuzi-Biega : Faits, Conséquences et perspectives. Rapport d'étude.
26. FPP, RRN, & DGPA. (2016). Réforme foncière et protection des droits des communautés. Rapport du séminaire de partage d'information sur le processus de la réforme foncière et la protection des droits des communautés dans la mise en œuvre des politiques forestières et des initiatives. Kinshasa.
27. FPP. (2008). Aires protégées et droits des peuples autochtones « Obligations juridiques internationales applicables. Royaume Uni.
28. FREGUIN-GRESH, S. (2017). Foresterie communautaire, savoirs autochtones et gouvernance participative au Nicaragua. Autre part , pp 41 à 56.
29. Fréguin-Gresh, S. (2017). Foresterie communautaire, savoirs autochtones et gouvernance participative au Nicaragua. pp. 41-56.
30. Geslin, A. (2010). La protection internationale des peuples autochtones : de la reconnaissance d'une identité transnationale autochtone à l'interculturalité normative. Annuaire Français de droit international, vol, 56, 657-687.
31. GROUPE INTERNATIONAL DE TRAVAIL POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (GITPA), sd, Pygmées, Rapport disponible sur <https://www.gitpa.org/Peuple%20GITPA%20500/gitpa500-6-PYGMEESfiche.pdf>.
32. GUILLERMOU Y. (1992). Sédentarisation des Pygmées, gestion du milieu et rapports sociaux. Réflexions à partir du cas d'un village de la Likouala (Nord Congo) , Ecologie humaine x (2), pages 75-85.
33. Gustave, B. (2008). Mécanisme de survie des PA pygmées, périphériques des monts Kahuzi- Biega, province du Sud - Kivu, territoire de Kabare et Kalehe en RDC, n° 17 série B, ISDR – Bukavu. Cahier du CER PRU, n° 17 série B, (ISDR – Bukavu).
34. HAUSER, A. (1953). Les Babinga (pygmées) . Revue congolaise-Congleese Tijdschrift Belgian african review.
35. Helene, B. (2015). Les peuples autochtones et la question foncière : analyse du degré de protection offerte par le droit à l'égard de leurs terres ancestrales. Louvain-La-Neuve: Université Catholique de Louvain.
36. ICCN et al. (2008). Stratégie nationale de conservation communautaire en République Démocratique du Congo (2007 – 2011) .
37. ICCN. (2019). Cohabitation pacifique entre le PNKB et les populations riveraines. Dialogue de haut niveau sur la Cohabitation pacifique entre le PNKB et les populations riveraines. Bukavu.
38. INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, (2015), forum de haut niveau sur la gouvernance et la valorisation du parc national de Kahuzi Biega, Bukavu disponible sur : <https://parcnationalkahuzibiega.wordpress.com/2015/07/11/un-forum-de-haut-niveau-sur-la-gouvernance-et-la-valorisation-du-pnkb/>.
39. INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE. (2019). Cohabitation pacifique entre le PNKB et les populations riveraines. Dialogue de haut niveau sur la Cohabitation

pacifique entre le PNKB et les populations riveraines (p. 20). Bukavu: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature.

40. INSTITUT CONGOLIAS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, ICCN. (2007). Strategie nationale de conservation communautaire en Republique Democratique du Congo (2007 – 2011) . Kinshasa : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature.
41. Isumbisho, P. (2020). Résilience Communautaire Des Riverains Autochtones Batwa Dans Le Contexte Du Conflit Au Parc National De Kahuzi Biega, Est De La Rd. Congo. European Scientific Journal, Vol.16, No.29, 83-104.
42. JETHRO K. (2014). Le model Canadien de gouvernance autochtone : portée et applicabilité dans le contexte des pygmées de la République Démocratique du Congo, mémoire, inédit, ENA, Kinshasa.
43. Jethro, K. (2014). Le model Canadien de gouvernance autochtone : portée et applicabilité dans le contexte des pygmées de la République Démocratique du Congo. Mémoire, inédit, , ENA, Kinshasa.
44. KAHINDO, M., LEJOLY, J., & MATE, M. (2001). Plantes sauvages à usages artisanaux chez les Pygmées « Mbuti » de la forêt de l'Ituri (République Démocratique du Congo). Tropicultura.
45. KAKULE LYAMAHESSANA, J C. (2014). les pygmées riverains des aires protégées : des peuples soumis aux nouvelles formes d'esclavage. Cas du Parc National de Kahuzi-Bièga en République Démocratique du Congo, HAL.
46. KAKULE, J.-C. (2013). les pygmées riverains des aires protégées : des peuples soumis aux nouvelles formes d'esclavage. cas du parc national de kahuzi-biega en republique democratique congo .
47. KAPUPU, M. (2001). La situation des Bambuti-Batwa et le Parc National de Kahuzi Biega : les cas des peuples Barhwa et Babuluko du PNKB. Forest peoples Projet (FPP), Etude de cas n° 2.
48. KUJIRAKWINJA, D & al., e. (2013). Renforcement de capacités des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles à travers la résolution des conflits sensibles à la conservation à l'est de la République Démocratique du Congo. la revue électronique en sciences de l'environnement.
49. KUJIRAKWINJA, D., & al (2013). Renforcement de capacités des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles à travers la résolution des conflits sensibles à la conservation à l'est de la République Démocratique du Congo. Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement. doi:<https://doi.org/10.4000/vertigo.l3885>
50. KULONDWA, M. (2001). La situation des Bambuti Batwa et le Parc National de Kahuzi-Biega. Cas des peuples Barhwa et Babulula du PNKB République Démocratique du Congo . Forest people project. Kigali.
51. LAPIKA, B. (2009). Les peuples autochtones face à la problématique foncière . RAINFOREST FOREST FOUNDATION NORWAY, Kinshasa,.
52. LEDERACH, J.P The Moral Imagination. The Art and Soul of Building Peace, Oxford/New York, Oxford University Press, 2005
53. LEDERACH, J.P, The Little Book of Conflict Transformation Intercourse, PA, Good Books 2003.
54. LEDERACH, J.P., Preparing for Peace. Conflict Transformation across Cultures, Syracuse, NY, Syracuse University Press, 1995
55. LEWIS, J. (1999). Les pygmées Batwa de la région des grands lacs. Londres: Université de Londres.
56. LEWIS, J., (2001). Les Pygmées Batwa de la région des Grands Lacs, Mignority Rights Group International. Disponible sur : [https://minorityrights.org/wp-content/uploads/2015/07/MRG\\_Rep\\_BatwaGL2001\\_FRE.pdf](https://minorityrights.org/wp-content/uploads/2015/07/MRG_Rep_BatwaGL2001_FRE.pdf)
57. LYAMAHESSANA, J.-C. K. (2013). Les pygmées riverains des aires protégées : des peuples soumis à toutes formes d'esclavage. Cas du Parc National de Kahuzi Biega en République Démocratique du Congo , 2013, p.l. 1-6.

58. LYOMBO, W., & Sinafasi, A. (2017). Les peuples autochtones de la RDC. Histoire d'un partenariat, . Etat Unis.
59. MAPENDANO, B. (2001). Le peuple autochtone pygmée et la gestion des ressources forestières, cas de Bunyakiri au nord du PNKB, Bukavu, ISDR-Bukavu. Mémoire, ISDR Bukavu, Bukavu, inédit,.
60. MARET, P. d. (XXX). Données générales sur les pygmées du Parc National de Kahuzi-Biega.
61. Menge-Medou, C. (2002). Les aires protégées en Afrique Centrale: perspectives pour leur conservation. La revue électronique en science de l'environnement, 3.
62. MESSE, V. (2008). Le cas de l'éducation des enfants baka de la commune rurale de Mbang au Cameroun. Organisation Internationale du Travail.
63. MILENGE, J.-D. (2014). La protection des autochtones pygmées en RDC : Politique publique et législation. Mémoire, Troisième Cycle en Etudes du développement, ISDR/Bukavu, .
64. MINEPSP. (2005). Programme National d'enseignement d'Histoire. Kinshasa: Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel.
65. MINEPSP. (2007). Programme National d'enseignement d'Education Civique et Morale. Kinshasa: Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel.
66. MUDINGA MUSHAGALUSA,E., NGENDAKUMANA, S., & ANSOMS, A. (2013). Analyse critique du processus de cogestion du parc national de Kahuzi-Biega en République Démocratique du Congo. Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne].
67. Mudinga, E., Ngendakumana, S., & Ansoms, A. (2013). Analyse critique du processus de cogestion du parc national de Kahuzi-Biega en République Démocratique du Congo. La revue électronique en science de l'environnement.
68. MULEY, A., & al., A. S. (2003). « Gouvernance forestière et accès des pygmées à la terre : cas des pygmées expulsés du Parc National de Kahuzi-Biega ». Dans C. –R. CED, La transparence, la gouvernance et la loi : Etudes de cas du secteur forestier en Afrique centrale, Rapport préparé pour la Conférence Ministérielle sur le respect de la Gouvernance et l'Application de la législation forestière en Afrique (AFLEG). Yaoundé.
69. MUTEWA Clément. (2018). Contribution des organisations des Pygmées à la transformation des conflits entre le PNKB et les Pygmées, mémoire, inédit, UEA, Bukavu.
70. MWEZE, D. R., & al., e. (2020). Proximité géographique et conflictualité au parc national de Kahuzi-Biega à l'est de la République Démocratique du Congo. Journal of Environmental Science, Toxicology and Food Technology (IOSR-JESTFT), Issue 4Ser. III, 33-40.
71. NDAYWELL E NZIEM. (1999). , Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain, Louvain-la-Neuve, Duculot.
72. NDIH J.(2004). La biodiversité et la santé chez les pygmées Bakola/ Bagyéli (Sud-Ouest du Cameroun), Institut d'Etudes de Développement, Louvain.
73. NELSON, J., & LINDSAY, H. (2003). Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique, du principe à la pratique. Royaume Uni,: FFP.
74. NISHULI, & al., R. e. (2012). Stratégie de résolution des conflits 2012-2016,. ICCN.
75. NOBIRABO MUSAFIRI, P. (2009). « Dépossession des droits fonciers des autochtones en RDC : perspectives historiques et d'avenir », Les droits fonciers et les peuples des forêts d'Afrique. Perspectives historiques, juridiques et anthropologiques, Forest Peoples Programme.
76. NOBIRABO, P. (2009). Dépossession des droits fonciers des autochtones en RDC : perspectives historiques et d'avenir, Les droits fonciers et les peuples des forêts d'Afrique. Perspectives historiques, juridiques et anthropologiques, Forest People. Forest Peoples Programme.

77. NTAKOBANJIRA, I. (2015). Garantir un accès aux soins de santé des Peuples Autochtones Pygmées expulsés dans le PNKB dans la province du Sud Kivu : Capitalisation du thème de la journée internationale des Peuples Autochtones.
78. RADIO OKAPI, (2020, septembre 10). Radio Okapi. Récupéré sur Radio Okapi: <https://www.radiookapi.net/2018/02/03/actualite/societe/sud-kivu-organisation-dun-dialogue-pour-apaiser-des-tensions-entre-les>
79. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (2004). Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de suretés telle que modifiée et complétées par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980, Kinshasa.
80. SCHEBESTA, P. (1936). Données essentielles sur la religion des pygmées. Revue générale de la Colonie belge dix-septième année.
81. TOURAINE, A, Sociologie de l'action, Paris, Seuil, 1965.
82. UICN-PNKB. (Juin 2017). Rapport de la mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/UICN au Parc National de Kahuzi-Biega République Démocratique du Congo 24 avril au 4 mai 2017.
83. WASSO, M, J D. (2015). la protection des autochtones pygmées en RDC : politique publique et législation. Cas des pygmées des Territoires de Kabare et de Kalehe au Sud-Kivu, mémoire, inédit, ISDR.
84. WILONDJA -As- NGOBOLO, p., et RADJABU A. (2017). Recensement et étude socioéconomique des populations Pygmées environnant le parc national de Kahuzi Biega, Bukavu
85. WILONDJA, A. N., & RADJABU, A. (2017). Recensement et étude socioéconomique des populations Pygmées environnant le parc national de Kahuzi Biega, . Bukavu.
86. WILONDJA-AS-NGOBOBO, P., & RADJABU, A. (2017). Recensement et etude socio-économique des populations pygmées environnant le parc national de kahuzi-biega . Bukavu: Parc National de Kahuzi Biega.
87. WORLD BANK. (2009). République Démocratique du Congo Cadre Stratégique pour la Préparation d'un Programme de Développement des Pygmées.
88. YAIFONO M. B. (2019). La conception du foncier chez les peuples autochtones, Journal of social science and humanities research, vol 4.



## LISTE DES FIGURES

figure 1 : Parc National De Kahuzi Biega.....	5
Figure 2 : Zones Autour Du PKNB.....	8
Tableau 1 : Répartition des Interviews et focus-groups.....	8
Tableau 2 : Taille et distribution de l'échantillon.....	9
Figure 3 : Les mots qui reviennent le plus dans cette typologie des conflits.....	18
Figure 4 : Conflits les plus récurrents entre le PKNB et les PAP et autres communautés riveraines.....	19
Figure 5 : Causes lointaines des conflits au tour du PKNB.....	25
Figure 6 : Causes recentes ou actuelles des conflits au tour du PKNB.....	26
Figure 7 : Importance du role des acteurs dans les conflits autour du PKNB.....	31
Figure 8 : Alliances entre les pap et les autres Acteurs.....	33
Figure 9 : facteurs positifs issues des conflits autour du PKNB.....	38
Figure 10 : facteurs negatifs issues des conflits autour du PKNB.....	39
Figure 11 : Mesures prises par le PKNB pour la résolution des conflits.....	50



## ANNEXE I : RECOMMANDATIONS ISSUES ET VALIDEES PAR LES PARTIES PRENANTES A LA RECHERCHE

### AU PNKB

Court terme	Moyen terme	Long terme
Associer les logiques de conservation stricte et de conservation communautaire.	Construire ses propres écoles du niveau secondaire avec des orientations correspondantes aux opportunités du milieu dont l'agriculture, la conservation de la nature	Marquer avec précision les limites actuelles du PNKB pour éviter toute confusion avec les propriétés foncières des communautés riveraines et des particuliers.
Encourager l'utilisation de certains espaces du PNKB pour les activités culturelles des PAP (harmonie avec la nature)	Offrir des opportunités d'emploi aux membres de la communauté des PAP.	
Collaborer avec les ONGs de défense des droits des PAP dans leurs actions sociales et humanitaires en faveur des PAP autour du PNKB	Engager un dialogue avec les grands concessionnaires autour du PNKB.	
Améliorer les actions de scolarisation des enfants des PAP	Promouvoir les activités culturelles intégratives et promotionnelles des PAP et de leur culture	

### A L'ETAT CONGOLAIS : INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES NATIONALES ET PROVINCIALES

Immédiat et Court terme	Moyen terme	Long terme
Allouer en permanence des frais de fonctionnement au PNKB	Renforcer les capacités des gestionnaires et du personnel technique et sécuritaire du PNKB	Financer la délimitation matérielle du PNKB
Instituer une gestion partenariale du PNKB	Encourager l'écotourisme au PNKB par la création des zones touristiques au sein du PNKB	
Déguerpir du PNKB tous les groupes armés locaux et étrangers	Mettre à la disposition des communautés des PAP des terres pour leur installation définitive et pour leurs activités économiques, sociales et culturelles	Régler judicieusement et définitivement les contentieux des limites entre les grands concessionnaires et le PNKB
Procéder à l'identification des terres achetées par les ONGs en faveur des PAP et les ériger en terres communautaires	Construire avec l'appui des partenaires extérieurs des infrastructures de base dans les zones occupées par les communautés des PAP	
	Identifier toutes les ONGs qui travaillent pour la défense des droits des PAP et orienter leurs actions dans le sens de la protection du PNKB	

	et de la promotion des communautés des PAP.	
--	---	--

## AUX ORGANISATIONS SOUS REGIONALES ET AUX ETATS DE LA REGION DES GRANDS LACS

Court terme	Moyen terme
Collaborer dans les processus de rapatriement des réfugiés rwandais installés au PNKB	Collaborer avec la RDC et les organisations internationales pour mettre fin au trafic illégal des ressources naturelles et des minerais en provenance du PNKB
Collaborer dans le DDRR des combattants FDLR opérant dans le PNKB pour leur retour et installation humanisés au Rwanda	Encourager les citoyens des pays de la région des grands lacs à visiter le PNKB dans le cadre du tourisme
	Collaborer dans l'arrestation des personnes physiques et la dénonciation et condamnation des firmes qui financent l'exploitation illégale des ressources naturelles et des minerais en provenance du PNKB

## AUX ONGS HUMANITAIRES ET DE DEFENSE DES DROITS DES PAP

Court terme	Moyen terme	Long terme
Mettre en place des programmes de sensibilisation des communautés PAP pour la protection du PNKB et la cohabitation pacifique avec les autres communautés riveraines ;	Contribuer à la construction des logements sociaux pour les PAP ;	Renforcer les capacités des associations locales des PAP dans le domaine de plaidoyer et médiation pour permettre aux communautés des PAP de pouvoir mener elles-mêmes des plaidoyers sur des questions d'intérêt commun au niveau communautaire.
Associer les communautés PAP bénéficiaires des programmes de promotion sociale et de développement local dans tous les processus de conception et de mise en œuvre des activités.	Accompagner les jeunes PAP instruits dans le processus de recherche d'emplois stables ;	
Remettre, en collaboration avec l'Etat et le PNKB , aux communautés des PAP les concessions foncières achetées au nom et pour le compte de celles-ci avec des fonds de la coopération ;	Promouvoir, aux côtés des démarches judiciaires en cours devant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, des mécanismes de transformation des conflits.	

Contribuer à la construction des infrastructures sociales de base dans les zones habitées par les PAP ;		
Améliorer l'appui à la scolarisation et aux soins de santé des PAP.		
Organiser une formation d'alphabétisation pour les adultes PAP et la formation professionnelle pour les jeunes PAP qui ont dépassé l'âge scolaire normal ;		
Créer des activités entrepreneuriales en faveur des jeunes PAP.		

## AUX AUTORITÉS ADMINISTRATIVES ET AUX AUTORITÉS TRADITIONNELLES LOCALES

Court terme	Moyen terme	Long terme
Intégrer les PAP dans la gestion de certaines entités coutumières dans les zones où ils habitent	Collaborer, avec le PNKB et les ONGs, dans les interventions visant la promotion et l'intégration socioéconomique des PAP ;	Former des entités coutumières (villages) propres aux PAP avec un pouvoir coutumier réel intégré dans les chefferies et groupements existants.
Contribuer, en collaboration avec l'Etat et les partenaires extérieurs, à l'acquisition des terres communautaires par les PAP vivant dans leurs entités ;	Sécuriser les terres déjà acquises par les PAP.	
Garantir la sécurité des zones occupées par les PAP ainsi que la cohabitation pacifique et la cohésion sociale entre ces derniers et les autres communautés riveraines voisines.		

## AUX COMMUNAUTÉS ET LEADERS PAP

Court terme	Moyen Terme	Long terme
Faire le suivi des engagements et des recommandations issus des dialogues auprès des instances habilités avec des moyens	Adopter les pratiques économiques et sociologiques exigées par le contexte de sédentarisation (agriculture et	S'accommoder aux cultures locales tout en gardant la spécificité de la culture pygmée.

pacifiques ;	autres activités : commerce, gardiennage, etc.)	
Sensibiliser la communauté pour éviter les moyens violents pour revendiquer ce qui est considéré comme droits ou résoudre des problèmes avec les membres des autres communautés riveraines ;		
Sensibiliser et conscientiser les membres des communautés des PAP au respect des dispositions légales dans les rapports avec le PNKB en se gardant, principalement, de pratiquer l'exploitation anarchique et illégale des ressources naturelles et des minerais au PNKB ;		
Faire étudier les enfants et fréquenter les structures sanitaires modernes		

## AUX AUTRES COMMUNAUTÉS RIVERAINES

Accepter la cohabitation pacifique avec les PAP en évitant des stéréotypes et des actes d'exploitation et de marginalisation des PAP ;

Faire participer les membres des communautés des PAP aux activités économiques sans exploitation ou discrimination.